



COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

**CSCCA**

## **Finances Publiques en Haïti**

Diagnostic des quinze dernières années, enseignements et pistes pour  
l'action

Octobre 2025

## Table des matières

|                                                                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Table des matières .....                                                                                        | 2         |
| Tableaux, figures et encadrés .....                                                                             | 4         |
| Sigles et abréviations .....                                                                                    | 6         |
| Propos du Président .....                                                                                       | 8         |
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....                                                                                           | 10        |
| INTRODUCTION .....                                                                                              | 15        |
| Mise en contexte .....                                                                                          | 16        |
| Objectifs du Rapport .....                                                                                      | 20        |
| Méthodologie .....                                                                                              | 21        |
| <b>PARTIE I Dynamiques économiques et des finances publiques en Haïti de 2009 à 2024.....</b>                   | <b>24</b> |
| <b>I. L'économie haïtienne : radiographie de 15 ans de stagnation.....</b>                                      | <b>25</b> |
| <b>1.1. Stationnarité des trois grands secteurs de l'économie.....</b>                                          | <b>25</b> |
| <b>1.2. Le PIB haïtien : d'une reprise modérée à une spirale récessive .....</b>                                | <b>28</b> |
| 1.2.1. 2010 – 2018 : une période de reprise modérée .....                                                       | 28        |
| 1.2.2. 2018 – 2024 : spirale récessive effaçant les progrès post-séisme .....                                   | 29        |
| <b>1.3. Instabilité des prix comme caractéristique des 15 dernières années .....</b>                            | <b>29</b> |
| 1.3.1. Une inflation structurellement élevée .....                                                              | 29        |
| 1.3.2. Perte continue de valeur de la monnaie nationale .....                                                   | 31        |
| <b>1.4. Les IDE : des flux erratiques traduisant une perte d'attractivité du pays .....</b>                     | <b>32</b> |
| <b>II. Prévisions budgétaires : entre incertitudes et absence d'ancrage.....</b>                                | <b>35</b> |
| <b>2.1. Une trajectoire de prévisions de ressources budgétaires en manque de visibilité stratégique.....</b>    | <b>35</b> |
| 2.1.1. Les prévisions de recettes courantes entre croissance et fluctuations importantes .....                  | 37        |
| 2.1.2. L'aide extérieure, pilier instable du financement public .....                                           | 38        |
| 2.1.3. Des financements évoluant en dents de scie .....                                                         | 40        |
| 2.1.4. Les « autres ressources domestiques » constituent un poste résiduel et volatile du budget .....          | 41        |
| <b>2.2. Prévisions de dépenses publiques : une croissance à marche forcée .....</b>                             | <b>42</b> |
| 2.2.1. Des dépenses de fonctionnement croissantes, augmentant plus vite que le budget global .....              | 43        |
| 2.2.2. Les dépenses de capital ont connu un recul relatif marqué malgré une progression en valeur absolue ..... | 45        |
| 2.2.3. Dépendance structurelle de l'investissement aux financements extérieurs .....                            | 46        |
| 2.2.4. Croissance contrastée des prévisions de dépenses publiques de fonctionnement et de capital .....         | 48        |
| <b>III. Exécution budgétaire : entre ambitions affichées et performances limitées .....</b>                     | <b>51</b> |
| <b>3.1. Des mobilisations de ressources systématiquement en dessous des prévisions .....</b>                    | <b>51</b> |

|             |                                                                                                            |           |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.1.1.      | Performance globale appréciable au niveau des recettes courantes .....                                     | 52        |
| 3.1.2.      | Réalisations significatives au niveau des recettes douanières depuis 2010 .....                            | 53        |
| 3.1.3.      | Faible mobilisation et perte de poids relative des dons .....                                              | 55        |
| 3.1.4.      | La rubrique « financement » principalement portée par les ressources internes                              | 57        |
| <b>3.2.</b> | <b>Exécution des dépenses publiques : des performances en dents de scie .....</b>                          | <b>59</b> |
| 3.2.1.      | Des dépenses de fonctionnement systématiquement supérieures aux crédits prévus                             | 60        |
| 3.2.2.      | L'amortissement de la dette publique constitue une charge contraignante pour les finances publiques .....  | 61        |
| 3.2.3.      | Les dépenses de programmes et projets, un pilier budgétaire dépendant des financements extérieurs .....    | 63        |
| 3.2.4.      | Sous-exécution chronique des dépenses de programmes et projets, une trajectoire préoccupante .....         | 64        |
| <b>IV.</b>  | <b>Soutenabilité budgétaire en Haïti : des risques persistants malgré les efforts de redressement.....</b> | <b>66</b> |
| 4.1.        | Un solde budgétaire structurellement déficitaire et insoutenable .....                                     | 66        |
| 4.2.        | Déficit public sur PIB : des déséquilibres persistants qui compromettent la soutenabilité budgétaire ..... | 68        |
| 4.3.        | Dette publique rapportée au PIB : une dynamique plutôt modérée.....                                        | 70        |
| 4.4.        | ...mais le ratio service de la dette sur recettes fiscales se révèle critique .....                        | 72        |
| 4.5.        | Une Pression fiscale structurellement faible, un frein à la soutenabilité budgétaire.                      | 73        |
| 4.6.        | Tendance structurelle inquiétante du ratio dépenses d'investissement par rapport au PIB                    | 75        |
|             | Conclusion de la première partie.....                                                                      | 78        |
|             | <b>PARTIE II Finances publiques : reformes, efficacité, enseignements et pistes d'action .....</b>         | <b>81</b> |
| <b>I.</b>   | <b>De la Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP) .....</b>                                      | <b>82</b> |
| <b>II.</b>  | <b>Réformes des finances publiques : un bilan mitigé .....</b>                                             | <b>86</b> |
| 2.1.        | Mise en œuvre limitée des dispositions légales .....                                                       | 86        |
| 2.2.        | La Réforme des finances publiques face à ses programmes prioritaires (missions).                           | 89        |
| 2.2.1.      | La mobilisation des ressources internes et externes (mission 1) .....                                      | 89        |
| 2.2.2.      | Statistique, planification, programmation et budgétisation (mission 2) .....                               | 91        |
| 2.2.3.      | Gestion de la trésorerie et comptabilité publique (mission 3) .....                                        | 95        |
| 2.2.4.      | Contrôle budgétaire externe, transparence et lutte contre la corruption (mission 4).....                   | 96        |
| <b>III.</b> | <b>Efficacité peu satisfaisante des dépenses publiques.....</b>                                            | <b>99</b> |
| 3.1.        | Évaluation de l'efficacité des dépenses publiques à travers des ratios.....                                | 99        |
| 3.1.1.      | Une efficacité économique faible des dépenses publiques.....                                               | 100       |
| 3.1.2.      | Une transformation sociale limitée malgré des dépenses publiques plus élevées                              | 102       |
| 3.1.3.      | Des dépenses publiques en hausse pour un rendement fiscal marginal .....                                   | 103       |
| 3.1.4.      | Des taux d'exécution faibles et susceptibles de limiter l'efficacité des dépenses d'investissement .....   | 105       |

### 3.2. Estimation de l'impact de la « réforme des finances publiques mise en œuvre depuis la publication de la LEELF » sur la capacité de mobilisation de ressources du pays

106

|        |                                                                                                               |     |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3.2.1. | Une démarche empiriquement justifiée .....                                                                    | 106 |
| 3.2.2. | La réforme des finances publiques de 2016 et estimation de ses effets sur la mobilisation de ressources ..... | 108 |
| 3.2.3. | Des résultats assez solides au regard des tests de robustesse réalisés.....                                   | 110 |
| 3.2.4. | Éléments de conclusion et limites .....                                                                       | 111 |

## IV. Leçons apprises et pistes pour l'action ..... 113

|        |                                     |     |
|--------|-------------------------------------|-----|
| 4.1.   | Dix leçons apprises .....           | 114 |
| 4.1.1. | Réforme des Finances Publiques..... | 114 |
| 4.1.2. | Gestion Budgétaire.....             | 115 |
| 4.1.3. | Contexte Économique et Social.....  | 117 |
| 4.2.   | Dix pistes pour l'action.....       | 119 |
| 4.2.1. | Réforme des Finances Publiques..... | 119 |
| 4.2.2. | Gestion Budgétaire.....             | 120 |
| 4.2.3. | Contexte Économique et Social.....  | 123 |

## Conclusion de la seconde partie ..... 125

## CONCLUSION GÉNÉRALE..... 127

## Notices bibliographiques..... 129

## Tableaux, figures et encadrés

|                                                                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1: Prévisions de ressources budgétaires en gourdes de 2009 à 2024.....                                      | 36  |
| Tableau 2: Évolution des recettes courantes en gourdes de 2009-2010 à 2023-2024.....                                | 38  |
| Tableau 3 : Prévisions de dons et de leurs composantes en gourdes de 2009 à 2024.....                               | 39  |
| Tableau 4 : Prévisions du volet financement en gourdes de 2009 à 2024.....                                          | 41  |
| Tableau 5: Prévisions de dépenses de fonctionnement en gourdes de 2009 à 2024.....                                  | 44  |
| Tableau 6 : Part des dons et emprunts dans les dépenses d'investissement totales.....                               | 48  |
| Tableau 7 : Mise en œuvre des recommandations des textes de lois relatifs à la gestion des finances publiques ..... | 87  |
| Tableau 8 : Adoption parlementaire et publication officielle des budgets.....                                       | 92  |
| Tableau 9 : Résultats des estimations.....                                                                          | 110 |
| Figure 1: Évolution des trois grands secteurs d'activités de 2009 à 2024 .....                                      | 27  |
| Figure 2: Évolution en pourcentage de la croissance du PIB de 2010 à 2018..                                         | 28  |
| Figure 3: Évolution en pourcentage de la croissance du PIB de 2018 à 2024..                                         | 29  |
| Figure 4: Évolution de l'inflation de 2009-2010 à 2023-2024.....                                                    | 31  |
| Figure 5: Évolution du taux de change de 2009-2010 à 2023-2024 .....                                                | 32  |
| Figure 6 : Évolution des flux et des stocks d'IDE en millions de dollars américains de 2009-2010 à 2023-2024.....   | 34  |
| Figure 7 : Évolution des "autres ressources domestiques" de 2009 à 2024 .....                                       | 42  |

|                                                                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 8 : Évolution des dépenses de capital de 2009 à 2024 .....                                                                                 | 46  |
| Figure 9: Évolution comparée des prévisions de dépenses de fonctionnement, de programmes et projets, et de capital en gourdes de 2009 à 2024..... | 50  |
| Figure 10 : Prévisions versus réalisations de ressources globales de 2009 à 2024 .....                                                            | 52  |
| Figure 11 : Prévisions versus réalisations de recettes courantes de 2009 à 2024 .....                                                             | 53  |
| Figure 12 : Prévisions et Réalisations de recettes douanières de 2009 à 2024..                                                                    | 55  |
| Figure 13 : Prévisions et Réalisations de dons en gourdes de 2009 à 2024.....                                                                     | 56  |
| Figure 14 : Prévisions versus Réalisations de financement de 2009 à 2024.....                                                                     | 58  |
| Figure 15 : Prévisions versus exécutions des dépenses publiques de 2009 à 2024.....                                                               | 60  |
| Figure 16 : Prévisions versus exécutions des dépenses de fonctionnement de 2009 à 2024.....                                                       | 61  |
| Figure 17 : Part des dépenses d'amortissement dans les dépenses totales (2009 – 2024).....                                                        | 63  |
| Figure 18 : Sources de financement des dépenses de programmes et projets de 2009 à 2024 .....                                                     | 64  |
| Figure 19 : Prévisions versus exécutions des dépenses de programmes et projets de 2009 à 2024 .....                                               | 65  |
| Figure 20: Évolution du résultat budgétaire de 2009 à 2024.....                                                                                   | 67  |
| Figure 21 : Évolution du ratio déficit public sur PIB de 2009 à 2024.....                                                                         | 69  |
| Figure 22 : Évolution du ratio dette publique sur PIB de 2009 à 2024 .....                                                                        | 71  |
| Figure 23 : Évolution du service de la dette de 2009 à 2024.....                                                                                  | 73  |
| Figure 24 : Évolution de la pression fiscale en Haïti de 2009 à 2024 .....                                                                        | 74  |
| Figure 25 : Évolution du ratio dépenses d'investissement sur PIB de 2009 à 2024 .....                                                             | 76  |
| Figure 26 : Évolution comparée des dépenses effectives de programmes et projets, et de fonctionnement de 2009 à 2024 .....                        | 77  |
| Figure 27 : Évolution du ratio d'efficacité économique de 2009 à 2024.....                                                                        | 101 |
| Figure 28 : Évolution du ratio d'efficacité sociale de 2009 à 2024 .....                                                                          | 103 |
| Figure 29 : Évolution du rendement fiscal de 2009 à 2024 .....                                                                                    | 105 |
| Figure 30 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement de 2009 à 2024                                                                         | 106 |
| Encadré 1 : Incohérences dans la comptabilisation du financement monétaire .....                                                                  | 58  |
| Encadré 2 : Le ratio déficit public en pourcentage du PIB.....                                                                                    | 68  |
| Encadré 3 : Le ratio dette publique/PIB.....                                                                                                      | 70  |
| Encadré 4 : Le ratio service de la dette sur recettes fiscales .....                                                                              | 72  |
| Encadré 5 : L'indicateur pression fiscale .....                                                                                                   | 73  |
| Encadré 6 : Dépenses d'investissement public rapportées au PIB.....                                                                               | 75  |
| Encadré 7 : Indicateur efficacité économique.....                                                                                                 | 100 |
| Encadré 8 : À propos de l'indicateur efficacité sociale.....                                                                                      | 102 |
| Encadré 9 : À propos du ratio de rendement fiscal des dépenses publiques .....                                                                    | 103 |

## Sigles et abréviations

**AGD** : Administration Générale des Douanes

**APU** : Administration Publique

**BRH** : Banque de la République d'Haïti

**BTP** : Bâtiments et Travaux Publics

**CBMT** : Cadre Budgétaire à Moyen Terme

**CDMT** : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

**CGACE** : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État

**CGI** : Code Général des Impôts

**CNMP** : Commission Nationale des Marchés Publics

**CNRA** : Commission Nationale de la Réforme Administrative

**CNUCED** : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

**CPT** : Conseil Présidentiel de Transition

**CRFP-GE** : Commission de Réforme des Finances Publiques et de la Gouvernance Économique

**CSCCA** : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

**CUT** : Compte Unique du Trésor

**DGI** : Direction Générale des Impôts

**DPF** : Development Policy Financing (Opération d'appui à la politique de développement de la Banque mondiale)

**DSF** : Debt Sustainability Framework (Cadre de viabilité de la dette)

**FMI** : Fonds Monétaire International

**FRH** : Fonds de Reconstruction d'Haïti

**GAR** : Gestion Axée sur les Résultats

**IDE** : Investissements Directs Étrangers

**IGF** : Inspection Générale des Finances

**IHSI** : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

**IPC** : Indice des Prix à la Consommation

**LAC** : Amérique latine et Caraïbes (Latin America and the Caribbean)

**LEELF** : Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances

**LPF** : Livre des Procédures Fiscales

**MEF** : Ministère de l'Économie et des Finances

**MPCE** : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

**OLS** : Ordinary Least Squares (Méthode des moindres carrés ordinaires)

**PARDH** : Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti

**PAS** : Programmes d'Ajustement Structurel

**PAT** : Plans d'Actions Triennaux

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PIP** : Programme d'Investissement Public

**PSDH** : Plan Stratégique de Développement d'Haïti

**PTA** : Plans Triennaux d'Action

**RMS** : Système de gestion fiscale (Revenue Management System)

**RSFPEDP** : Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques

**RFP** : Réforme des Finances Publiques

**SRFP** : Stratégie de Réforme des Finances Publiques

**TEREDA** : Tableau des Recettes Encaissées et des Dépenses Autorisées

**TOFE** : Tableau des Opérations Financières de l'État

**ULCC** : Unité de Lutte Contre la Corruption

## Propos du Président

Au nom du Conseil de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le rapport intitulé « *Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action* ».

Ce rapport, qui porte sur la période 2009-2024, sort du champ traditionnel des rapports d'audit de gestion habituellement produits et constitue une grande première dans l'histoire de la Cour. Il introduit une nouvelle dimension dans le cadre de ses interventions pour répondre plus efficacement à sa mission constitutionnelle. Dans le contexte de la réforme engagée depuis quelques années, il apporte un éclairage externe traduisant les efforts déployés à la Cour pour contribuer à la modernisation de la gestion des finances publiques.

Le rapport fait le constat que des avancées notables ont été réalisées sur le plan normatif, notamment à travers l'adoption de la Stratégie de Réforme des Finances Publiques en 2014 et de la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF) ; Elles témoignent d'une réelle volonté politique d'aller de l'avant. Cependant, les résultats mesurés sont loin d'être à la hauteur des attentes. Au-delà des effets pervers de la crise, tout porte à croire qu'ils sont compromis par la lenteur enregistrée dans le cadre de la mise en œuvre.

Plus spécifiquement, ce qui frappe, c'est la persistance des fragilités auxquelles sont exposées les finances publiques haïtiennes. Ces fragilités pèsent sérieusement sur les perspectives d'amélioration en matière de mobilisation de ressources, de structures de dépenses équilibrées, de soutenabilité budgétaire, d'efficacité de l'action publique ou de transparence. Autrement dit, si l'architecture juridique et procédurale s'est consolidée, la matérialisation des réformes dans la gestion budgétaire reste largement inachevée.

Ainsi que le révèle le diagnostic, un certain nombre de questions préoccupantes requièrent une attention supplémentaire de la part des



pouvoirs exécutif et législatif ; elles interpellent également les partenaires techniques et financiers (PTF). Et tel qu'il est mentionné, un besoin urgent s'est manifesté de tirer des enseignements de l'expérience des quinze dernières années et, conséquemment, de formuler des recommandations jugées utiles. Dix leçons essentielles sont à retenir. Elles s'accompagnent de dix pistes d'action prioritaires pour renforcer la discipline budgétaire, améliorer la reddition de comptes, recentrer les dépenses publiques sur des investissements productifs et rétablir la confiance des citoyens dans la gestion des finances publiques.

Je suis convaincu que ce rapport sera l'objet d'un large consensus entre les différents acteurs pour renforcer la gouvernance financière, structurer les choix publics et orienter les réformes indispensables au redressement de l'économie nationale.

Avant de terminer, je tiens à remercier les Chambres administratives et financières de la Cour, en particulier la Chambre financière du secteur économique et financier pour sa contribution importante et essentielle au pilotage des travaux de préparation du rapport.

Je termine mon propos en évoquant le rôle central des finances publiques comme levier de stabilité, de résilience et de développement durable pour la République d'Haïti, au service de l'intérêt général et de la confiance collective.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au cours des quinze dernières années, les finances publiques haïtiennes ont connu une évolution contrastée, marquée en même temps par des avancées normatives et par la persistance de fragilités structurelles. L'État haïtien s'est doté d'outils modernes, notamment la Stratégie de Réforme des Finances Publiques (2014) et la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF). Toutefois, la mise en œuvre de ces réformes est demeurée insuffisante pour améliorer significativement la gouvernance budgétaire, accroître de manière suffisante la mobilisation des ressources internes et renforcer de façon notable l'efficacité des dépenses publiques.

Les analyses menées par la Cour mettent en évidence cinq constats majeurs :

- **Mobilisation des ressources insuffisante** : Malgré une progression en valeur nominale, les recettes internes demeurent structurellement faibles. La pression fiscale reste limitée à environ 5 % du PIB, soit un niveau très inférieur à la moyenne régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui dépasse les 20 %. Par ailleurs, les ressources reposent principalement sur les taxes douanières et les financements extérieurs, dont la volatilité compromet la stabilité du cadre budgétaire et limite la capacité de planification budgétaire.
- **Structure déséquilibrée des dépenses publiques** : Sur les quinze dernières années, les dépenses de fonctionnement (salaires et traitements, transferts et subventions, financement de biens et services de fonctionnement, service de la dette) ont absorbé la plus grande part du budget. En moyenne, elles ont représenté 74,43 % des ressources mobilisées, contre seulement 25,57 % pour l'investissement public effectivement exécuté. Sous-exécutés et tributaires de financements externes, les investissements conservent un poids trop faible, limitant leur

impact sur la croissance et l'amélioration des conditions de vie des Haïtiennes et Haïtiens.

- **Soutenabilité budgétaire compromise** : Le poids du service de la dette a connu une croissance exponentielle, passant d'environ 5 % des recettes courantes au début de la période à plus de 100 % au cours des quatre derniers exercices fiscaux analysés. Parallèlement, les déficits cumulés des finances publiques ont atteint 79,1 milliards de gourdes entre 2009 et 2024, malgré une amélioration observée en fin de période. L'évolution conjointe de ces deux indicateurs met en évidence un risque structurel pour la soutenabilité budgétaire.
- **Efficacité limitée des dépenses publiques** : Entre 2009 et 2024, les dépenses d'investissement ont augmenté de 245 %, passant de 11,2 à 38,6 milliards de gourdes. Cette progression n'a cependant pas généré de gains économiques et sociaux significatifs. Le ratio d'efficacité économique est ressorti négatif sur la période récente, tandis que le ratio d'efficacité sociale est demeuré proche de zéro. Ces résultats traduisent des retombées modestes et non proportionnelles aux ressources mobilisées, révélant des faiblesses structurelles dans l'allocation budgétaire, la qualité des projets financés et leur exécution opérationnelle.
- **Faiblesses de transparence et de redevabilité** : En dépit de l'adoption de la LEELF, la transparence budgétaire demeure limitée. L'absence de la loi de règlement votée par le Parlement et de contrôle parlementaire depuis 2020, les retards récurrents dans la production des comptes publics par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), ainsi que la publication tardive et incomplète des données relatives à l'exécution budgétaire compromettent la redevabilité. Ces dysfonctionnements fragilisent la crédibilité de l'action publique et affaiblissent la confiance des citoyens et des partenaires techniques et financiers dans la gestion des ressources de l'État.

De ces constats, la CSCCA a identifié dix leçons essentielles et formulé dix pistes prioritaires d'action.

## LEÇONS APPRISES

### Réforme des Finances Publiques

- **LEÇON 1** : Une réforme législative, aussi ambitieuse soit-elle, demeure insuffisante si elle n'est pas appuyée par un cadre de mise en œuvre adapté.
- **LEÇON 2** : En l'absence d'un cadre opérationnel approprié, le budget-programme, conçu pour lier les ressources aux résultats, ne peut être systématiquement mis en œuvre.
- **LEÇON 3** : La reddition de comptes reste largement déficiente, compromettant la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

### Gestion Budgétaire

- **LEÇON 4** : Le processus budgétaire accuse des retards récurrents au regard des exigences de la LEELF.
- **LEÇON 5** : La surestimation des prévisions de ressources, combinée à la sous-estimation systématique des dépenses, conduit à des déficits structurels des finances publiques.
- **LEÇON 6** : Le budget de l'État est de plus en plus contraint par des charges incompressibles tandis que le volet investissement recule en importance relative.

- **LEÇON 7 :** Les investissements publics restent tributaires de ressources extérieures souvent incertaines, ce qui fragilise à la fois la programmation et l'autonomie budgétaires de l'État.
- **LEÇON 8 :** Haïti n'est pas un bon élève en matière de pression fiscale.

### Contexte Économique et Social

- **LEÇON 9 :** L'économie haïtienne a connu une stagnation prolongée au cours des 15 dernières années.
- **LEÇON 10 :** L'économie haïtienne souffre d'une dépendance structurelle aux importations, compromettant sa stabilité et son développement.

## PISTES POUR L'ACTION

### Réforme et Gestion des Finances Publiques

- **PISTE 1 :** Opérationnaliser la LEELF en déployant un dispositif intégré d'accompagnement, fondé sur des procédures détaillées, des systèmes d'information adaptés et une coordination interinstitutionnelle renforcée.
- **PISTE 2 :** Structurer la mise en œuvre du budget-programme autour d'un référentiel de performance constitue une étape décisive pour dépasser le stade pilote et ancrer durablement la logique de résultats dans la gestion publique.
- **PISTE 3 :** Instaurer un dispositif structuré et systématique de reddition des comptes.

### Gestion Budgétaire

- **PISTE 4** : Pour résorber le décalage temporel entre le cadre normatif et les pratiques, un tableau de bord public du calendrier budgétaire sera hébergé sur le site de la CSCCA.
- **PISTE 5** : Pour limiter les déficits chroniques nés des écarts entre ressources mobilisées et dépenses exécutées, il convient d'adopter une règle budgétaire simple, claire et mesurable qui plafonne le déficit global à un pourcentage défini du PIB.
- **PISTE 6** : Mettre en place des dispositifs de maîtrise de la masse salariale dans la fonction publique et de renforcement des capacités d'exécution de l'investissement public.
- **PISTE 7** : Réduire la dépendance aux financements extérieurs en développant le marché domestique des titres publics, en sécurisant des accords-cadres pluriannuels avec les bailleurs, et en renforçant les capacités de gestion de l'investissement public.
- **PISTE 8** : Élargir l'assiette fiscale par la formalisation et l'inclusion, tout en renforçant la modernisation de l'administration fiscale et douanière.

### Contexte Économique et Social

- **PISTE 9** : Articuler une stratégie contraignante de croissance et de développement réellement exécutable.
- **PISTE 10** : Réorienter le modèle économique vers la souveraineté productive et la résilience commerciale.

## INTRODUCTION

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), en vertu de son mandat constitutionnel et légal, assume une responsabilité centrale dans la gestion des finances publiques en Haïti.

Les missions de la Cour trouvent leur fondement dans un ensemble de textes normatifs qui consacrent son rôle de garante du contrôle, de la transparence, de la reddition de comptes et de l'efficacité des dépenses publiques.

La Constitution amendée de 1987, en son article 204, prescrit que la Cour présente chaque année au Corps législatif un rapport complet sur la situation financière du pays et sur l'efficacité des dépenses publiques. Cette mission constitutionnelle est opérationnalisée par des instruments législatifs et réglementaires dont la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et l'exécution des lois de finances (LEELF), qui consacre un cadre normatif moderne pour la discipline et la crédibilité budgétaires ; la Loi du 10 juin 2009 sur les marchés publics, qui encadre la transparence et l'équité dans l'utilisation des ressources ; ainsi que les décrets et arrêtés relatifs à la comptabilité publique, à l'investissement public et à l'organisation de la Cour.

Forte de cette légitimité, la CSCCA s'acquitte de ses obligations en publiant, depuis plus d'une décennie et de manière régulière, les rapports sur la gestion des finances publiques prévus par la Constitution et par la loi. En effet, outre les rapports spéciaux consacrés à des fonds ou programmes spécifiques – tels que PetroCaribe, la gestion des ressources allouées à la lutte contre la Covid-19, la mise en œuvre du programme d'urgence multisectoriel (PUM), ou encore l'évaluation de certaines institutions émergeant au budget de la République – la Cour publie annuellement un Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP), ainsi qu'un rapport sur le projet de loi de règlement élaboré par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Le rapport « *Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action* » s'inscrit dans cette mission tout en se distinguant par une approche transversale et temporelle. Au-delà de l'examen des chiffres et des agrégats budgétaires, il analyse la gestion des finances publiques dans la durée. Plus précisément, la Cour apprécie les évolutions structurelles des prévisions et des exécutions des ressources et des dépenses sur les quinze dernières années, évalue la mise en œuvre des réformes entreprises, identifie les leçons à tirer des expériences et esquisse des pistes pour l'avenir.

## Mise en contexte

Au cours des trois dernières décennies, Haïti a engagé plusieurs vagues de réformes des finances publiques visant à renforcer la gouvernance budgétaire, améliorer la qualité des dépenses publiques, stabiliser l'économie et répondre aux exigences croissantes de financement du développement. Ces initiatives, impulsées tantôt par des engagements internationaux auprès du Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale (BM) particulièrement, tantôt par des crises politiques, sociales et économiques internes, ont toutefois produit des résultats limités. L'ineffectivité de certaines des mesures, la faiblesse des capacités institutionnelles, le problème de continuité politico-administrative et l'insuffisance d'appropriation nationale ont souvent entravé la mise en œuvre et la pérennisation des réformes lancées. Trente ans après les premières tentatives, la réforme des finances publiques demeure un chantier inachevé, au cœur de la problématique de gouvernance économique du pays.

Bien que des tentatives ponctuelles de rationalisation budgétaire aient émergé dès la fin des années 1980, c'est surtout lors du retour à l'ordre constitutionnel en 1994 qu'Haïti a engagé ses premiers programmes d'ajustement structurel (PAS) formels. Élaborés en partenariat avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ces programmes intégraient la rationalisation budgétaire dans un cadre plus large de réformes



économiques et de libéralisation. Les PAS ont notamment introduit des mesures d'austérité budgétaire, une réduction progressive des subventions publiques, ainsi qu'un recentrage des dépenses publiques sur les fonctions régaliennes de l'État, sans oublier les autres mesures de libéralisation économique et financière.

Dans la même dynamique de réforme, les autorités ont procédé à la création, en 1996, de la Commission nationale de la réforme administrative (CNRA), rattachée à la Primature, avec pour mandat principal d'orienter la modernisation de l'Administration Publique (APU). Cette démarche s'est traduite par l'élaboration d'un Plan de modernisation de l'administration publique, dont les axes prioritaires incluaient la réforme du Trésor public, la centralisation des paiements, et la mise en place de mécanismes de coordination interinstitutionnelle.

Les années 2000 ont marqué un tournant important dans la structuration du cadre budgétaire haïtien. Le décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des lois de finances introduit pour la première fois un ensemble cohérent de principes de gestion budgétaire modernisée, en vue de renforcer la programmation, l'exécution et le contrôle des dépenses publiques (MEF, 2005). Cette réforme a notamment visé à clarifier les rôles institutionnels dans le processus budgétaire et à améliorer la transparence dans l'allocation des ressources. Dans la même année, le décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut général de la Fonction publique redéfinit les droits, devoirs et conditions de gestion des agents publics, jetant les bases d'une fonction publique de carrière axée sur la compétence et la stabilité administrative. En complément, la Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public vient encadrer les dépenses de l'État selon des principes de transparence, de concurrence et de bonne gouvernance.

En 2014, le gouvernement haïtien a adopté une Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP), articulée autour de six axes, notamment la mobilisation de ressources, la rénovation du cadre budgétaire global, la

gouvernance des finances publiques. Pour assurer le pilotage de cette stratégie, l'État haïtien a mis en place la Commission de Réforme des Finances Publiques et de la Gouvernance Économique (CRFP-GE)<sup>1</sup>. Il était prévu que des plans triennaux d'action (PTA) accompagnent la mise en œuvre progressive de la réforme.

Une étape décisive dans la modernisation des finances publiques en Haïti a été franchie en mai 2016 avec la promulgation de la Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances (LEELF), en remplacement du décret du 16 février 2005. Cette loi a, en effet, introduit une architecture budgétaire plus moderne, fondée sur la pluri-annualité des dépenses publiques à travers les Cadres budgétaires à moyen terme (CBMT) et les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), tout en rendant obligatoire l'usage des budgets-programmes. Dans la foulée de la LEELF, plusieurs initiatives ont été entreprises, telles que la mise en œuvre du budget-programme dans des ministères pilotes, la création de cellules de veille au sein de l'Inspection générale des finances (IGF) afin de renforcer le contrôle des organismes autonomes, ainsi que l'adoption du Compte unique du Trésor (CUT) pour centraliser la trésorerie de l'État et améliorer la visibilité sur les flux financiers publics.

Avec les partenaires techniques et financiers (PTF), plusieurs actions ont également été engagées pour accompagner la réforme des finances publiques, dont la mise en place, en juin 2017, du Cadre de partenariat entre la République d'Haïti et les PTF « pour les appuis budgétaires et l'assistance technique en appui aux réformes des finances publiques et de la gouvernance économique ». Ce cadre vise, entre autres, à harmoniser les interventions des PTF, à favoriser une plus grande prévisibilité de l'aide, à définir les rôles et responsabilités ainsi que les modalités de travail et de dialogue, afin d'accroître l'efficacité des programmes de réforme, dans la perspective d'un système de finances publiques performant, efficace et transparent, capable de soutenir les efforts de développement d'Haïti.

---

<sup>1</sup> Parmi institutions membres de la Commission figurent le MEF, le MPCE, le MICT, l'AGD, la CNMP et la CSCCA.

Il convient également de mentionner les *Staff-Monitored Programs (SMP)*, actualisés à plusieurs reprises depuis la Lettre d'intention du Gouvernement haïtien au Fonds monétaire international (FMI) en juin 2022, qui fixent des ancrages macroéconomiques spécifiques dont l'élimination du financement monétaire du déficit budgétaire par la Banque centrale et l'adoption d'un plancher de dépenses sociales. Parallèlement, la Banque mondiale a approuvé en septembre 2018 l'opération *Fiscal and Social Resilience – Development Policy Financing (DPF)*, qui vise à renforcer la gestion des finances publiques en Haïti à travers la mobilisation des recettes, la transparence des dépenses fiscales, l'élargissement du Compte unique du Trésor (CUT), la modernisation douanière et l'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales.

En 2025, malgré l'accumulation de textes, de stratégies et d'initiatives, les résultats restent insuffisants et les défis demeurent nombreux.

- La pression fiscale demeure autour de 5%, un niveau nettement inférieur à la moyenne de la région Amérique latine et Caraïbes (LAC) qui dépasse la barre de 20 % (FMI, 2024).
- Les institutions de perception notamment la Direction générale des impôts (DGI) et l'Administration générale des douanes (AGD), peinent à élargir l'assiette fiscale et à renforcer le recouvrement de manière significative en dépit des récents efforts.
- La qualité des dépenses publiques demeure préoccupante, comme en témoignent les différents rapports de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) sur les lois de règlement, soulignant l'inefficacité de nombreuses dépenses et le manque de suivi des résultats (CSCCA, 2023).
- La budgétisation par programme reste faiblement institutionnalisée, et l'opérationnalisation des CDMT est encore embryonnaire et ne guide que marginalement les choix budgétaires annuels.

- La corruption reste un frein majeur à la bonne gouvernance financière, comme en témoignent la dernière évaluation du FMI (2025) et les différents rapports de *Transparency International* qui classent Haïti continuellement parmi les pays où la perception de la corruption demeure élevée.
- Les capacités techniques et humaines de l'administration publique demeurent limitées, avec un taux de rotation du personnel qui a sans doute augmenté ces dernières années en raison de la migration des cadres, et un sous-investissement dans la formation.
- La dépendance par rapport aux financements extérieurs reste élevée, notamment en ce qui concerne le financement des programmes et projets ; ce qui est susceptible de compromettre l'autonomie budgétaire du pays.
- Les budgets adoptés sont souvent irréalistes, avec des écarts importants entre prévisions et exécutions, ce qui entraîne des déficits structurels tout en fragilisant davantage la crédibilité des finances publiques.

C'est dans ce contexte que la Cour a décidé de produire, conformément à sa mission constitutionnelle, ce rapport spécial sur la gestion des finances publiques pendant les quinze dernières années.

## Objectifs du Rapport

Lancé pour la première fois dans toute l'histoire de la Cour et dans le contexte de la réforme, ce rapport vise globalement à contribuer au renforcement de la qualité de la gestion des finances publiques.

De manière spécifique, le rapport poursuit les objectifs suivants :

- Analyser l'évolution des finances publiques sur les quinze dernières années, tant du côté des recettes que des dépenses, en mettant en

évidence les tendances de long terme, les discontinuités et « l'incertitude chronique » qui fragilise la programmation budgétaire.

- Évaluer la soutenabilité budgétaire à travers l'étude des déficits persistants, de la structure du financement public et de l'évolution des ratios de dette, afin d'identifier les risques liés à la trajectoire budgétaire actuelle et leurs implications pour la stabilité macroéconomique.
- Mesurer l'efficacité des dépenses publiques et apprécier leurs rendements économiques, fiscaux et sociaux.
- Examiner la mise en œuvre de la réforme des finances publiques (RFP) initiée à travers la Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP) et institutionnalisée par la LEELF (2016), en mettant en lumière les écarts entre les normes prévues et leur application effective.
- Mettre au jour les enjeux de la réforme des finances publiques en identifiant les freins structurels et institutionnels à l'application des normes, afin de rendre intelligible l'écart entre ambitions et résultats.
- Formuler des pistes d'actions concrètes et opérationnelles pour renforcer la crédibilité, la transparence, la soutenabilité et l'impact des finances publiques en Haïti.

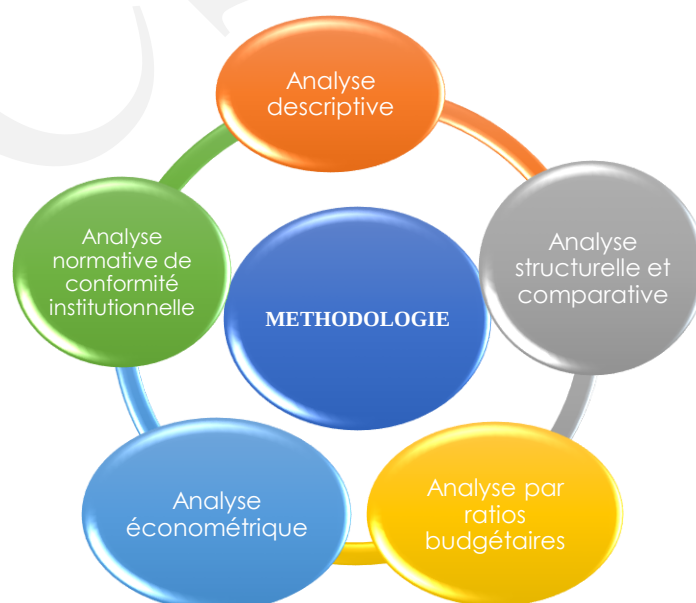
## Méthodologie

La méthodologie adoptée dans le cadre de ce rapport s'articule autour de cinq approches complémentaires :

1. Analyse descriptive, mobilisée afin de mettre en évidence les grandes tendances de l'évolution des finances publiques sur les quinze dernières années, en confrontant les prévisions et les exécutions des recettes, des dépenses et des financements budgétaires.
2. Analyse structurelle et comparative, destinée à examiner la composition des budgets, en distinguant les dépenses de fonctionnement et

d'investissement, tout en évaluant la rigidité croissante liée aux charges incompressibles.

3. Analyse par ratios budgétaires, mobilisant des indicateurs simplifiés (ratio recettes courantes/dépenses publiques, ratio IDH/dépenses d'investissement, rendement fiscal des dépenses, etc.) afin de mesurer l'efficacité économique, sociale et fiscale des ressources mobilisées.
4. Analyse économétrique, permettant d'estimer l'impact de la réforme des finances publiques, instituée à travers la LEELF sur la mobilisation des ressources, à l'aide de la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (OLS), en intégrant des dimensions économiques, institutionnelles et externes (dépenses d'investissement, IDE, taux de change, catastrophes naturelles, stabilité politique) comme variables de contrôle.
5. Analyse normative de conformité institutionnelle, consistant à évaluer l'écart entre les prescriptions de la réforme de 2016 et les pratiques effectives. Cette approche vise notamment à mettre en évidence le non-respect récurrent du calendrier budgétaire, l'adoption de budgets par décret en l'absence du Parlement, les retards chroniques dans la promulgation des lois de finances et l'absence de lois de règlement votées. Elle permettra également d'apprécier la crédibilité de la gouvernance budgétaire et la transparence du processus institutionnel.



À travers la combinaison des approches précitées, la Cour veut fournir une analyse la plus exhaustive possible de l'évolution des finances publiques haïtiennes. Ce croisement méthodologique offrira ainsi une compréhension intégrée des déséquilibres budgétaires et des défis de gouvernance.

Les données utilisées proviennent principalement des Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État (CGACE), des Comptes économiques préparés par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), des publications de la Banque de la République d'Haïti (BRH), ainsi que des rapports thématiques de la CSCCA.

Le rapport est structuré en deux grandes parties comprenant chacune quatre grands points. La première partie est consacrée à l'analyse des dynamiques économiques et budgétaires en Haïti de 2009 à 2024. Elle présente successivement (i) une radiographie de l'économie nationale sur quinze ans, (ii) l'examen des prévisions budgétaires caractérisées par un manque de prévisibilité, (iii) l'exécution budgétaire marquée par un écart persistant entre ambitions et réalisations, et (iv) une analyse de la soutenabilité budgétaire et de ses risques.

La seconde partie est dédiée à l'évaluation des réformes et à la réflexion prospective. Elle aborde (i) la Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP), (ii) un bilan critique des réformes mises en œuvre autour de leurs missions prioritaires, (iii) une analyse de l'efficacité des dépenses publiques au regard de leurs résultats économiques et sociaux, et (iv) l'énumération de dix leçons apprises et de dix pistes d'action destinées à renforcer la crédibilité, la transparence et la performance de la gestion budgétaire.

## **PARTIE I**

# Dynamiques économiques et des finances publiques en Haïti de 2009 à 2024



# I. L'économie haïtienne : radiographie de 15 ans de stagnation

Au cours des quinze dernières années, l'économie haïtienne s'est enlisée dans une stagnation prolongée, affichant une croissance annuelle moyenne de 0,07 %. Il s'agit d'une atonie économique qui résulte principalement de l'accumulation de chocs successifs (catastrophes naturelles, crises politiques, fragilités institutionnelles, perturbations sanitaires, etc.) ayant érodé les capacités productives du pays et fragilisé son tissu économique déjà vulnérable.

À travers cette section du rapport, la CSCCA fait le point sur les mécanismes de cette stagnation en mettant notamment en lumière la tendance stationnaire des trois grands secteurs de l'économie du pays, l'évolution de son Produit Intérieur Brut (PIB), les dynamiques inflationnistes et la dépréciation monétaire persistante qu'il expérimente, et les flux erratiques d'Investissements Directs Étrangers (IDE) reçus par le pays.

## 1.1. Stationnarité des trois grands secteurs de l'économie

L'analyse des données économiques publiées par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) dans *Les Comptes Économiques* couvrant les exercices fiscaux allant de 2009–2010 à 2023–2024 révèle une stagnation structurelle des trois grands secteurs de l'économie haïtienne.

Le secteur primaire, qui englobe l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les activités extractives, a connu une contraction moyenne de -1,4 % par an sur la période analysée. Les dernières années de la période sont particulièrement préoccupantes. En effet, depuis 2018, la situation du secteur primaire en Haïti s'est fortement détériorée, marquée par une succession d'années de récession. Entre 2018–2019 et 2023–2024, le secteur a enregistré des taux de

croissance annuels négatifs presque ininterrompus, culminant à -5,68 % en 2023–2024.

La chute continue des activités du secteur primaire illustre une érosion profonde des capacités productives rurales. Ce déclin s'explique par un sous-investissement chronique, l'insuffisance des infrastructures agricoles, la dégradation environnementale (érosion, sécheresse), le manque de résilience des filières productives, ainsi qu'un accès limité au crédit et aux technologies modernes. Cette fragilisation structurelle contribue à l'aggravation de la précarité alimentaire et renforce la dépendance du pays par rapport aux importations. Chaque année, Haïti importe en moyenne près de cinq milliards de dollars de biens, contre à peine un milliard d'exportations, traduisant un déséquilibre commercial préoccupant.

Le secteur secondaire, qui regroupe les activités industrielles, la production d'énergie, la distribution d'eau et la construction, a pour sa part affiché une croissance annuelle moyenne de seulement 0,23 % sur la période. Pire, depuis 2018, il est entré dans une phase de recul quasi permanent, avec une contraction moyenne annuelle d'environ -3,6 % entre 2018–2019 et 2023–2024, culminant à -4,63 % lors du dernier exercice fiscal.

La faible performance du secteur secondaire s'explique par la persistance des contraintes énergétiques, la désorganisation des chaînes d'approvisionnement en raison de l'insécurité, et la paralysie de la branche Bâtiments et Travaux Publics (BTP). L'instabilité macroéconomique, marquée par une forte inflation et la dépréciation de la gourde, a également renchéri le coût des intrants importés, rendant la production locale moins compétitive.

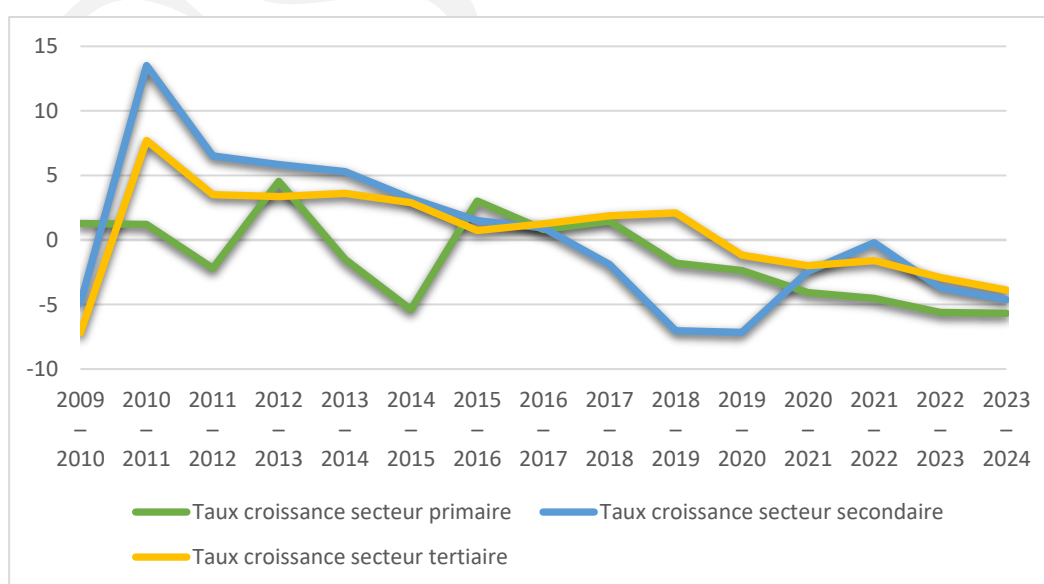
Quant au secteur tertiaire, qui inclut les services marchands (commerce, transport, hôtellerie, télécommunications, assurances) et non marchands (administration, éducation, santé), il a enregistré une croissance moyenne de seulement 0,52 %. S'il a connu des années de rebond, depuis l'exercice 2019–2020, le secteur tertiaire a montré des signes persistants d'essoufflement, avec une croissance négative sur plusieurs exercices (-1,19 % en 2019–2020, -2,47 %

en 2020–2021, –1,59 % en 2021–2022, –2,91 % en 2022–2023, et –3,88 % en 2023–2024).

Malgré son poids croissant dans le PIB (58% en 2024), l'évolution du secteur des services traduit une dynamique de services de faible qualité, dominée par le commerce informel, la sous-traitance, et les services publics largement inefficaces. L'essor de certains sous-secteurs, comme les télécommunications, n'a pas suffi à compenser le déclin d'autres branches d'activités et l'essoufflement de la consommation intérieure.

En définitive, l'analyse de l'évolution des trois secteurs de l'économie haïtienne met en évidence un affaiblissement chronique et préoccupant des principaux piliers de l'activité économique en Haïti. Le secteur primaire est en déclin structurel, le secteur secondaire demeure stagnant, tandis que les services, bien que dominants dans la composition du PIB, évoluent dans une dynamique limitée. Ce diagnostic souligne l'urgence de renforcer les fondements productifs de l'économie haïtienne à travers notamment des réformes structurelles ambitieuses, visant à relancer la productivité, favoriser la diversification économique et créer des emplois durables.

Figure 1: Évolution des trois grands secteurs d'activités de 2009 à 2024



Source : Réalisée à partir des Comptes Économiques de 2009 à 2024

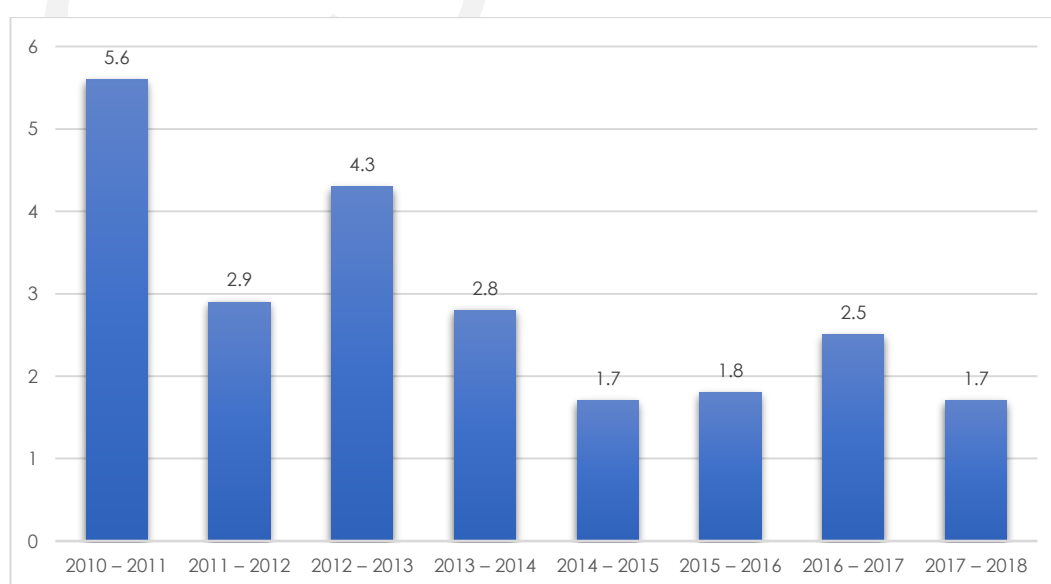
## 1.2. Le PIB haïtien : d'une reprise modérée à une spirale récessive

L'évolution du PIB réel d'Haïti sur la période allant de 2009–2010 à 2023–2024 révèle deux tendances économiques distinctes. La première, qui caractérise les années s'étendant entre 2009–2010 et 2017–2018, correspond à une phase de reprise prolongée mais modérée, amorcée après le séisme de 2010 qui avait provoqué une importante récession. La seconde, qui débute en 2018–2019, marque plutôt l'entrée de l'économie haïtienne dans une phase de contraction prolongée, qui se poursuit jusqu'en 2023–2024.

### 1.2.1. 2010 – 2018 : une période de reprise modérée

Pour l'année fiscale 2009-2010, à la suite du tremblement de terre, l'économie haïtienne a enregistré la contraction la plus importante sur la période analysée, soit -5.4%. Entre 2010-2011 et 2017-2018, le PIB réel a cumulativement crû d'environ 21%, soit une croissance moyenne de 2.62%, selon les données réévaluées en base 2012 par l'IHSI. Cette croissance illustre donc une reprise modérée des activités économiques au lendemain du séisme.

Figure 2: Évolution en pourcentage de la croissance du PIB de 2010 à 2018

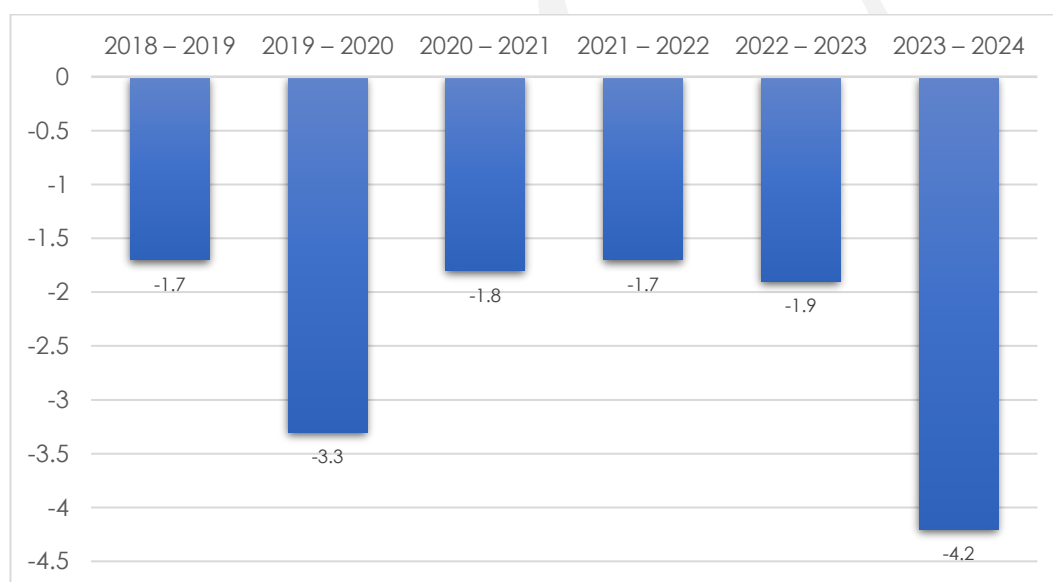


Source : Réalisée à partir des Comptes Économiques de 2009 à 2024

### 1.2.2. 2018 – 2024 : spirale récessive effaçant les progrès post-séisme

Entre les années 2018 et 2024, le PIB haïtien a drastiquement chuté de 14.6% suivant les données de l'IHSI. En moyenne, l'économie haïtienne a enregistré une croissance négative de 2.43%, effaçant ainsi une grande partie des progrès réalisés en termes de création de richesses au lendemain du tremblement de terre. Ceci illustre les défis d'accumulation de richesses de l'économie haïtienne. Il s'agissait de six années consécutives de récession, soit -1.7% en 2018-2019, -3.3% en 2019-2020, -1.8% en 2020-2021, -1.7% en 2021-2022, -1.9% en 2022-2023, et -4.2% en 2023-2024.

Figure 3: Évolution en pourcentage de la croissance du PIB de 2018 à 2024



Source : Réalisée à partir des Comptes Économiques de 2009 à 2024

## 1.3. Instabilité des prix comme caractéristique des 15 dernières années

### 1.3.1. Une inflation structurellement élevée

L'inflation, mesurée en glissement annuel, est demeurée une constante de l'économie haïtienne au cours des quinze dernières années. Sur l'ensemble de

la période, la dynamique des prix peut se diviser en trois (3) phases : une stabilité relative entre 2010 et 2014, une montée progressive de 2015 à 2019, et une spirale inflationniste soutenue depuis 2020.

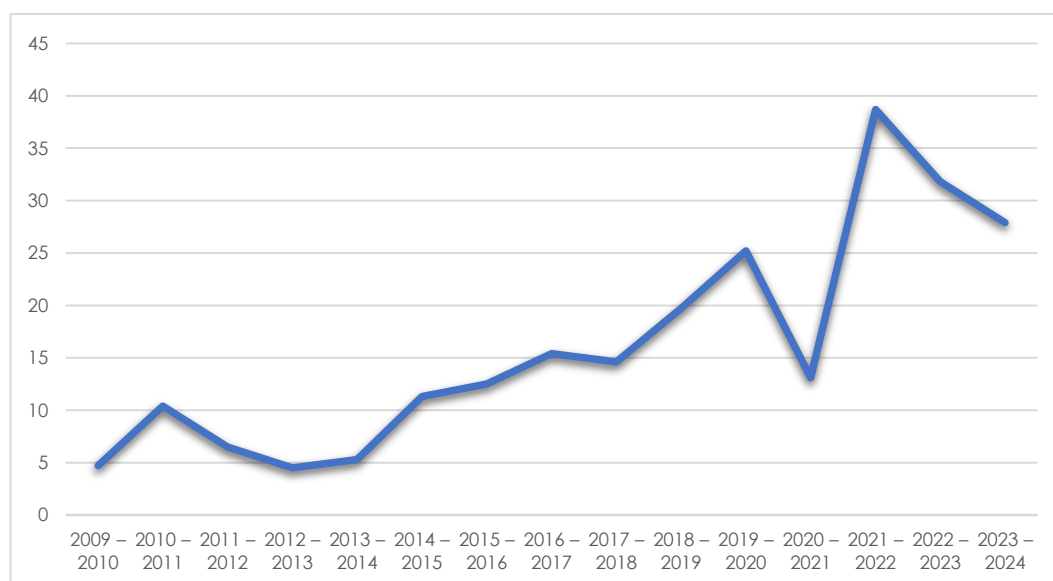
Entre 2009–2010 et 2013–2014, les niveaux d'inflation annuelle ont été modérés, oscillant entre 4,5 % et 10,4 %. En 2010–2011, une hausse ponctuelle de 10,4 % a suivi le tremblement de terre, mais les années suivantes ont connu une stabilisation des prix, avec des taux variant entre 5 % à 6,5 %. Cette période correspond à une phase de reprise économique et de relative maîtrise des prix par les autorités.

À partir de 2014–2015, l'inflation a entamé une phase plutôt ascendante, passant de 11,3 % à 19,7 % en 2018–2019. Cette augmentation marquée est notamment liée à la dépréciation de la gourde, aux déficits budgétaires financés notamment par la Banque de la République d'Haïti (BRH), à la pression sur l'offre intérieure et sur les exportations, ainsi qu'à l'insécurité croissante. L'inflation est ainsi devenue une contrainte structurelle pour l'économie nationale, érodant le pouvoir d'achat des ménages.

Depuis 2019–2020, l'économie haïtienne est entrée dans une spirale inflationniste paraissant difficile à contrôler. L'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 25,2 % en 2019–2020, puis 38,7 % en 2021–2022. Les années suivantes étaient également marquées par des taux très élevés : 31,8 % en 2022–2023 et 27,9 % en 2023–2024. La flambée des prix durant cette période s'explique notamment par une dégradation continue des conditions économiques et politiques, une insécurité généralisée affectant la logistique nationale, une forte dépendance par rapport aux importations dans un contexte de dépréciation monétaire, et l'affaiblissement constaté des capacités de régulation de l'État.

En résumé, les données publiées par l'IHSI montrent que la montée des prix s'est transformée en une dynamique structurelle dans l'économie haïtienne. L'inflation est ainsi devenue l'un des principaux éléments d'instabilité macroéconomique en Haïti.

Figure 4: Évolution de l'inflation de 2009-2010 à 2023-2024



Source : Réalisée à partir des données de l'IHSI

### 1.3.2. Perte continue de valeur de la monnaie nationale

Au cours des quinze dernières années, la gourde haïtienne a connu une dépréciation continue face au dollar américain. En 2010, le taux de change en fin de période s'établissait à 39.94 gourdes pour un dollar américain selon les données fournies par la banque centrale. En 2024, ce taux atteignait 131.47 gourdes, marquant une perte de valeur de plus de 228 % sur l'ensemble de la période.

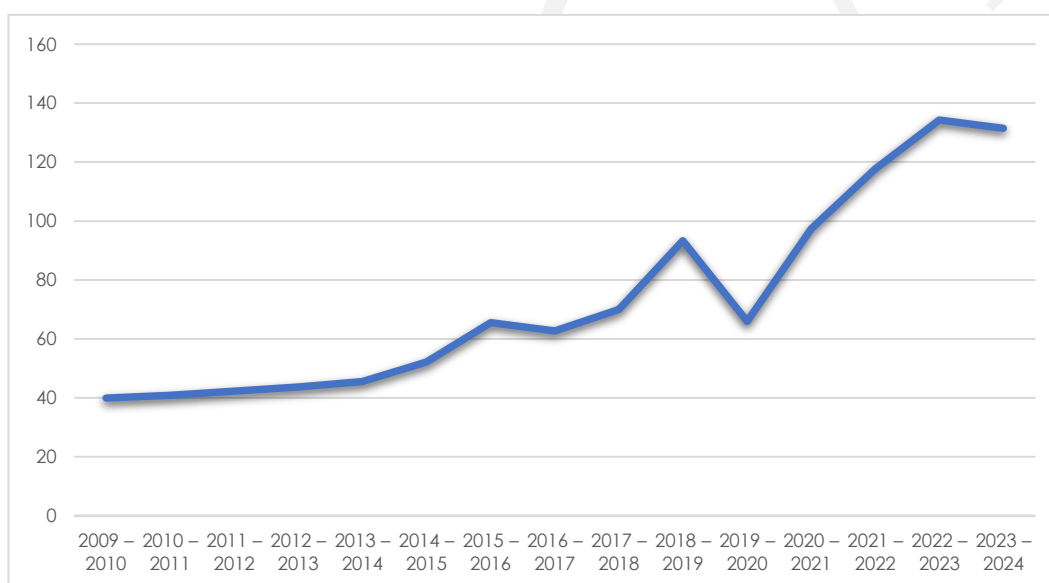
La tendance à la dépréciation s'est accentuée à partir de 2015–2016, lorsque le taux a franchi pour la première fois le seuil des 60 gourdes pour un dollar américain. Et après une relative stabilité entre 2016 et 2018, la gourde a connu une chute brutale en 2018–2019, atteignant 93.31 gourdes pour un dollar, soit une dépréciation de près de 33 % par rapport à l'année précédente.

En 2019–2020, une appréciation temporaire de la gourde est observée avec un taux de change de 65.92, attribuable à des interventions ponctuelles de la BRH et à un ralentissement des importations durant une période de forte instabilité. Cependant, cette accalmie n'a pas duré. Dès 2020–2021, la monnaie nationale a de nouveau perdu de la valeur, atteignant 97.39

gourdes pour un dollar, puis 117.70 en 2021–2022, et culminant à 134.26 en 2022–2023. En 2023–2024, le taux de change s'est légèrement amélioré pour s'établir à 131.47 gourdes, mais cette baisse reste marginale au regard de la perte accumulée.

La dépréciation de la gourde reflète à la fois les déséquilibres structurels de la balance des paiements, la forte dépendance par rapport aux importations, la dollarisation partielle de l'économie, ainsi que le manque de confiance dans les institutions monétaires et budgétaires. Elle contribue à renforcer la fragilité macroéconomique du pays et à renforcer les pressions inflationnistes, en augmentant le coût des biens importés.

Figure 5: Évolution du taux de change de 2009-2010 à 2023-2024



Source : Réalisée à partir des données de la BRH

#### 1.4. Les IDE : des flux erratiques traduisant une perte d'attractivité du pays

L'évolution des investissements directs étrangers (IDE) en Haïti au cours des quinze dernières années illustre une dynamique contrastée entre une accumulation progressive de capitaux étrangers (stock) et une forte volatilité des flux annuels. Ces tendances reflètent à la fois les incertitudes structurelles



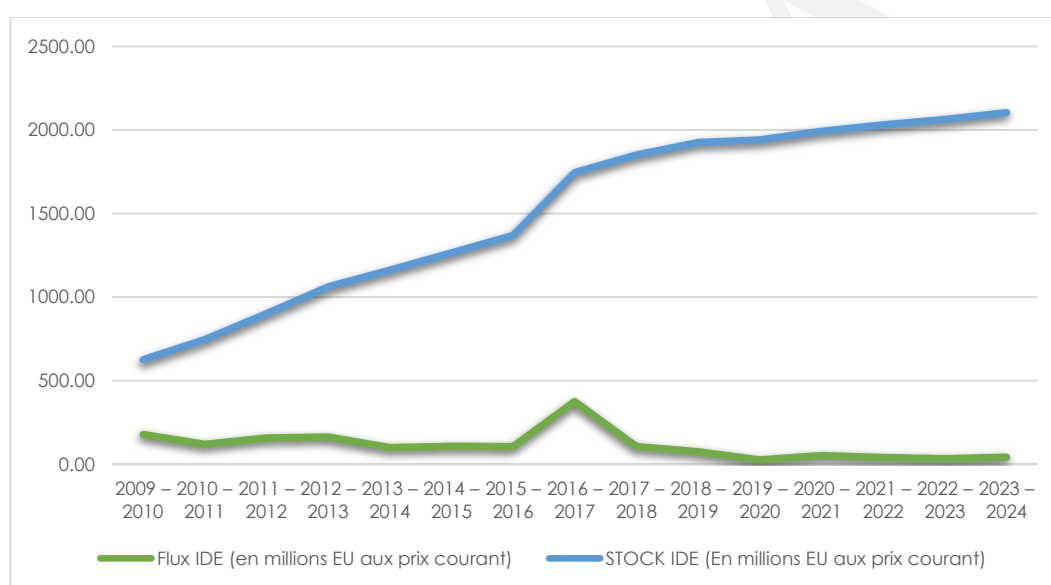
et conjoncturelles de l'économie haïtienne, ainsi qu'un recul de l'attractivité du pays auprès des investisseurs internationaux.

Selon les données publiées par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), après un niveau relativement élevé de 178 millions de dollars américains en 2009–2010, les flux d'IDE reçus par Haïti ont chuté à 119 millions de dollars américains en 2010–2011, avant de remonter à 162 millions en 2012–2013, dans le sillage de la reconstruction post-séisme. Cette dynamique s'est essoufflée rapidement. En effet, dès 2013–2014, les flux sont retombés à 99 millions de dollars américains et demeurés faibles, autour de 100 millions, au cours des années suivantes. Une exception notable est observée en 2016–2017, avec un afflux exceptionnel de 375 millions de dollars américains. Cette hausse isolée ne s'est pas prolongée étant donné que les flux ont replongé à 105 millions de dollars américains dès 2017–2018, puis ont baissé continuellement jusqu'à 25 millions de dollars en 2019–2020. Depuis lors, les entrées d'IDE se sont stabilisées à des niveaux modestes, oscillant entre 32 et 51 millions de dollars par an entre 2020–2021 et 2023–2024. Malgré la faiblesse persistante des flux, le stock d'IDE, qui représente l'accumulation totale des investissements étrangers dans le pays, a connu une progression continue. Il est passé de 625 millions de dollars en 2009–2010 à 2,1 milliards de dollars en 2023–2024, signe d'une relative rétention des capitaux déjà investis et d'un faible niveau de désinvestissement. Ce stock semble concentré dans quelques secteurs traditionnellement attractifs tels que les télécommunications, le commerce, et certains segments de l'agro-industrie, sans réel élargissement de la base productive.

Le contraste entre la hausse du stock et la stagnation des flux explique que les investissements passés demeurent, mais les nouveaux engagements sont rares, et les réinvestissements limités. Cette situation illustre les profondes faiblesses du climat des affaires en Haïti caractérisé par une instabilité politique persistante, la faiblesse de l'État de droit, la dégradation des infrastructures, l'insécurité croissante et des blocages administratifs.

Tout compte fait, si le stock d'IDE a plus que triplé entre 2010 et 2024, la tendance erratique des flux annuels reflète un désengagement progressif des investisseurs internationaux vis-à-vis d'Haïti. La Cour estime que pour faire des IDE un levier réel de développement, il devient impératif de restaurer la confiance des investisseurs à travers des réformes structurelles ambitieuses, une meilleure gouvernance économique et sécuritaire, et la mise en place de mécanismes incitatifs ciblés vers les secteurs productifs stratégiques.

Figure 6 : Évolution des flux et des stocks d'IDE en millions de dollars américains de 2009-2010 à 2023-2024



Source : Réalisée à partir des données de la CNUCED

## II. Prévisions budgétaires : entre incertitudes et absence d'ancrage

### 2.1. Une trajectoire de prévisions de ressources budgétaires en manque de visibilité stratégique

Sur la période allant de 2009–2010 à 2023–2024, les ressources budgétaires prévues par l'État haïtien ont affiché une tendance générale à la hausse. Elles ont triplé en valeur nominale, passant de 88,2 milliards de gourdes au 30 septembre 2009 à plus de 254,8 milliards au 30 septembre 2024. Toutefois, cette évolution a été marquée par de fortes discontinuités ; ce qui, selon la Cour des Comptes, met en lumière un problème de visibilité stratégique.

En effet, dès le début de la période analysée, on observe une forte progression des prévisions de ressources publiques, avec une augmentation de 20,4 % entre 2009–2010 et 2010–2011, suivie d'une hausse de 13,9 % en 2011–2012. Cette dynamique ascendante est confirmée en 2012–2013 par une augmentation plus modérée, de l'ordre de 8,7 %. Cependant, un renversement de tendance s'est opéré dès l'exercice fiscal 2013–2014, où les prévisions ont chuté à 118,7 milliards de gourdes, soit une baisse relative de 9,8 % par rapport à l'exercice précédent. L'année suivante, en 2014–2015, les ressources prévues ont reculé à nouveau à 108,1 milliards de gourdes, marquant une contraction additionnelle de 8,9 %.

Un redressement était amorcé en 2015–2016 avec des prévisions de ressources s'élevant à 122,7 milliards de gourdes, traduisant une reprise de 13,5 %. Cette amélioration était néanmoins fragile, car elle était suivie d'une nouvelle baisse de 5,6 % en 2016–2017. L'année 2017–2018 avait marqué un rebond notable à 145,6 milliards de gourdes, soit une progression de 25,8 %. Ce montant restait

stable l'année suivante, avant de bondir à 198,7 milliards de gourdes en 2019–2020, ce qui a représenté une augmentation spectaculaire de 36,4 %.

Les exercices suivants ont confirmé la persistance d'une forte volatilité. En 2020–2021, les prévisions budgétaires ont légèrement chuté à 193 milliards de gourdes, soit une baisse de 2,9 %. Elles sont reparties à la hausse en 2021–2022 pour atteindre 210,6 milliards de gourdes pour une hausse de 9,1 %, puis ont connu une envolée en 2022–2023, atteignant 267,5 milliards de gourdes pour une hausse de 27 %. Cette dynamique était de nouveau interrompue en 2023–2024, où les prévisions étaient ajustées à la baisse à 254,8 milliards de gourdes, enregistrant une contraction de 4,7 %.

De manière générale, l'évolution des prévisions de ressources budgétaires entre 2009 et 2024 illustre une trajectoire profondément erratique, marquée par des épisodes de croissance vigoureuse suivis de contractions brutales. Cette volatilité, observable tant en valeur absolue qu'en variation annuelle, traduit une programmation budgétaire largement soumise aux aléas conjoncturels. Elle met donc en relief, comme déjà souligné, un problème de visibilité stratégique.

*Tableau 1: Prévisions de ressources budgétaires en gourdes de 2009 à 2024*

| EXERCICE FISCAL | PRÉVISIONS DE RESSOURCES |
|-----------------|--------------------------|
| 2009 – 2010     | 88,247,155,901.00        |
| 2010 – 2011     | 106,284,926,099.00       |
| 2011 – 2012     | 121,000,978,208.00       |
| 2012 – 2013     | 131,543,490,814.00       |
| 2013 – 2014     | 118,680,548,948.00       |
| 2014 – 2015     | 108,105,799,005.00       |
| 2015 – 2016     | 122,679,830,802.00       |
| 2016 – 2017     | 115,776,828,763.00       |
| 2017 – 2018     | 145,643,000,001.00       |
| 2018 – 2019     | 145,643,000,001.00       |
| 2019 – 2020     | 198,700,000,001.00       |
| 2020 – 2021     | 192,999,999,999.00       |
| 2021 – 2022     | 210,588,000,000.00       |
| 2022 – 2023     | 267,499,999,999.00       |
| 2023 – 2024     | 254,820,600,017.00       |

### 2.1.1. Les prévisions de recettes courantes entre croissance et fluctuations importantes

Les prévisions de recettes courantes ont été multipliées par 5,6 entre 2009–2010 et 2023-2024, passant de 30,7 milliards de gourdes à 172,7 milliards de gourdes. Si cette progression nominale traduit une ambition croissante de mobilisation des ressources internes, elle masque en réalité une trajectoire budgétaire instable, marquée par des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

En effet, des hausses significatives des recettes courantes avaient été prévues au début de la décennie 2010, avec des augmentations de 17,2 % en 2010–2011, 26,7 % en 2011–2012 et 14,0 % en 2012–2013. Cette dynamique ascendante a toutefois été interrompue par des baisses successives en 2013–2014 (–2,1 %), 2016–2017 (–7,5 %) et 2019–2020 (–9,9 %).

Par la suite, de fortes croissances étaient à nouveau projetées, notamment en 2021–2022 (24,6 %) et 2022–2023 (36,5 %), avant un ralentissement marqué à 5,3 % en 2023–2024. Ces variations irrégulières traduisent une instabilité dans la planification des recettes, souvent tributaire de facteurs conjoncturels plutôt que d'un processus cohérent d'élargissement de la base fiscale ou de réformes structurelles.

Une analyse plus détaillée des données montre que les recettes internes (impôts directs et indirects) sont demeurées la principale source de financement des recettes courantes, représentant en moyenne 73 % du total. Cette composante a fortement progressé, passant de 18,8 milliards à 127 milliards de gourdes sur la période. En revanche, les recettes douanières, bien qu'en hausse nominale (de 10,8 à 44,9 milliards), ont vu leur part relative dans les recettes courantes chuter de 35,3 % à 26 %.

Quant aux autres ressources domestiques, elles sont restées marginales et imprévisibles sur la période couverte par l'étude, oscillant entre 0,2 et 3,5 milliards de gourdes.

Tableau 2: Évolution des recettes courantes en gourdes de 2009-2010 à 2023-2024

| EXERCICE FISCAL | RECETTES INTERNES  | RECETTES DOUANIÈRES | AUTRES RESSOURCES DOMESTIQUES | TOTAL RECETTES COURANTES |
|-----------------|--------------------|---------------------|-------------------------------|--------------------------|
| 2009 – 2010     | 18,829,632,420.00  | 10,782,684,953.00   | 1,104,808,003.00              | 30,717,125,376.00        |
| 2010 – 2011     | 21,513,004,989.00  | 13,677,995,011.00   | 809,000,000.00                | 36,000,000,000.00        |
| 2011 – 2012     | 17,000,000,000.00  | 28,000,000,000.00   | 600,000,000.00                | 45,600,000,000.00        |
| 2012 – 2013     | 21,860,870,000.00  | 29,508,130,000.00   | 633,000,000.00                | 52,002,000,000.00        |
| 2013 – 2014     | 23,464,749,556.00  | 26,872,344,121.00   | 562,906,324.00                | 50,900,000,001.00        |
| 2014 – 2015     | 42,387,160,217.00  | 14,890,125,733.00   | 1,166,499,949.00              | 58,443,785,899.00        |
| 2015 – 2016     | 61,519,795,681.00  | 15,266,704,320.00   | 420,000,000.00                | 77,206,500,001.00        |
| 2016 – 2017     | 53,450,697,632.00  | 17,482,941,908.00   | 483,000,000.00                | 71,416,639,540.00        |
| 2017 – 2018     | 75,151,749,208.00  | 20,469,494,314.00   | 3,548,205,000.00              | 99,169,448,522.00        |
| 2018 – 2019     | 75,151,749,208.00  | 20,469,494,314.00   | 3,548,205,000.00              | 99,169,448,522.00        |
| 2019 – 2020     | 66,412,012,232.00  | 22,927,858,464.00   | 0.00                          | 89,339,870,696.00        |
| 2020 – 2021     | 73,927,379,400.00  | 22,510,667,488.00   | 0.00                          | 96,438,046,888.00        |
| 2021 – 2022     | 89,914,257,641.00  | 26,985,743,775.00   | 3,235,260,001.00              | 120,135,261,417.00       |
| 2022 – 2023     | 125,909,485,823.00 | 37,948,514,177.00   | 200,000,000.00                | 164,058,000,000.00       |
| 2023 – 2024     | 127,026,889,931.00 | 44,901,110,086.00   | 750,000,000.00                | 172,678,000,017.00       |

Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 2.1.2. L'aide extérieure, pilier instable du financement public

L'aide extérieure a constitué un pilier fondamental mais instable du financement public haïtien. En moyenne, entre 2009–2010 et 2023–2024, les prévisions de dons ont représenté 26,3 % des prévisions totales de ressources, témoignant d'une dépendance structurelle des finances publiques à l'égard de l'aide internationale.

Toutefois, les dons sont restés marqués par une forte volatilité. Les montants prévisionnels ont oscillé considérablement sur la période, atteignant un sommet historique de 70,4 milliards de gourdes en 2010–2011, avant de chuter à 31,7 milliards de gourdes en 2013–2014, puis de remonter à 65,9 milliards en 2023–2024.

Par ailleurs, la structure interne des dons a profondément évolué. Les prévisions de dons pour le financement de projets et programmes se sont affirmées comme la composante dominante, représentant plus de 70 % des dons totaux sur la période, jusqu'à monopoliser l'ensemble des prévisions en 2023–2024. À l'inverse, les dons au titre de soutien budgétaire, qui représentaient 43,8 milliards de gourdes en 2010–2011, ont connu un déclin rapide, jusqu'à disparaître totalement des prévisions budgétaires les plus récentes. Ce basculement suggérerait une préférence croissante des bailleurs pour des mécanismes d'exécution directe des fonds, souvent en marge des canaux budgétaires nationaux.

L'évolution des prévisions de dons montre la dépendance des finances publiques haïtiennes vis-à-vis de l'aide extérieure. Son instabilité sur la période fragilise la planification à moyen terme et rend la mise en œuvre de réformes plus incertaine.

*Tableau 3 : Prévisions de dons et de leurs composantes en gourdes de 2009 à 2024*

| EXERCICE FISCAL | DONS POUR SUPPORT BUDGÉTAIRE | DONS POUR FINANCEMENT DE PROGRAMMES ET PROJETS | TOTAL DONS        |
|-----------------|------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 2009 – 2010     | 10,573,586,991.00            | 30,327,550,951.00                              | 40,901,137,942.00 |
| 2010 – 2011     | 43,872,794,668.00            | 26,571,404,884.00                              | 70,444,199,552.00 |
| 2011 – 2012     | 5,492,880,000.00             | 40,857,719,971.00                              | 46,350,599,971.00 |
| 2012 – 2013     | 4,179,000,000.00             | 41,403,163,692.00                              | 45,582,163,692.00 |
| 2013 – 2014     | 3,073,550,000.00             | 28,650,757,758.00                              | 31,724,307,758.00 |
| 2014 – 2015     | 4,222,480,000.00             | 27,637,415,428.00                              | 31,859,895,428.00 |
| 2015 – 2016     | 4,316,000,000.00             | 21,630,956,438.00                              | 25,946,956,438.00 |
| 2016 – 2017     | 4,689,676,000.00             | 27,779,174,177.00                              | 32,468,850,177.00 |
| 2017 – 2018     | 7,904,250,000.00             | 21,952,216,136.00                              | 29,856,466,136.00 |
| 2018 – 2019     | 7,904,250,000.00             | 21,952,216,136.00                              | 29,856,466,136.00 |
| 2019 – 2020     | 17,959,108,982.00            | 19,110,550,000.00                              | 37,069,658,982.00 |
| 2020 – 2021     | 3,905,606,706.00             | 19,976,500,000.00                              | 23,882,106,706.00 |
| 2021 – 2022     | 4,681,650,000.00             | 19,643,000,000.00                              | 24,324,650,000.00 |
| 2022 – 2023     | 9,136,500,000.00             | 31,251,210,811.00                              | 40,387,710,811.00 |
| 2023 – 2024     | 0.00                         | 65,969,161,861.00                              | 65,969,161,861.00 |

Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024



### 2.1.3. Des financements évoluant en dents de scie

Les prévisions de financement budgétaire ont montré une évolution irrégulière entre 2009 et 2024, sans trajectoire claire ni consolidation durable. Les montants projetés ont varié fortement, allant de 11,9 milliards de gourdes en 2016–2017, le niveau le plus bas de la période, à un pic historique de 72,7 milliards de gourdes en 2020–2021, avec un sommet comparable de 72,3 milliards de gourdes en 2019–2020.

La période analysée présente plusieurs phases contrastées. Entre 2012–2013 et 2013–2014, les financements attendus ont progressé de 33,9 milliards à 36,1 milliards de gourdes. À partir de 2019–2020, on a observé une envolée spectaculaire des besoins de financement, l'État mobilisant plus de 72 milliards de gourdes contre 16,6 milliards l'année précédente.

La même dynamique s'est prolongée en 2020–2021 avant de laisser place à une diminution continue des financements, qui se sont contractés à 16,1 milliards de gourdes en 2023–2024, soit un niveau proche de celui du début de période.

La composition du financement a aussi varié fortement. Les tirages sur emprunts n'ont pas cessé d'une année à l'autre mais de manière inégale. Ils étaient de 22,8 milliards de gourdes en 2013–2014, 16 milliards de gourdes en 2022–2023, contre seulement 9,1 milliards de gourdes en 2023–2024. Les Bons du Trésor ont connu un pic en 2019–2020 avec 25,8 milliards mobilisés. Toutefois, le recours à cet instrument est resté limité au cours des années subséquentes. À titre d'exemple, les prévisions y relatives ont atteint seulement 8,6 milliards de gourdes en 2013–2014. Cette mobilisation irrégulière des instruments financiers reflète l'absence d'une stratégie claire, cohérente et consistante de gestion de la dette publique.

En résumé, l'évolution du financement budgétaire se caractérise par des pics soudains suivis de contractions rapides. Cette situation est susceptible de renforcer la vulnérabilité des finances publiques. Elle souligne l'urgence d'adopter une stratégie pluriannuelle pour limiter l'imprévisibilité.



Tableau 4 : Prévisions du volet financement en gourdes de 2009 à 2024

| EXERCICE FISCAL | TOTAL FINANCEMENT |
|-----------------|-------------------|
| 2009 – 2010     | 16,628,892,583.00 |
| 2010 – 2011     | 21,756,996,966.00 |
| 2011 – 2012     | 29,050,378,237.00 |
| 2012 – 2013     | 33,959,327,122.00 |
| 2013 – 2014     | 36,056,241,189.00 |
| 2014 – 2015     | 17,802,117,678.00 |
| 2015 – 2016     | 19,526,374,363.00 |
| 2016 – 2017     | 11,891,339,046.00 |
| 2017 – 2018     | 16,617,085,343.00 |
| 2018 – 2019     | 16,617,085,343.00 |
| 2019 – 2020     | 72,290,470,323.00 |
| 2020 – 2021     | 72,679,846,405.00 |
| 2021 – 2022     | 66,128,088,583.00 |
| 2022 – 2023     | 63,054,289,188.00 |
| 2023 – 2024     | 16,173,438,139.00 |

Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

#### 2.1.4. Les « autres ressources domestiques » constituent un poste résiduel et volatile du budget

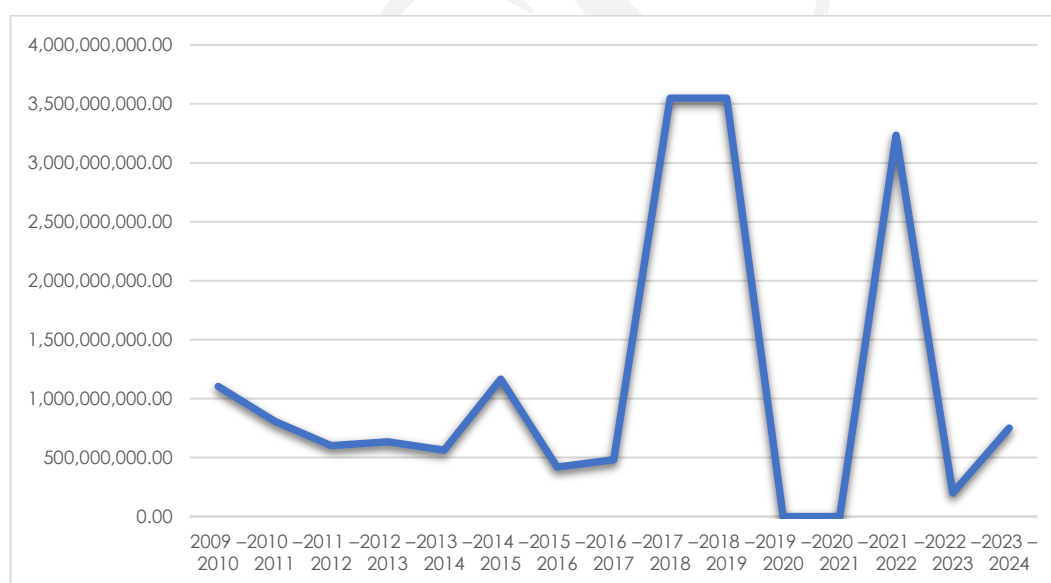
L'examen des prévisions budgétaires relatives aux autres ressources domestiques au cours de la période 2009-2014 montre que cette catégorie a occupé une position à la fois marginale et instable dans la structure des recettes courantes.

Sur l'ensemble de la période, les autres ressources domestiques ont représenté en moyenne seulement 1,35 % des recettes courantes prévues, confirmant leur caractère résiduel. Les montants inscrits au budget ont varié fortement d'une année à l'autre : estimés à environ 600 millions de gourdes en 2011–2012, ils ont atteint plus de 3,5 milliards en 2017–2018 et 2018–2019, chuté à zéro en 2019–2020 et 2020–2021, avant de remonter à 3,2 milliards en 2021–2022, puis de redescendre à seulement 200 millions en 2022–2023. Cette volatilité traduit l'absence de mécanismes clairs, stables et prévisibles de mobilisation de ces ressources domestiques.

L'instabilité de ce poste met en évidence la nécessité de renforcer son suivi et sa documentation. La transparence budgétaire suppose une gestion intégrée des entreprises publiques, incluant la publication systématique de leurs états financiers annuels vérifiés, afin de déterminer leur réelle capacité contributive. Le gouvernement devrait pouvoir leur fixer des objectifs de performance, dans la mesure où leurs revenus sont nécessaires pour équilibrer les comptes publics.

Par ailleurs, la mise en place d'une véritable comptabilité patrimoniale de l'État apparaît indispensable. Elle permettrait de connaître précisément ses créances et dettes d'exploitation, ses actifs immobilisés, ses participations dans des entreprises, ainsi que ses engagements à moyen terme. Dans le contexte actuel de gestion des finances publiques, les difficultés sont cependant réelles pour entreprendre un tel chantier et le finaliser.

Figure 7 : Évolution des "autres ressources domestiques" de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

## 2.2. Prévisions de dépenses publiques : une croissance à marche forcée

Comme les prévisions de ressources auxquelles elles sont étroitement liées, les prévisions de dépenses publiques ont tout aussi enregistré une hausse

marquée entre 2009–2010 et 2023–2024. Elles sont passées de 88,2 milliards de gourdes à environ 259,4 milliards de gourdes, soit près d'un triplement en quinze ans. Cependant, cette croissance n'a pas suivi une trajectoire régulière. Les dépenses ont connu des variations importantes d'un exercice à l'autre, révélant la forte dépendance du budget vis-à-vis des aléas économiques, politiques et financiers.

D'un autre côté, la Cour note une modification progressive dans la structure des dépenses de l'État. Les dépenses de fonctionnement, en particulier, ont occupé une place prépondérante et ont absorbé plus de la moitié des crédits prévus, au détriment des dépenses d'investissement. Ce déséquilibre limite la capacité de l'État à financer des projets structurants et à soutenir la croissance à long terme.

Dans les sections qui suivent, la CSCCA examine plus en détail l'évolution des dépenses de fonctionnement, des investissements publics et des charges financières liées à la dette.

### 2.2.1. Des dépenses de fonctionnement croissantes, augmentant plus vite que le budget global

Les prévisions de dépenses de fonctionnement de l'État haïtien ont connu une croissance rapide, passant de 28,97 milliards de gourdes à 141,02 milliards. En d'autres termes, elles ont presque quintuplé en quinze ans. Sur la même période, les prévisions budgétaires globales ont augmenté de 88,27 milliards de gourdes à 259,41 milliards de gourdes, soit un peu moins du triple. Autrement dit, la progression des prévisions de dépenses de fonctionnement a été beaucoup plus rapide que celle des dépenses budgétaires totales.

En 2009-2010, les prévisions de dépenses de fonctionnement représentaient 32,8 % du budget global. Cette part a atteint un pic de 61 % en 2019-2020. Même si elle a légèrement diminué depuis, elle reste structurellement élevée à 54,4 % en 2023-2024. Ainsi, plus de la moitié des ressources budgétaires prévues servent aujourd'hui à financer le fonctionnement courant de l'État.

La dynamique des prévisions de dépenses de fonctionnement s'explique par la forte expansion de certains postes. Le poste des salaires et traitements a connu la hausse la plus marquée, passant de 14,1 milliards de gourdes en 2009-2010 à 80,6 milliards de gourdes en 2023-2024, soit une multiplication par 5,7. Les biens et services, deuxième poste en importance, ont également triplé entre 2015-2016 et 2022-2023, passant de 16,6 à 49,4 milliards de gourdes. À l'inverse, les transferts et subventions ont suivi une évolution plus irrégulière, atteignant 38 milliards de gourdes en 2019-2020 avant de retomber à 13,3 milliards en 2023-2024. Enfin, les intérêts et frais financiers sont restés plus modérés, oscillant entre 1,17 et 6,18 milliards de gourdes sur la période.

Selon la Cour, la croissance disproportionnée des dépenses de fonctionnement, par rapport au budget global, pose deux problèmes majeurs. Premièrement, elle réduit la marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement public, l'entretien des infrastructures et les politiques sociales. Deuxièmement, elle limite la capacité de l'État à utiliser le budget comme un véritable levier de développement, puisque les charges courantes, bien que nécessaires, n'ont pas d'impact direct sur la croissance à long terme.

Tableau 5: Prévisions de dépenses de fonctionnement en gourdes de 2009 à 2024

| EXERCICE FISCAL | SALAIRES ET TRAITEMENTS | TRANSFERTS ET SUBVENTIONS | BIENS ET SERVICES | INTÉRÊTS ET FRAIS FINANCIERS | TOTAL              |
|-----------------|-------------------------|---------------------------|-------------------|------------------------------|--------------------|
| 2009 – 2010     | 14,123,345,780.00       | 6,373,020,610.00          | 7,300,883,468.00  | 1,176,498,453.00             | 28,973,748,311.00  |
| 2010 – 2011     | 16,996,251,898.00       | 7,438,156,210.00          | 8,414,747,326.00  | 1,142,282,101.00             | 33,991,437,535.00  |
| 2011 – 2012     | 18,563,928,657.00       | 6,634,556,104.00          | 10,232,124,192.00 | 1,188,576,850.00             | 36,619,185,803.00  |
| 2012 – 2013     | 21,138,563,317.00       | 7,539,582,874.00          | 11,234,778,736.00 | 1,217,269,381.00             | 41,130,194,308.00  |
| 2013 – 2014     | 23,520,703,287.00       | 8,217,530,322.00          | 13,454,091,335.00 | 1,278,870,797.00             | 46,471,195,741.00  |
| 2014 – 2015     | 28,993,098,533.00       | 5,453,309,678.00          | 14,868,986,444.00 | 872,291,241.00               | 50,187,685,896.00  |
| 2015 – 2016     | 32,571,985,531.00       | 6,844,031,944.00          | 16,624,010,247.00 | 2,293,721,196.00             | 58,333,748,918.00  |
| 2016 – 2017     | 35,778,246,346.00       | 7,716,693,032.00          | 21,121,402,474.00 | 1,646,019,054.00             | 66,262,360,906.00  |
| 2017 – 2018     | 41,997,956,754.00       | 13,246,695,169.00         | 25,587,323,829.00 | 3,110,515,705.00             | 83,942,491,457.00  |
| 2018 – 2019     | 41,997,956,754.00       | 13,246,695,169.00         | 25,587,323,829.00 | 3,110,515,705.00             | 83,942,491,457.00  |
| 2019 – 2020     | 47,516,281,910.00       | 38,039,507,545.00         | 32,927,102,538.00 | 2,662,334,104.00             | 121,145,226,097.00 |
| 2020 – 2021     | 59,734,447,164.00       | 20,242,279,510.00         | 37,263,106,173.00 | 3,901,626,102.00             | 121,141,458,949.00 |
| 2021 – 2022     | 66,802,237,291.00       | 36,261,991,764.00         | 34,494,331,804.00 | 4,401,107,826.00             | 141,959,668,685.00 |
| 2022 – 2023     | 78,570,013,317.00       | 20,855,318,113.00         | 49,407,793,888.00 | 6,181,362,015.00             | 155,014,487,333.00 |
| 2023 – 2024     | 80,575,005,793.00       | 13,366,049,033.00         | 45,382,419,828.00 | 1,701,417,986.00             | 141,024,892,640.00 |

Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 2.2.2. Les dépenses de capital ont connu un recul relatif marqué malgré une progression en valeur absolue

Les prévisions budgétaires, relatives aux dépenses de capital, sur la période allant de 2009–2010 à 2023–2024, révèlent une évolution contrastée. En valeur absolue, les montants prévus sont passés de 58,9 milliards de gourdes en 2009–2010 à 118,3 milliards en 2023–2024, soit un doublement en quinze ans. Entre ces deux bornes, on observe plusieurs phases. Une augmentation régulière jusqu'en 2012–2013 (90,4 milliards de gourdes), suivie d'une contraction marquée en 2016–2017 (52,3 milliards de gourdes), puis une reprise progressive qui a culminé à 118,3 milliards de gourdes en 2023–2024, après un niveau élevé de 112,4 milliards de gourdes en 2022–2023.

Cependant, rapportées au budget total, les dépenses de capital voient leur poids relatif diminuer structurellement. En 2009–2010, elles représentaient 66,8 % du budget global ; cette part s'est renforcée en 2011–2012, atteignant 69,4 %, grâce à un apport exceptionnel de financements post-séisme. Mais à partir de 2015–2016, une tendance baissière s'est installée. La part est tombée à 42,6 % en 2016–2017, puis à 37,2 % en 2021–2022, soit son niveau le plus bas sur la période. En 2023–2024, malgré des montants prévus élevés, la part relative des investissements ne représente plus que 45,6 % du budget.

L'évolution des prévisions de dépenses de capital traduit une érosion progressive de la place de l'investissement public dans la structure budgétaire de l'État. Autrement dit, les dépenses de capital augmentent en valeur absolue, mais reculent en proportion du budget. Le contraste est particulièrement frappant si l'on compare les extrêmes : entre 69,4 % en 2011–2012 et 37,2 % en 2021–2022, la part relative des investissements publics a perdu plus de 30 points de pourcentage.

La trajectoire des prévisions de dépenses de capital illustre la fragilité de l'effort d'investissement. Il s'agit, à la limite, d'un désinvestissement relatif, qui compromet la capacité de l'État à maintenir un niveau soutenu

d'investissement en infrastructures et en équipements publics, essentiels à la croissance et à la modernisation de l'économie.

Figure 8 : Évolution des dépenses de capital de 2009 à 2024

| EXERCICE FISCAL | TOTAL DÉPENSES DE CAPITAL | PART DANS LE BUDGET |
|-----------------|---------------------------|---------------------|
| 2009 – 2010     | 58,935,407,591.00         | 66.76%              |
| 2010 – 2011     | 70,894,317,860.00         | 66.70%              |
| 2011 – 2012     | 84,020,792,405.00         | 69.44%              |
| 2012 – 2013     | 90,413,296,506.00         | 68.73%              |
| 2013 – 2014     | 72,209,353,206.00         | 60.84%              |
| 2014 – 2015     | 59,549,160,618.00         | 54.27%              |
| 2015 – 2016     | 64,346,581,885.00         | 52.45%              |
| 2016 – 2017     | 52,317,769,743.00         | 44.12%              |
| 2017 – 2018     | 61,700,508,541.00         | 42.36%              |
| 2018 – 2019     | 61,700,508,541.00         | 42.36%              |
| 2019 – 2020     | 77,554,773,904.00         | 39.03%              |
| 2020 – 2021     | 71,858,541,052.00         | 37.23%              |
| 2021 – 2022     | 68,628,331,317.00         | 32.59%              |
| 2022 – 2023     | 112,485,512,667.00        | 42.05%              |
| 2023 – 2024     | 118,391,701,235.00        | 45.64%              |

Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 2.2.3. Dépendance structurelle de l'investissement aux financements extérieurs

Les prévisions budgétaires de 2009–2010 à 2023–2024 mettent en évidence une dépendance persistante de l'investissement public haïtien à l'égard des financements extérieurs. Sur l'ensemble de la période, il était prévu que la majorité des programmes et projets inscrits dans le budget seraient financés par des ressources extérieures, sous forme de dons, d'emprunts ou d'annulations de dette.

Dès 2009–2010, les prévisions de financements extérieurs ont atteint 38,6 milliards de gourdes, soit 66 % du total des dépenses pour programmes et projets prévus. Cette dépendance s'est accentuée en 2011–2012, avec 57,7 milliards de gourdes financées par les bailleurs, représentant près de 72 % des

investissements programmés. La même tendance se retrouve en 2012–2013, où les financements extérieurs culminent à 61,3 milliards de gourdes, soit près de 70 % des prévisions de dépenses pour programmes et projets de l'exercice. Ces niveaux traduisent un rôle structurant de l'aide internationale dans la dynamique d'investissement de l'État.

Même dans les années où le volume global des dépenses de capital a reculé, la part des financements extérieurs était restée dominante. En 2016–2017, les bailleurs ont assuré 31,4 milliards de gourdes, soit environ 74 % des prévisions de dépenses pour programmes et projets, malgré une forte baisse du volume total. En 2021–2022, la proportion est restée proche de 60 %, avec 23,1 milliards de financements extérieurs sur un total de 38,4 milliards de gourdes pour programmes et projets. Enfin, en 2022–2023, il était prévu que les bailleurs contribuent à hauteur de 47,3 milliards de gourdes, soit environ 60 % des prévisions de dépenses pour programmes et projets, confirmant la persistance d'une dépendance structurelle.

En comparaison, les ressources domestiques sont demeurées structurellement faibles. Les contreparties locales, censées refléter l'effort de cofinancement de l'État, ont varié entre 6,5 milliards de gourdes (2016–2017) et 26,3 milliards de gourdes (2022–2023), mais n'ont jamais dépassé la barre de 33 % du financement total pour programmes et projets. De même, les prévisions de dépenses d'immobilisations financées exclusivement sur ressources propres sont restées marginales. Elles n'ont représenté qu'environ 2 % des dépenses de capital en moyenne.

Les analyses montrent donc que l'investissement public est largement tributaire de la disponibilité et de la continuité des financements extérieurs. La moindre suspension ou réduction de l'aide internationale entraîne immédiatement une contraction des dépenses de capital, comme ce fut le cas en 2015–2016 et en 2016–2017. Cette dépendance met en évidence la question de la souveraineté budgétaire du pays.



Tableau 6 : Part des dons et emprunts dans les dépenses d'investissement totales

| EXERCICE FISCAL | DONS ET EMPRUNTS  | TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | POIDS DES DONS ET EMPRUNTS |
|-----------------|-------------------|---------------------------------|----------------------------|
| 2009 – 2010     | 38,619,400,656.00 | 58,283,443,583.00               | 66.26%                     |
| 2010 – 2011     | 53,917,794,683.00 | 70,444,199,552.00               | 76.54%                     |
| 2011 – 2012     | 57,756,060,353.00 | 80,313,560,353.00               | 71.91%                     |
| 2012 – 2013     | 61,271,298,253.00 | 87,751,255,307.00               | 69.82%                     |
| 2013 – 2014     | 51,475,345,398.00 | 68,702,047,380.00               | 74.93%                     |
| 2014 – 2015     | 37,396,402,216.00 | 53,448,311,883.00               | 69.97%                     |
| 2015 – 2016     | 28,279,022,825.00 | 56,843,830,802.00               | 49.75%                     |
| 2016 – 2017     | 31,387,069,479.00 | 42,650,130,650.00               | 73.59%                     |
| 2017 – 2018     | 26,763,392,176.00 | 49,334,649,999.00               | 54.25%                     |
| 2018 – 2019     | 26,763,392,176.00 | 49,334,649,999.00               | 54.25%                     |
| 2019 – 2020     | 28,785,300,000.00 | 59,340,000,001.00               | 48.51%                     |
| 2020 – 2021     | 28,114,000,000.00 | 45,140,000,000.00               | 62.28%                     |
| 2021 – 2022     | 23,093,000,000.00 | 38,418,000,001.00               | 60.11%                     |
| 2022 – 2023     | 47,277,000,000.00 | 79,300,000,000.00               | 59.62%                     |
| 2023 – 2024     | 75,120,200,000.00 | 96,015,000,000.00               | 78.24%                     |

Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

#### 2.2.4. Croissance contrastée des prévisions de dépenses publiques de fonctionnement et de capital

Sur la période analysée, les finances publiques ont présenté une évolution contrastée entre les dépenses de fonctionnement et celles de capital. Les prévisions de dépenses de fonctionnement ont connu une hausse spectaculaire de 387 %, passant de 28,97 milliards de gourdes à 141,02 milliards. À l'inverse, les dépenses de capital n'ont progressé que de 101 %, atteignant 118,39 milliards contre 58,94 milliards au début de la période. Cette divergence traduit un recentrage budgétaire croissant sur les charges courantes, au détriment de l'investissement public.

Le taux de croissance annuel moyen des prévisions de dépenses de fonctionnement s'est élevé à environ 12,5 %, soit plus du double de celui des dépenses de capital qui est estimé à 4,9 %. Cette différence structurelle se reflète dans la composition budgétaire où, comme déjà mentionné, la part



des dépenses de fonctionnement dans le budget global est passée de 32,8 % en 2009–2010 à 54,4 % en 2023–2024, tandis que celle des dépenses de capital a reculé de 66,8 % à 45,6 %. Autrement dit, l'État consacre aujourd'hui proportionnellement davantage de ressources aux charges récurrentes qu'aux investissements productifs.

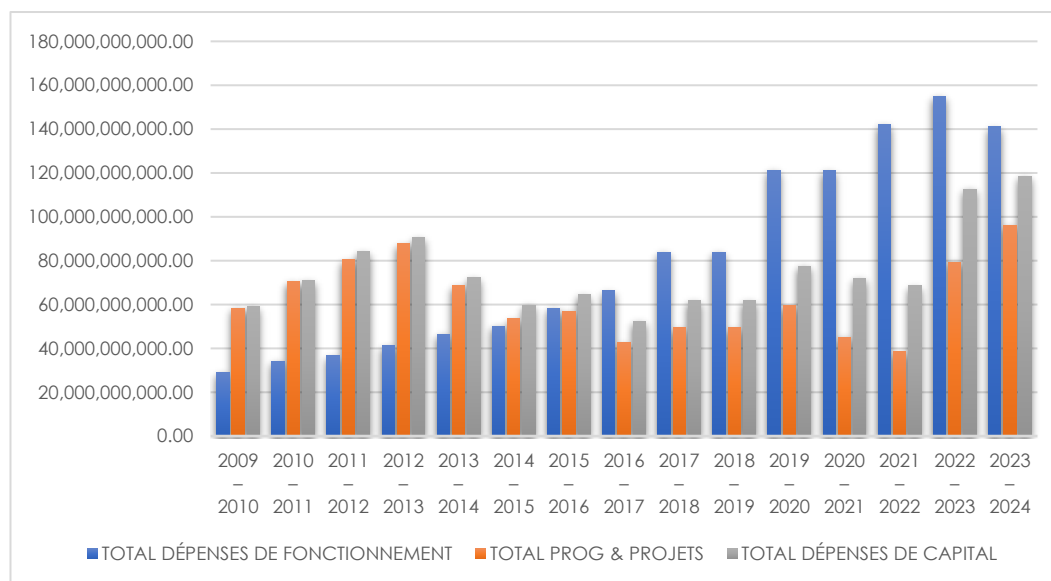
Cette tendance s'explique principalement par la hausse rapide des prévisions de salaires et traitements, qui constituent désormais le cœur des dépenses courantes. Ce poste a été multiplié par 5,7, passant de 14,1 milliards de gourdes à plus de 80,5 milliards (470 %). À l'inverse, les dépenses en immobilisations, financées sur ressources internes, sont demeurées marginales ; elles n'ont jamais dépassé 3,3 milliards de gourdes sur un exercice. Cela traduit la faible capacité de l'État à financer ses propres investissements sans recourir à l'aide extérieure.

La Cour rappelle que les programmes et projets financés par dons et emprunts ont constitué la principale composante des dépenses de capital. Ils ont représenté en moyenne plus de 60 % des montants prévus chaque année. Cette dépendance vis-à-vis des financements extérieurs crée une vulnérabilité structurelle, puisque toute réduction de l'aide ou retard dans sa mobilisation compromet directement la capacité d'investissement public.

Par ailleurs, la montée en puissance du service de la dette grève, progressivement, l'espace budgétaire consacré à l'investissement. L'amortissement de la dette publique est passé de 385,9 millions de gourdes en 2009–2010 à 19,1 milliards en 2023–2024, soit une hausse de plus de 4 850 %. Une telle évolution reflète le poids croissant des engagements financiers sur la marge de manœuvre de l'État.

Enfin, comme déjà évoqué, les prévisions de dépenses de capital se caractérisent par une forte instabilité qui complique la programmation pluriannuelle et réduit en quelque sorte l'efficacité des investissements publics.

Figure 9: Évolution comparée des prévisions de dépenses de fonctionnement, de programmes et projets, et de capital en gourdes de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

# III. Exécution budgétaire : entre ambitions affichées et performances limitées

## 3.1. Des mobilisations de ressources systématiquement en dessous des prévisions

L'analyse des exécutions budgétaires entre 2009 et 2024 met en évidence une incapacité persistante à atteindre les objectifs fixés dans les lois de finances en matière de mobilisation des ressources. Malgré des prévisions souvent ambitieuses, les recettes effectivement collectées sont restées, dans la majorité des cas, significativement inférieures aux montants attendus.

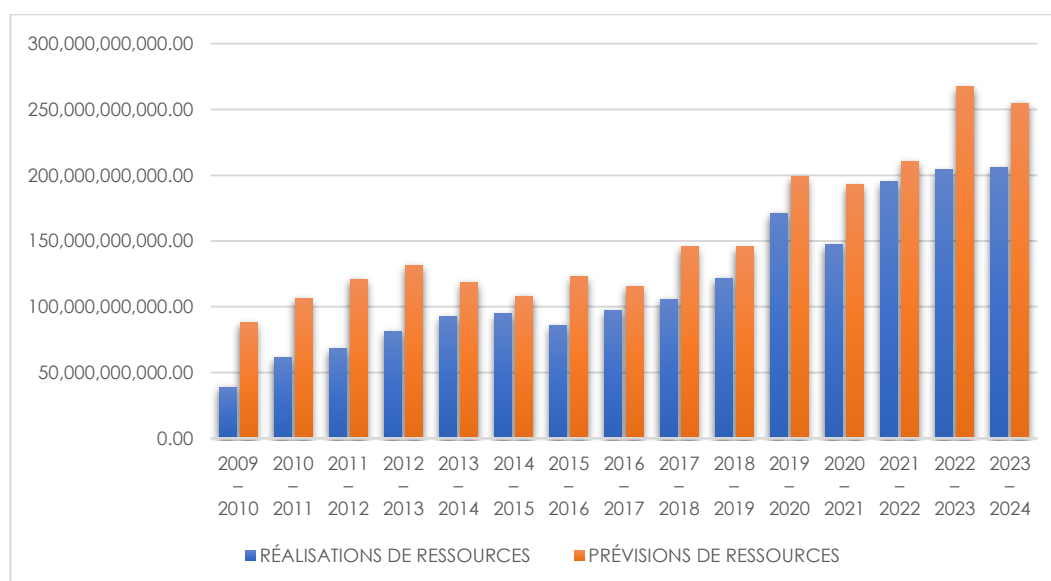
Sur la sous-période 2009–2012, les performances étaient particulièrement faibles, avec un taux de réalisation de seulement 44,02 % en 2009–2010 (le plus bas de toute la période) alors que plus de 88 milliards de gourdes étaient attendus. Les années suivantes ont montré une légère amélioration, mais les taux étaient restés insuffisants : 57,75 % en 2010–2011 et 56,30 % en 2011–2012. En 2012–2013, le taux a atteint 61,88 %, signe d'un redressement fragile, sans rupture durable.

Une progression importante a été observée sur la sous-période 2013–2016. Le taux de réalisation était passé à 78,23 % en 2013–2014, puis à 87,74 % en 2014–2015, ce qui a constitué la meilleure performance jusqu'à cette date. Toutefois, cette dynamique était restée ponctuelle : en 2015–2016, le taux retombe à 70,17 %.

La tendance reste marquée par une forte instabilité pour la sous-période 2017–2024. En effet, après une nouvelle hausse à 83,98 % en 2016–2017, le taux a connu une certaine fluctuation : 72,65 % en 2017–2018, 83,54 % en 2018–2019, 86,19 % en 2019–2020. L'année 2021–2022 a marqué un pic inédit avec un taux 92,65 %, mais cette performance ne s'est pas maintenue. En 2022–2023, le taux a chuté à 76,27 %, avant de remonter légèrement à 80,83 % en 2023–2024.

Le taux moyen de réalisation sur l'ensemble de la période s'élève à environ 74%, confirmant un écart persistant entre les prévisions budgétaires et la capacité réelle de mobilisation des ressources. Cette sous-performance chronique, conjuguée à un optimisme durable dans la planification, interroge la fiabilité des prévisions macroéconomiques et souligne la nécessité de renforcer la sincérité budgétaire.

Figure 10 : Prévisions versus réalisations de ressources globales de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.1.1. Performance globale appréciable au niveau des recettes courantes

Les recettes courantes mobilisées ont connu une forte progression nominale, passant de 31,65 milliards de gourdes à 170,23 milliards de gourdes de 2009-2010 à 2023-2024, soit une hausse cumulée d'environ 438%. Cette évolution traduit des efforts soutenus en matière de mobilisation des ressources fiscales et douanières.

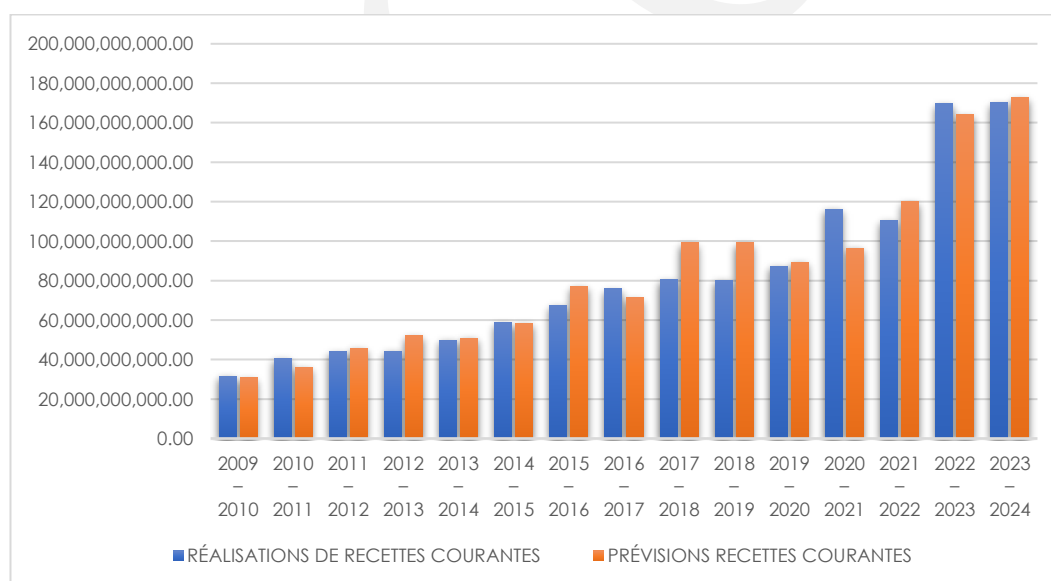
Les recettes internes ont constitué en moyenne près des deux tiers des recettes courantes. Elles sont passées de 29,68 milliards de gourdes en 2009-2010 à 109,97 milliards de gourdes en 2023-2024. Les recettes douanières ont également progressé, passant de 1,52 milliard de gourdes à 60,05 milliards de

gourdes sur la même période, en dépit des fluctuations liées aux importations, aux contraintes structurelles du système douanier et aux pertes de contrôle de certains points d'entrée du pays. Les autres recettes internes sont restées marginales, à l'exception d'un pic exceptionnel enregistré en 2020-2021.

Le taux moyen de réalisation des recettes courantes sur la période a atteint 97,5 %, ce qui traduit une mobilisation globalement satisfaisante des ressources. Plusieurs exercices ont d'ailleurs affiché des dépassements, comme 2010-2011 (112,6 %) et 2020-2021 (120,5 %). Toutefois, certaines années ont été marquées par des réalisations inférieures aux prévisions, notamment 2012-2013 (85,1 %), 2015-2016 (87,5 %) et la période 2017-2019 (autour de 81 %).

Dans l'ensemble, malgré quelques variations interannuelles, la période analysée se caractérise par une performance globale appréciable dans la mobilisation des recettes courantes.

Figure 11 : Prévisions versus réalisations de recettes courantes de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.1.2. Réalisations significatives au niveau des recettes douanières depuis 2010

L'examen de l'évolution des recettes douanières entre 2009-2010 et 2023-2024 met en lumière une dynamique générale positive depuis 2010. En 2009-2010,

le rendement était particulièrement faible : les réalisations n'ont représenté que 14 % des prévisions budgétaires. Cet épisode apparaît comme un point de rupture dans la trajectoire des ressources douanières, puisqu'à partir de l'exercice suivant, la performance douanière s'est améliorée de manière notable et tendait à se stabiliser.

En effet, durant la période 2010–2014, les résultats étaient encore fluctuants mais ont montré déjà une progression significative. En 2010–2011, les recettes douanières ont dépassé très largement les prévisions, atteignant 164,3 % de réalisation. Les exercices 2011–2012 et 2012–2013 ont enregistré des taux plus modestes, autour de 82 %, mais sont restés nettement supérieurs à l'anomalie de 2009–2010. En 2013–2014, la performance a atteint près de 90 %, confirmant une tendance à la consolidation progressive. Cette période peut être qualifiée de phase de transition, marquée par des ajustements dans les mécanismes de mobilisation.

À partir de 2015, une tendance plus claire s'était dessinée, avec des réalisations douanières globalement proches (ou supérieures) des (aux) prévisions. C'est en 2015–2016 que le taux de réalisation des ressources douanières a dépassé pour la première fois la barre de 100 % (il était à 104,1 %), inaugurant une série d'années de surperformance relative. Les exercices 2016–2017 et 2017–2018 ont confirmé cette dynamique, avec des rendements respectifs de 125,3 % et 110,8 %. Même les années où les recettes étaient légèrement en deçà des prévisions, comme en 2018–2019 où le taux de réalisation était de 97,7 % et 2019–2020 où il était de 97,4 %, elles étaient restées très proches des cibles.

Les exercices les plus récents ont accentué la tendance positive des recettes douanières. En 2020–2021, le rendement a atteint 99 %, et en 2021–2022, 98,7 %, traduisant une grande régularité dans l'atteinte des objectifs fixés. Les deux derniers exercices disponibles ont même marqué une accélération. Le taux était de 157,2 % en 2022–2023 et 133,7 % en 2023–2024.

En somme, après une contre-performance en 2009–2010, les recettes douanières haïtiennes ont enregistré depuis 2010 des rendements significatifs et de plus en plus réguliers.

Figure 12 : Prévisions et Réalisations de recettes douanières de 2009 à 2024

| EXERCICE FISCAL | PRÉVISIONS DE RECETTES DOUANIÈRES | RÉALISATIONS DE RECETTES DOUANIÈRES | TAUX DE RÉALISATION |
|-----------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 2009 – 2010     | 10,782,684,953.00                 | 1,519,605,793.48                    | 14.09%              |
| 2010 – 2011     | 13,677,995,011.00                 | 22,481,564,922.36                   | 164.36%             |
| 2011 – 2012     | 28,000,000,000.00                 | 22,903,168,053.78                   | 81.80%              |
| 2012 – 2013     | 29,508,130,000.00                 | 24,032,032,961.37                   | 81.44%              |
| 2013 – 2014     | 26,872,344,121.00                 | 24,110,343,356.91                   | 89.72%              |
| 2014 – 2015     | 14,890,125,733.00                 | 17,828,539,803.53                   | 119.73%             |
| 2015 – 2016     | 15,266,704,320.00                 | 15,900,442,494.84                   | 104.15%             |
| 2016 – 2017     | 17,482,941,908.00                 | 21,900,252,256.07                   | 125.27%             |
| 2017 – 2018     | 20,469,494,314.00                 | 22,687,550,857.64                   | 110.84%             |
| 2018 – 2019     | 20,469,494,314.00                 | 20,003,958,344.73                   | 97.73%              |
| 2019 – 2020     | 22,927,858,464.00                 | 22,339,096,099.76                   | 97.43%              |
| 2020 – 2021     | 22,510,667,488.00                 | 22,289,001,168.39                   | 99.02%              |
| 2021 – 2022     | 26,985,743,775.00                 | 26,645,122,291.16                   | 98.74%              |
| 2022 – 2023     | 37,948,514,177.00                 | 59,671,471,672.77                   | 157.24%             |
| 2023 – 2024     | 44,901,110,086.00                 | 60,055,096,359.34                   | 133.75%             |

Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.1.3. Faible mobilisation et perte de poids relative des dons

Les dons encaissés sont passés de 7,15 milliards de gourdes en 2009-2010 à 26,04 milliards de gourdes en 2023-2024, soit une hausse nominale importante. Cependant, les taux de réalisation sont restés faibles et irréguliers. En moyenne, seuls 45 % des dons prévus ont été effectivement mobilisés. Dans le même temps, le poids des dons dans les ressources budgétaires totales a diminué, passant d'environ 18 % au début de la période à moins de 13 % en moyenne.

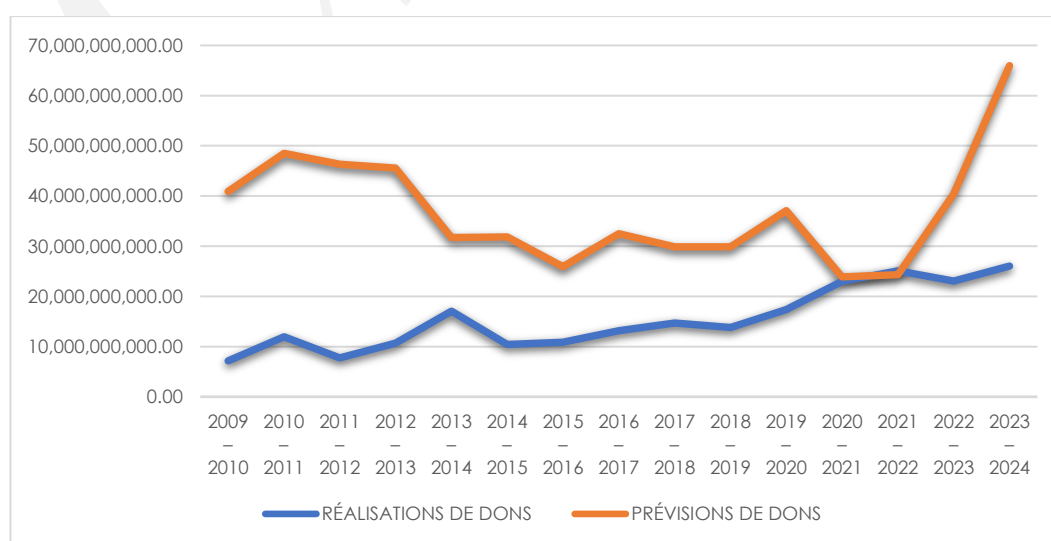
Dès l'exercice 2009-2010, le taux de réalisation des dons était de 17,5 %. Pour ce même exercice, leur part dans les ressources totales réalisées était de 18,4 %. En 2010-2011, la situation s'est améliorée légèrement avec 11,95 milliards de gourdes mobilisées (24,6 % des prévisions), mais le taux de

réalisation était retombé à 16,7 % en 2011-2012. Entre 2012-2013 et 2014-2015, une progression était observée (23.5%). Le taux a atteint 53,8 % en 2013-2014, avec 17,06 milliards de gourdes encaissées. Toutefois, cette amélioration est demeurée temporaire. La sous-période allant de 2015-2016 à 2018-2019 s'est caractérisée par des réalisations modestes, oscillant entre 41,8 % et 49,1 %. Les montants mobilisés ont varié de 10,8 à 14,7 milliards de gourdes, et la part des dons dans les ressources totales a progressivement diminué. L'exercice 2019-2020 s'est inscrit dans cette tendance, avec un taux de 46,8 %.

Un changement ponctuel, en matière de mobilisation de dons, est noté en 2020-2021 et 2021-2022 où les dons ont atteint respectivement 22,97 milliards de gourdes, soit 96,2 % des prévisions ; et 25,09 milliards de gourdes, représentant 103,1 % des prévisions. Cependant, ces niveaux ne se sont pas maintenus, car les exercices suivants ont marqué un recul avec des taux de réalisation de 57,1 % en 2022-2023 et 39,5 % en 2023-2024.

L'analyse de la structure des dons montre également une évolution notable. Les dons pour appui budgétaire, qui étaient de 7,15 milliards de gourdes en 2009-2010, devenaient marginaux après 2020-2021 (moins de 300 millions de gourdes). En parallèle, les financements de projets et programmes ont pris le relais, représentant désormais l'essentiel des dons, jusqu'à 99 % des montants mobilisés en 2023-2024.

Figure 13 : Prévisions et Réalisations de dons en gourdes de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024



### 3.1.4. La rubrique « financement » principalement portée par les ressources internes

Sur l'ensemble de la période analysée, la Cour observe que les financements ont reposé majoritairement sur des ressources internes, dans un contexte marqué par une forte instabilité et des écarts structurels entre les montants prévus et ceux effectivement mobilisés.

Au début de la période sous analyse, les prévisions reposaient largement sur des tirages d'emprunts et des financements externes. Pourtant, les réalisations ont été très en deçà des projections. En 2009–2010 par exemple, à peine 300 millions de gourdes ont été encaissées contre des prévisions de plus de 16,6 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation inférieur à 2 %. Entre 2010–2011 et 2013–2014, la situation s'est améliorée progressivement mais est restée fragile. Les réalisations culminaient ponctuellement à 26,4 milliards de gourdes en 2012–2013, alors que les prévisions avoisinaient 34 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation d'environ 78 %.

À partir de 2014–2015, l'analyse montre un recours massif aux financements internes, notamment via les bons du Trésor et les emprunts auprès de la BRH au titre de financement monétaire. Sur les cinq dernières années, la dynamique était restée instable. Si 2020–2021 a affiché un effort de financement prévu de 72,6 milliards, les réalisations ont chuté à 7,9 milliards de gourdes pour un taux de réalisation d'à peine 11 %. L'exercice 2021–2022 a, pour sa part, enregistré une légère reprise (16,4 milliards de gourdes mobilisées), mais cette réalisation est restée bien loin des 66 milliards de gourdes initialement prévues.

S'agissant du poids des financements dans les ressources budgétaires globales, l'ensemble des financements encaissés ne représente qu'environ 15 % des ressources totales mobilisées sur la période.

Au sein des financements, la contribution externe s'élève en moyenne à près de 26 %, avec une forte variabilité d'une année à l'autre. Il en ressort que, si le

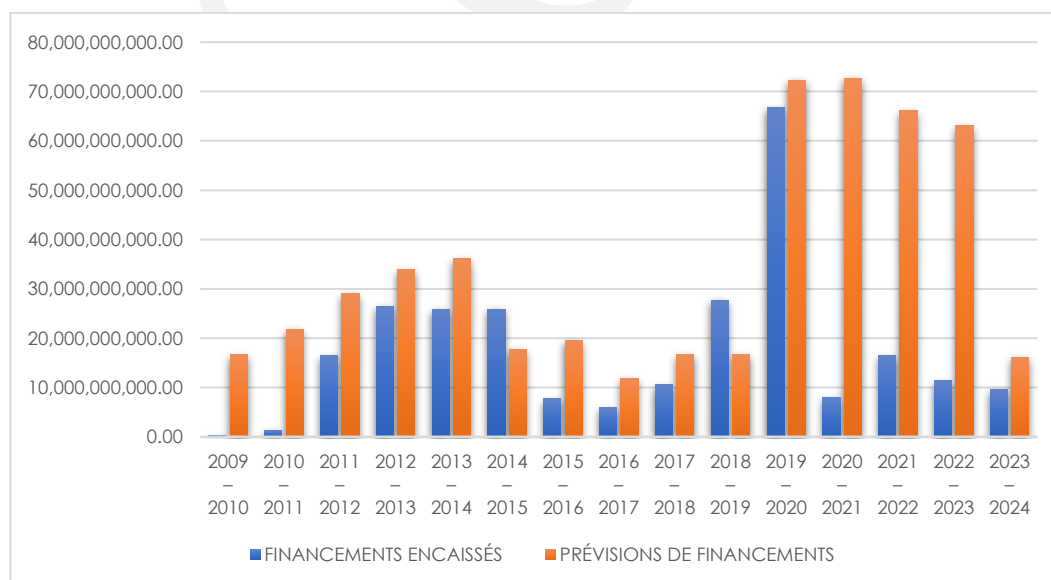
financement externe domine ponctuellement, l'effort de financement reste majoritairement domestique en cumulé.

### Encadré 1 : Incohérences dans la comptabilisation du financement monétaire

La BRH joue traditionnellement le rôle de prêteur en dernier ressort du Trésor public, en mobilisant la « planche à billets » lorsqu'il s'agit de couvrir les besoins de financement de l'État. L'examen des données des cinq derniers exercices révèle des incohérences majeures entre les montants de financements monétaires rapportés par le MEF dans les Comptes Généraux et ceux communiqués par la BRH dans ses Notes sur la politique monétaire.

Par exemple, pour l'exercice 2019–2020, le MEF n'indique aucun financement monétaire, alors que la BRH mentionne environ 42,9 milliards de gourdes. Une situation similaire est constatée en 2020–2021, où le MEF note zéro financement alors que la BRH fait état de près de 49,2 milliards de gourdes, ainsi qu'en 2022–2023, où est inscrit un financement nul du côté du MEF contre un financement de 17,25 milliards rapporté par la BRH. Les divergences constatées, parfois d'une ampleur considérable, jettent le doute sur la sincérité et la fiabilité des comptes publics.

Figure 14 : Prévisions versus Réalisations de financement de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.2. Exécution des dépenses publiques : des performances en dents de scie

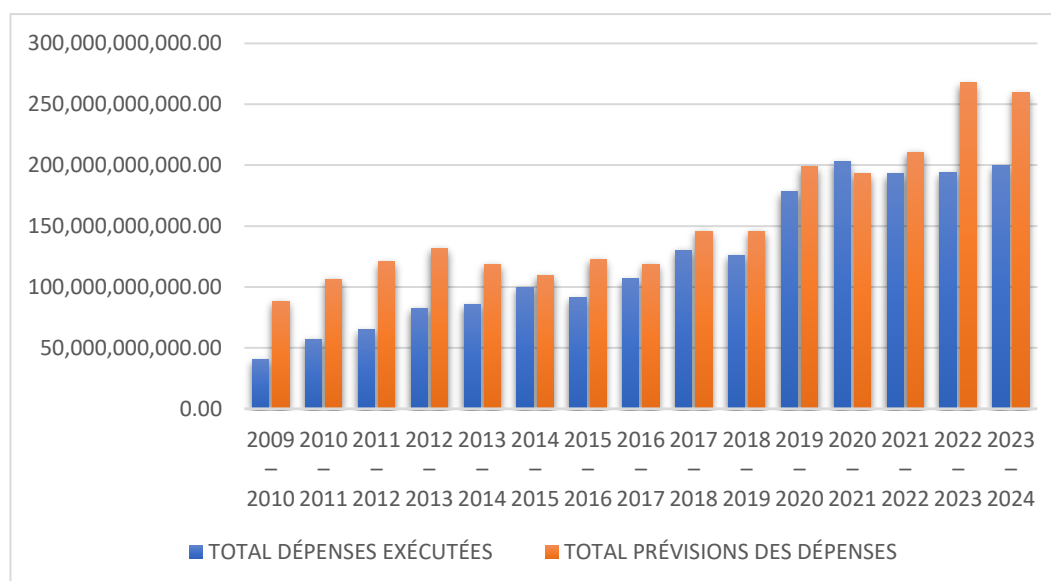
L'exécution des dépenses publiques, sur les quinze dernières années, est marquée par des progrès intermittents, mais aussi par une persistance des écarts entre prévisions et réalisations budgétaires. Entre 2009 et 2012, les taux d'exécution sont demeurés inférieurs à 60 %, atteignant à peine 45,6 % en 2009–2010 et culminant à 53,6 % en 2011–2012.

Une amélioration progressive a été observée, à partir de l'exercice 2012–2013, où le taux a dépassé, pour la première fois, la barre de 60 %, atteignant 62,6 %, puis 71,8 % en 2013–2014. Cette tendance positive s'est accentuée nettement en 2014–2015, avec un taux d'exécution record de 90,8 %, marquant un tournant significatif dans la gestion budgétaire. Les années suivantes ont globalement maintenu cette dynamique, avec des taux qui oscillaient entre 74 % et près de 90 %, traduisant une meilleure absorption des ressources publiques.

L'année fiscale 2020–2021 s'est distinguée par un taux d'exécution de 105 %, suggérant une dépense effective dépassant les allocations initiales, probablement en réponse à des besoins exceptionnels ou à un recours à des crédits additionnels. Les exercices 2021–2022 et 2022–2023 ont affiché des reculs de 91,7 % et 72,5 % respectivement, indiquant un retour des tensions dans l'exécution, possiblement liées à des contraintes sécuritaires, institutionnelles ou macroéconomiques. Enfin, pour l'exercice 2023–2024, le taux d'exécution était estimé à 76,9 %, soit une amélioration par rapport à l'année précédente, mais toujours en deçà des niveaux de performance antérieurs.

La trajectoire des dépenses publiques, effectivement exécutées, révèle la volatilité de la capacité d'exécution budgétaire du pays et souligne la nécessité d'une programmation plus réaliste.

Figure 15 : Prévisions versus exécutions des dépenses publiques de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.2.1. Des dépenses de fonctionnement systématiquement supérieures aux crédits prévus

Des dépassements fréquents, par rapport aux prévisions initiales, sont notés dans l'exécution des dépenses de fonctionnement, sur la période allant de 2009–2010 à 2023–2024. En moyenne, les dépenses exécutées ont dépassé les prévisions d'environ 20 % sur l'ensemble de la période.

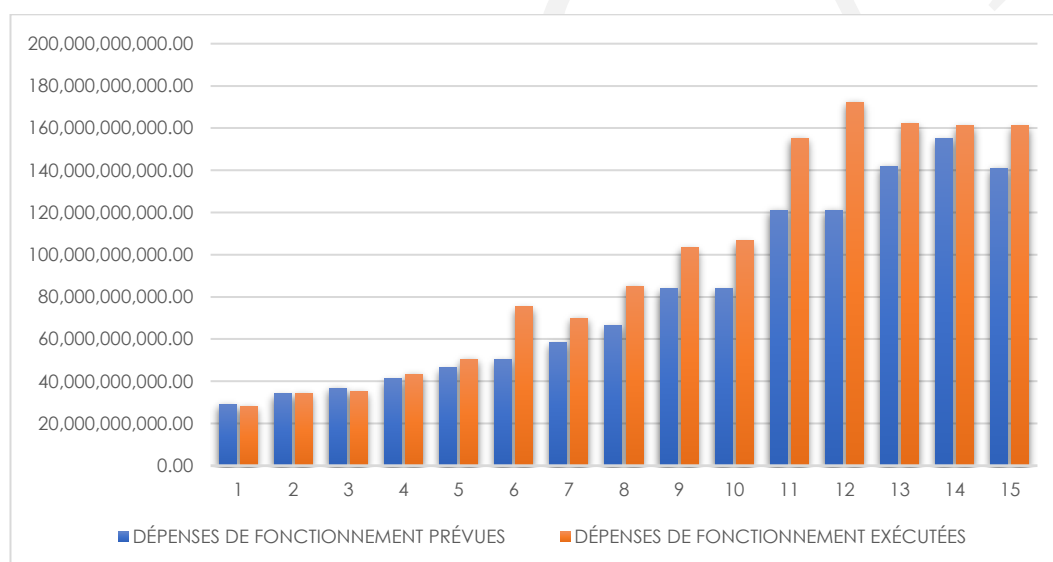
Dans les premières années, la discipline budgétaire était relativement respectée. En 2009–2010, les dépenses exécutées ont atteint 28,24 milliards de gourdes contre 28,97 milliards de gourdes prévues, soit un niveau proche des projections. Cependant, dès 2010–2011, les écarts ont commencé à apparaître et se sont accentués progressivement.

En 2014–2015, les dépenses réalisées ont atteint 75,25 milliards de gourdes pour des prévisions de 50,18 milliards de gourdes, soit un dépassement de près de 50 %. Entre 2015–2016 et 2018–2019, les dépassements étaient devenus structurels. Par exemple, en 2017–2018, les dépenses exécutées ont atteint 103,23 milliards de gourdes pour 83,94 milliards de gourdes prévues, un écart de 19,29 milliards de gourdes. Cette tendance s'explique principalement par

l'augmentation continue de la masse salariale, des transferts et subventions, ainsi que des charges liées au service de la dette.

À partir de 2019–2020, la situation s'était encore dégradée. Les dépassements ont atteint des niveaux records. 155,27 milliards de gourdes réalisées contre 121,14 milliards de gourdes prévues en 2019–2020 ; 172,33 milliards de gourdes réalisées contre 121,14 milliards de gourdes prévues en 2020–2021 ; et 162,00 milliards de gourdes réalisées contre 141,96 milliards de gourdes prévues en 2021–2022. Et pour l'exercice 2023–2024, les dépenses exécutées ont atteint 161,00 milliards de gourdes, soit 20 milliards de gourdes de plus que les 141,02 milliards de gourdes initialement programmées.

Figure 16 : Prévisions versus exécutions des dépenses de fonctionnement de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.2.2. L'amortissement de la dette publique constitue une charge contraignante pour les finances publiques

Les dépenses budgétaires consacrées à l'amortissement de la dette publique entre 2009–2010 et 2023–2024 révèlent une évolution caractérisée par une croissance soutenue, ponctuée de pics significatifs, traduisant le poids croissant de cette obligation dans la gestion des finances publiques.

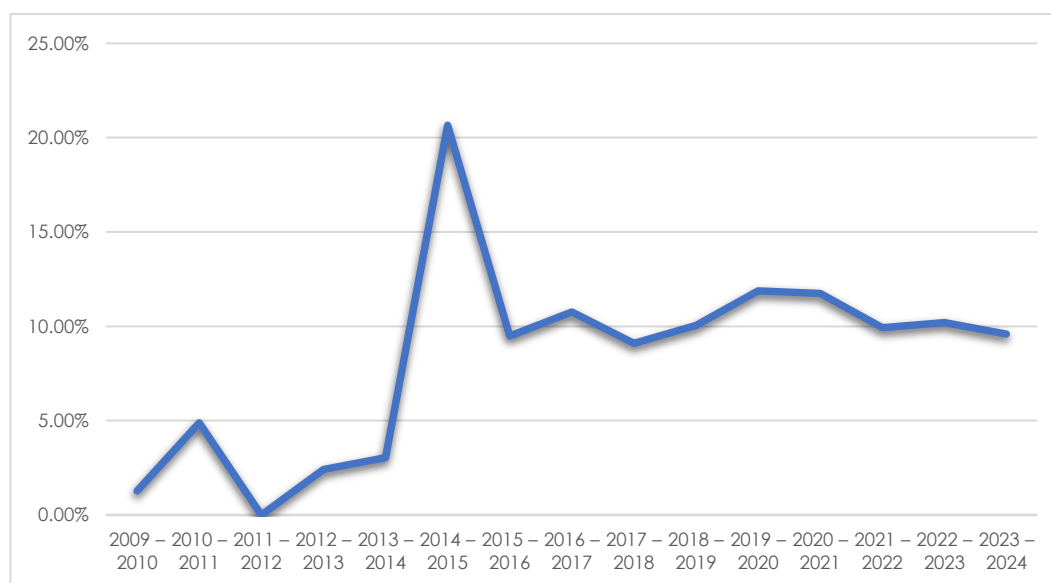
En 2009–2010, l'amortissement ne représentait que 510 millions de gourdes, soit 1,3 % des dépenses effectives totales du budget, traduisant un poids encore marginal. Toutefois, dès 2010–2011, l'amortissement de la dette publique connaissait une forte hausse à près de 2,8 milliards de gourdes, puis a atteint près de 2 milliards de gourdes en 2012–2013 et 2,6 milliards de gourdes en 2013–2014.

La véritable rupture est intervenue en 2014–2015, lorsque les paiements d'amortissement ont grimpé brutalement à plus de 20,5 milliards de gourdes, soit plus de 20 % des dépenses totales réalisées. Cette explosion traduit une augmentation soudaine des échéances de remboursement contractées sur les années antérieures, en lien avec la montée en puissance des emprunts extérieurs et des financements PetroCaribe.

Après un pic observé dans l'amortissement de la dette publique en 2014–2015 (20,5 milliards de gourdes), les montants restaient élevés. En 2015–2016, il se chiffrait à 8,6 milliards de gourdes, avant de dépasser à nouveau 11 milliards de gourdes en 2016–2017 et 2017–2018, puis 12,6 milliards de gourdes en 2018–2019. Le mouvement s'est réaccélééré après 2019 : les paiements sont passés à 21,1 milliards de gourdes en 2019–2020, 23,8 milliards de gourdes en 2020–2021, puis ont culminé à 30,5 milliards de gourdes en 2022–2023. Même si une légère baisse est observée en 2023–2024 (19,1 milliards de gourdes), le poids dans les dépenses totales était resté significatif, représentant environ 9,6 % du budget total.

L'amortissement de la dette publique est devenu une charge relativement importante et contraignante pour les finances publiques. La Cour estime opportun de réitérer la nécessité d'une meilleure gestion des emprunts publics, afin de garantir que les ressources contractées soient orientées vers des projets productifs capables de générer des revenus et d'améliorer la capacité de remboursement de l'État.

Figure 17 : Part des dépenses d'amortissement dans les dépenses totales (2009 – 2024)



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.2.3. Les dépenses de programmes et projets, un pilier budgétaire dépendant des financements extérieurs

Les dépenses de programmes et projets mobilisent à la fois des ressources nationales (contrepartie locale) et des financements extérieurs (dons et emprunts). La Cour observe une nette évolution du poids relatif des financements provenant de l'extérieur sur la période analysée.

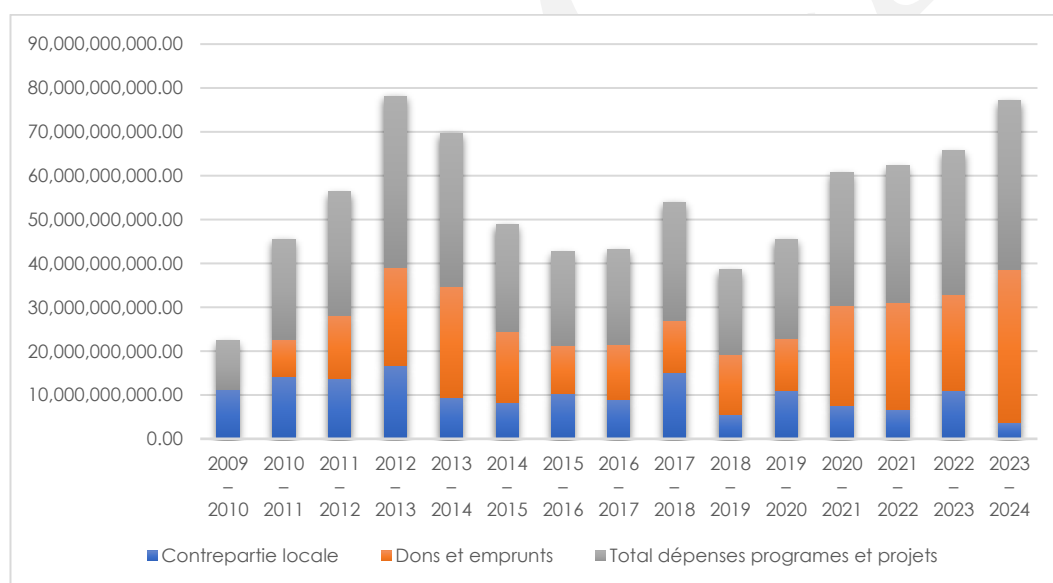
Au cours de l'exercice 2009–2010, l'ensemble des dépenses de programmes et projets étaient exclusivement financées sur ressources locales, totalisant 11,17 milliards de gourdes. Dès l'exercice suivant, on note une implication progressive des partenaires extérieurs, avec 8,45 milliards de gourdes de dons et emprunts en 2010–2011, représentant près de 37% des dépenses totales de programmes et projets. Cette tendance s'est renforcée au fil des années, avec une montée significative des financements extérieurs, dépassant régulièrement les montants de contrepartie locale à partir de 2011–2012.

L'année 2013–2014 a marqué un sommet, avec un montant total de dépenses de programmes et projets atteignant près de 39,08 milliards de gourdes, dont

plus de 22,4 milliards de gourdes financées par des partenaires internationaux. Ce schéma s'observe de façon récurrente entre 2013 et 2021, période durant laquelle les financements extérieurs ont constitué la principale source de financement des projets, contribuant en moyenne à plus de 60 % des enveloppes totales. En 2022–2023, le niveau de financement externe est resté élevé (près de 34,9 milliards de gourdes), mais la contrepartie locale a chuté à son plus bas niveau (3,62 milliards de gourdes).

Globalement, les dépenses de programmes et projets sont majoritairement financées par les ressources externes. Sur les quinze dernières années, leur poids est estimé à 58.13%, contre 41.87% pour la contrepartie locale.

Figure 18 : Sources de financement des dépenses de programmes et projets de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.2.4. Sous-exécution chronique des dépenses de programmes et projets, une trajectoire préoccupante

L'analyse des dépenses de programmes et projets entre 2009–2010 et 2023–2024 met en évidence un décalage structurel entre prévisions et réalisations. Le taux d'exécution moyen n'a pas dépassé 47 %, avec plusieurs exercices en dessous de 50 % et un seul au-dessus de 80 % (2021–2022). Cette sous-

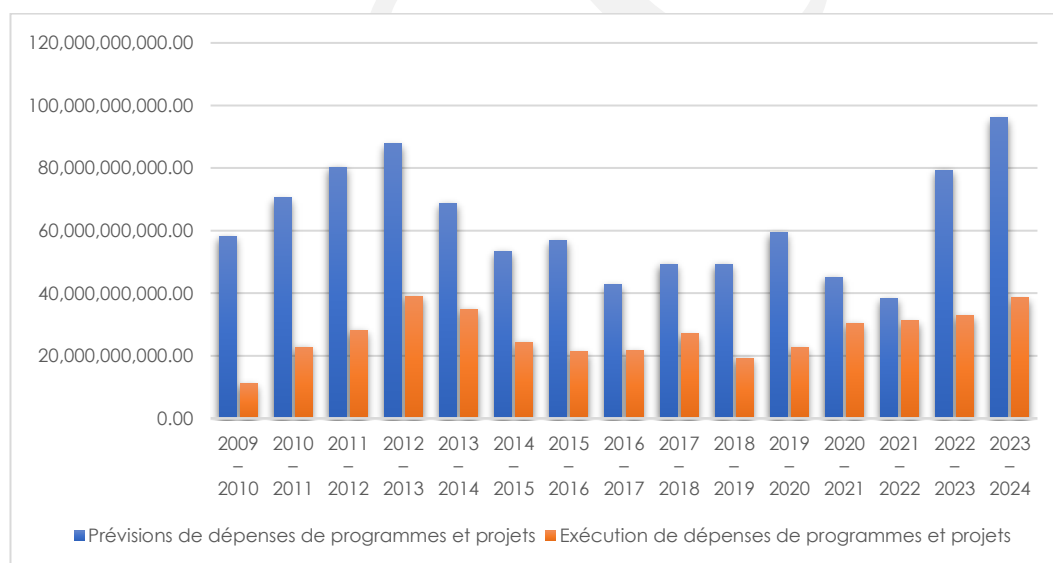


exécution chronique traduit à la fois un surdimensionnement des prévisions, des limites institutionnelles et des contraintes liées aux financements extérieurs.

Si les prévisions ont progressé de 58,2 milliards de gourdes en 2009–2010 à 96 milliards en 2023–2024, les capacités de mise en œuvre n'ont pas suivi. Ainsi, malgré des montants records exécutés, le taux d'exécution restait limité à 40,17 % en 2023–2024. Cette situation reflète une fragilité persistante dans la conduite des politiques d'investissement public.

La Cour souligne que cette sous-exécution chronique fragilise la crédibilité de la programmation budgétaire et compromet l'impact attendu des politiques publiques. Elle appelle à renforcer la planification, à améliorer la capacité d'absorption et à instaurer un meilleur suivi des projets afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources.

Figure 19 : Prévisions versus exécutions des dépenses de programmes et projets de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

## IV. Soutenabilité budgétaire en Haïti : des risques persistants malgré les efforts de redressement

### 4.1. Un solde budgétaire structurellement déficitaire et insoutenable

Le solde budgétaire sur la période allant de l'exercice fiscal 2009–2010 à celui de 2023–2024 révèle une trajectoire marquée par de fortes fluctuations, alternant périodes d'ajustement budgétaire modéré et épisodes de déséquilibres assez profonds, qui ont finalement cristallisé un déficit structurel.

Un déficit de 1,37 milliard de gourdes en 2009–2010 est suivi d'excédents notables en 2010–2011 (4,22 milliards de gourdes) et 2011–2012 (3,26 milliards de gourdes), avant un retour en territoire négatif en 2012–2013. Cette période a été marquée par un excédent important de 7,6 milliards de gourdes en 2013–2014, qui a précédé un nouveau déficit de 4,8 milliards de gourdes en 2014–2015. À partir de 2015–2016, la situation budgétaire s'est détériorée sensiblement. Le pays est entré dans une phase prolongée de déficits, traduisant une aggravation des déséquilibres entre les ressources mobilisées et les dépenses engagées. Le déficit a atteint 5,1 milliards de gourdes en 2015–2016, s'est accentué à 9,4 milliards de gourdes en 2016–2017, puis s'est enfoncé à 24,4 milliards de gourdes en 2017–2018. Malgré un léger redressement en 2018–2019 (4,1 milliards de gourdes de déficit), la tendance était restée déficitaire jusqu'à culminer en 2020–2021 à un déficit record de 55,6 milliards de gourdes. La période allant de 2014–2015 à 2020–2021 est indéniablement la plus critique en matière de discipline budgétaire depuis le début de la série analysée.

Un infléchissement s'observe toutefois à partir de l'exercice 2021–2022. Le pays a renoué avec un excédent budgétaire de 1,96 milliard de gourdes, suivi d'un

excédent plus marqué en 2022–2023 de près de 10 milliards de gourdes, et d'un excédent de 6,39 milliards de gourdes en 2023–2024. Cette dynamique récente pourrait signaler un effort de consolidation budgétaire, qu'il soit lié à une maîtrise des dépenses, à une amélioration du recouvrement fiscal ou à des facteurs conjoncturels. Néanmoins, ces excédents sont demeurés faibles en proportion du PIB et pourraient s'avérer insuffisants pour stabiliser durablement les finances publiques si la structure des dépenses reste inchangée.

Sur l'ensemble de la période 2009–2024, le solde budgétaire cumulé d'Haïti demeure globalement déficitaire, avec un déficit agrégé d'environ 79,1 milliards de gourdes. Cela signifie que les excédents enregistrés au cours de certaines années, bien qu'appréciables, n'ont pas permis de compenser l'ampleur des déficits accumulés, en particulier celui observé en 2020–2021. Ce constat traduit une tendance structurelle à vivre au-delà des ressources disponibles, illustrant les limites de la discipline budgétaire sur le long terme.

La Cour estime opportun de noter que, pour certaines années, le résultat budgétaire n'est pas totalement déterminé compte tenu du fait que certaines dépenses, comme celles exécutées par le Fonds National de l'Éducation (FNE) par exemple, n'ont pas été rapportées au MEF.

Figure 20: Évolution du résultat budgétaire de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

## 4.2. Déficit public sur PIB : des déséquilibres persistants qui compromettent la soutenabilité budgétaire

### *Encadré 2 : Le ratio déficit public en pourcentage du PIB*

Le ratio du déficit public rapporté au PIB nominal constitue un indicateur central de la soutenabilité des finances publiques. Il mesure l'ampleur du déséquilibre budgétaire par rapport à la richesse produite dans le pays et permet d'évaluer la capacité de l'État à financer ses dépenses sans compromettre la stabilité macroéconomique.

Selon les normes internationales, un déficit public soutenable se situe idéalement autour de 2 à 3 % du PIB, notamment pour les pays à faible revenu (FMI, 2015 ; Pacte de stabilité européen, 1992).

Entre 2009 et 2014, la situation budgétaire d'Haïti était demeurée globalement contenue, avec des ratios oscillant entre -0,29 % et +1,13 % du PIB. Cette période était marquée par des excédents ponctuels, notamment en 2010–2011 (0,81 %), 2011–2012 (0,57 %) et surtout en 2013–2014 (1,13 %).

À partir de l'exercice 2014–2015, la situation s'est détériorée progressivement. Les déficits étaient devenus persistants, oscillant entre -0,60 % et -2,27 % du PIB. La crise politique, les chocs économiques et, plus tard, la pandémie de COVID-19 ont accentué cette tendance. Le déficit a atteint un niveau historiquement bas en 2020–2021 (-3,27 % du PIB), franchissant le seuil critique identifié par les normes internationales.

En effet, selon le FMI, un déficit public soutenable devrait rester inférieur à 2–3 % du PIB afin de préserver la stabilité macroéconomique et d'éviter une accumulation excessive de dettes. Le dépassement de ce seuil met en évidence l'ampleur des déséquilibres budgétaires haïtiens au tournant de la décennie.

Depuis 2021–2022, une légère amélioration est observable avec le retour à des soldes positifs mais modestes. Il s'agit d'un retournement qui traduirait un effort de réajustement. Toutefois, ces signaux de redressement restent fragiles. Ils résultent davantage de contraintes conjoncturelles que de réformes structurelles profondes. La faiblesse chronique de la pression fiscale (environ 5 % du PIB, bien en deçà de la moyenne régionale supérieure à 20 %) limite toujours la capacité de l'État à maintenir durablement l'équilibre budgétaire. En somme, si des signes récents de redressement existent, ils ne suffisent pas encore à assurer une trajectoire crédible de soutenabilité.

Figure 21 : Évolution du ratio déficit public sur PIB de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 4.3. Dette publique rapportée au PIB : une dynamique plutôt modérée

#### *Encadré 3 : Le ratio dette publique/PIB*

Le ratio de la dette publique rapportée au PIB constitue un indicateur clé de soutenabilité budgétaire. Il mesure le poids de l'endettement par rapport à la richesse produite dans l'économie et permet d'évaluer la capacité d'un pays à honorer ses engagements sans compromettre sa stabilité macroéconomique.

Le FMI considère qu'un ratio de dette brute supérieur à 60 % du PIB nécessite une surveillance accrue, car il peut indiquer une dynamique d'endettement difficilement soutenable à long terme. Toutefois, pour les pays à faible revenu et à forte vulnérabilité structurelle, comme Haïti, la norme de référence est plus stricte : le ratio dette/PIB devrait idéalement rester en dessous de 40 % afin de préserver la soutenabilité budgétaire et de limiter les risques de crise de la dette.

En Haïti, le ratio dette publique/PIB est demeuré relativement modéré en niveau absolu sur la période 2009–2024, mais son évolution témoigne d'une tendance préoccupante d'accumulation avant un reflux récent.

Entre 2009–2010 et 2011–2012, l'encours de la dette publique représentait environ 13 % du PIB, atteignant même un creux historique de 9,22 % en 2011–2012. Ces niveaux traduisent une exposition limitée et une marge de manœuvre apparente pour la politique budgétaire.

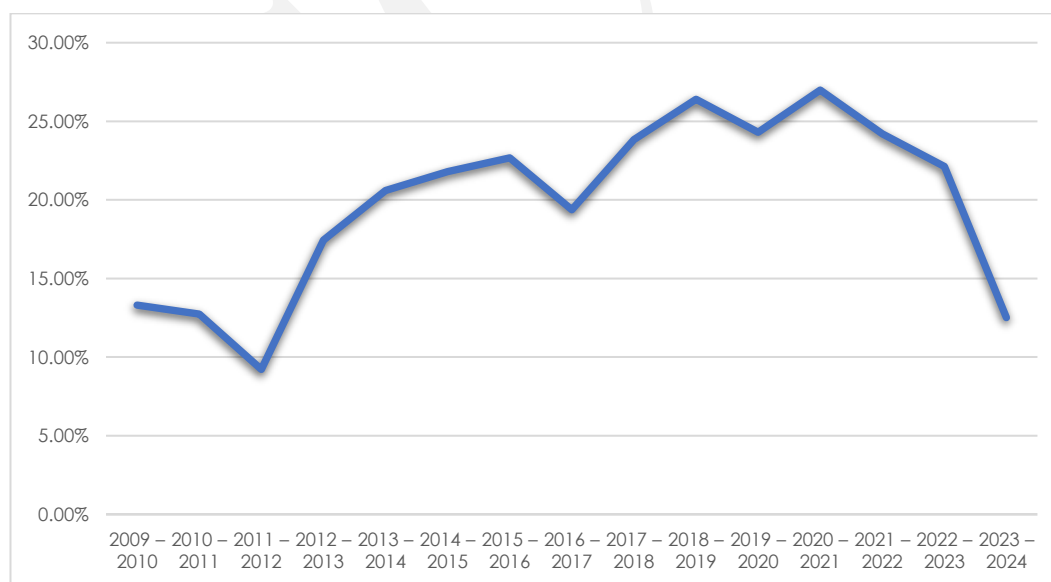
Cependant, à partir de 2012–2013, la dynamique s'est inversée. Sous l'effet combiné de déficits persistants et d'une mobilisation fiscale insuffisante, le ratio a grimpé à 17,43 % en 2012–2013 puis à 20,60 % en 2013–2014.

La trajectoire ascendante du ratio s'est confirmée au cours de la seconde moitié de la décennie 2010. En effet, après avoir franchi 22 % en 2015–2016, le ratio a atteint un pic de 26,99 % en 2020–2021, soit près de trois fois son niveau de 2011–2012. Cette progression rapide traduit une vulnérabilité accrue des finances publiques, accentuée par les chocs répétés.

La période récente laisse néanmoins apparaître un redressement notable. Le ratio a reculé à 24,20 % en 2021–2022, puis à 22,12 % en 2022–2023, avant de chuter à 12,50 % en 2023–2024. Cette amélioration doit toutefois être interprétée avec prudence. Elle découle principalement d'une forte croissance du PIB nominal (effet prix et inflation), qui a mécaniquement réduit le poids relatif de la dette, plutôt que de conduire à un désendettement structurel. En effet, l'encours de la dette a continué d'augmenter en valeur absolue sur la période récente.

De façon générale, si le niveau global de la dette publique en Haïti peut être qualifié de modéré au regard des standards internationaux, la dynamique observée sur la décennie passée souligne la fragilité de la soutenabilité budgétaire. L'amélioration récente est fragile et potentiellement réversible. Sans réformes structurelles visant à accroître la mobilisation des recettes domestiques, réduire les déficits récurrents et encadrer la croissance de la dette, le risque d'une détérioration du ratio demeure élevé.

Figure 22 : Évolution du ratio dette publique sur PIB de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

#### 4.4. ...mais le ratio service de la dette sur recettes fiscales se révèle critique

##### *Encadré 4 : Le ratio service de la dette sur recettes fiscales*

Le ratio du service de la dette rapporté aux recettes courantes constitue un indicateur fondamental de la soutenabilité budgétaire à court terme. Contrairement au ratio dette/PIB, qui donne une vue d'ensemble de l'endettement par rapport à la taille de l'économie, ce ratio mesure la part effective des recettes fiscales absorbée chaque année par le remboursement du principal et des intérêts de la dette publique. Un niveau élevé traduit une contrainte budgétaire immédiate ; il réduit les marges de manœuvre de l'État, limite sa capacité à financer des dépenses sociales et d'investissement, et accroît sa vulnérabilité face aux chocs.

Selon le cadre conjoint FMI-Banque Mondiale de viabilité de la dette (DSF), pour les pays à faible revenu, le seuil au-delà duquel le risque de soutenabilité devient préoccupant varie, en fonction de la qualité de leurs institutions, entre 14% et 21% des recettes. Dans la pratique, un ratio dépassant durablement 20-25 % est presque toujours considéré comme critique, signalant une contrainte de liquidité sévère et nécessitant des mesures correctives rapides afin d'éviter une spirale d'endettement.

Sur la période analysée, la CSCCA observe une nette détérioration du ratio service de la dette sur recettes fiscales. En effet, entre 2009–2010 et 2013–2014, le service de la dette absorbait entre 4,7 % et 7,2 % des recettes courantes, un niveau relativement maîtrisé, bien qu'en augmentation. À partir de 2014–2015, la Cour note cependant un bond inquiétant. Le ratio est passé brutalement à 37 %, principalement à cause du remboursement d'un volume exceptionnel de principal (amortissement) cette année-là. La tendance s'est maintenue depuis à des niveaux élevés, oscillant entre 14 % et 38 % entre 2015 et 2019. Cette évolution témoigne d'une pression croissante sur les ressources fiscales, dans un contexte de rigidité budgétaire accrue.

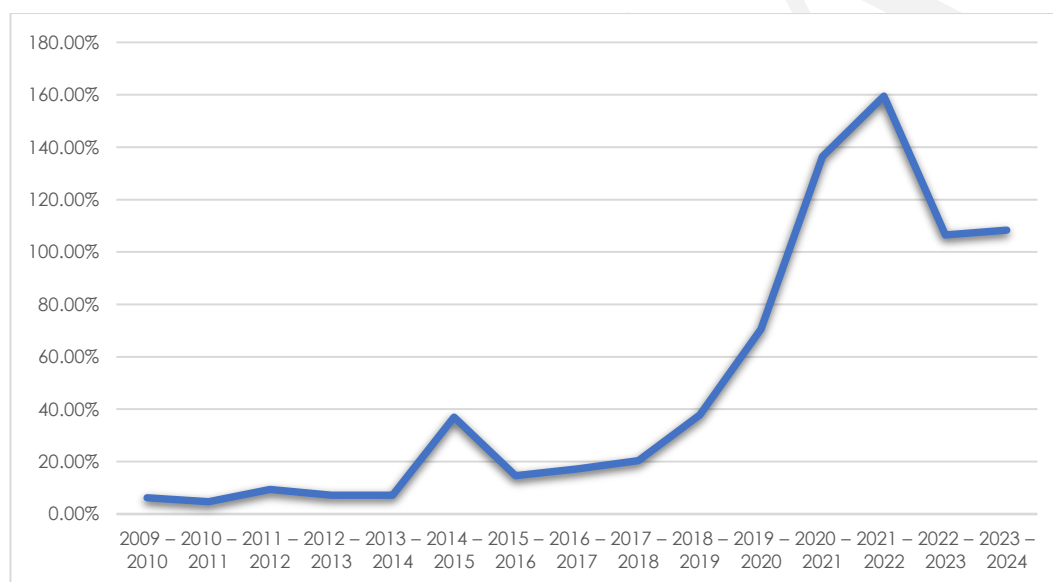
Les chiffres sont devenus encore plus critiques à partir de 2019–2020. Le ratio a grimpé à 70,5 %, puis a explosé pour atteindre 136,4 % en 2020–2021 et 159,5 % en 2021–2022. Autrement dit, durant ces deux exercices, le service de la dette



a dépassé la totalité des recettes courantes de l'État, forçant le recours à des financements supplémentaires. Bien que le ratio ait diminué ensuite à 106,5 % en 2022–2023 et 108,4 % en 2023–2024, ces niveaux restent largement au-dessus des seuils jugés acceptables.

L'évolution du ratio service de la dette sur recettes fiscales met définitivement en évidence une situation inquiétante. L'État consacre une part croissante de ses ressources fiscales au remboursement de la dette, ce qui est susceptible d'affecter négativement la soutenabilité des finances publiques.

Figure 23 : Évolution du service de la dette de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

## 4.5. Une Pression fiscale structurellement faible, un frein à la soutenabilité budgétaire

### Encadré 5 : L'indicateur pression fiscale

La pression fiscale (recettes fiscales rapportées au PIB) constitue un indicateur central de la capacité de l'État à financer ses missions régaliennes et à assurer la soutenabilité budgétaire.

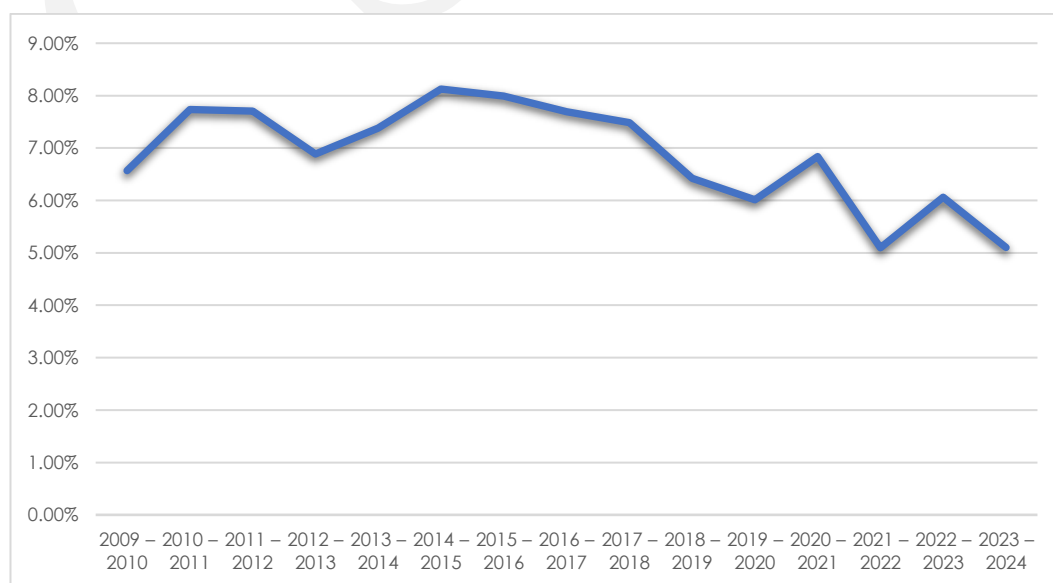
Selon le FMI et la Banque mondiale, une pression fiscale inférieure à 15 % du PIB traduit une fragilité structurelle, car ce seuil est considéré comme le minimum indispensable pour couvrir les services publics essentiels. Pour disposer de marges de manœuvre budgétaires suffisantes, les pays émergents et avancés affichent généralement des niveaux supérieurs à 20–25 % du PIB.

De 2009 à 2024, les recettes fiscales d'Haïti sont restées confinées dans une fourchette extrêmement basse, oscillant entre 5,10 % et 8,13 % du PIB. Ces niveaux sont plus de deux fois inférieurs à la moyenne des pays à faible revenu et très éloignés du seuil minimal de 15 % considéré par les institutions financières internationales comme nécessaire pour financer ne serait-ce que les services publics de base.

Le pic de 8,13 % observé en 2014–2015, dans un contexte de relative stabilité macroéconomique, a constitué une performance isolée. Entre 2010 et 2016, une légère amélioration est perceptible, avec des niveaux oscillant autour de 7,7–8,1 %, traduisant un effort temporaire de mobilisation. Mais à partir de 2017, la dynamique s'est inversée, marquée par une érosion continue de la pression fiscale. Le recul s'est accentué après 2020, atteignant 6,84 % en 2020–2021 et seulement 5,10 % en 2021–2022 et 2023–2024.

La faiblesse chronique de la pression fiscale compromet directement la soutenabilité budgétaire. Elle limite la capacité de l'État à financer ses missions fondamentales, accroît la dépendance à l'endettement et réduit les marges de manœuvre pour absorber les chocs. Le problème s'est aggravé avec le poids croissant du service de la dette publique, qui absorbe désormais plus de 100 % des recettes fiscales sur les trois derniers exercices.

Figure 24 : Évolution de la pression fiscale en Haïti de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

## 4.6. Tendence structurelle inquiétante du ratio dépenses d'investissement par rapport au PIB

### *Encadré 6 : Dépenses d'investissement public rapportées au PIB*

Le ratio dépenses d'investissement sur PIB mesure la part de la richesse nationale annuellement allouée à l'investissement public. Cet indicateur est essentiel pour juger de la qualité de l'ajustement budgétaire. Une compression des dépenses ciblant prioritairement l'investissement public affaiblit le potentiel de croissance future et compromet la soutenabilité du développement.

Selon les travaux des organismes internationaux, un niveau d'investissement public supérieur à 5 % du PIB est souvent recommandé pour les pays en développement. À l'inverse, un ratio durablement inférieur à 3 % du PIB signale généralement un sous-investissement chronique, caractéristique d'une gestion budgétaire davantage tournée vers la gestion des urgences que vers la construction d'une prospérité future.

Les dépenses d'investissement public, rapportées au PIB sur la période 2009–2024 en Haïti, révèlent une tendance structurelle préoccupante des finances publiques qui met en évidence le désengagement progressif de l'État dans le financement des infrastructures et du capital productif, au profit des dépenses de fonctionnement.

Les premières années de la période étudiée, notamment entre 2010 et 2013, ont témoigné d'un effort de mobilisation des ressources en faveur de l'investissement public. À la suite du séisme de janvier 2010, les autorités haïtiennes, avec l'appui massif des bailleurs de fonds, ont dirigé d'importants flux vers la reconstruction de l'économie. Le ratio dépenses d'investissement/PIB atteint ainsi 4,34 % en 2010–2011, 4,94 % en 2011–2012, puis un sommet de 6,08 % en 2012–2013, traduisant une volonté de stimuler la croissance par l'accumulation de capital fixe.

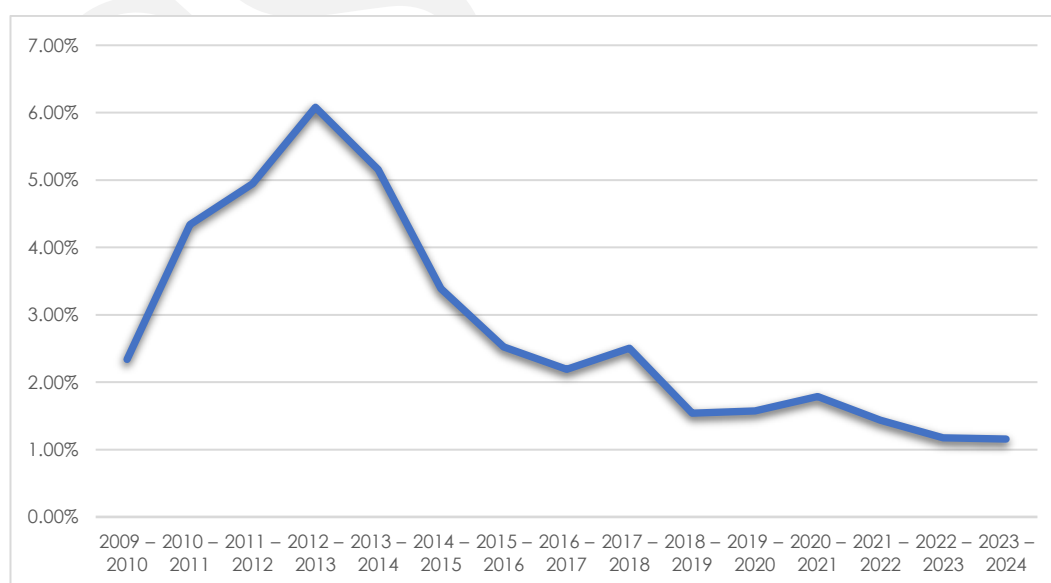
Toutefois, à partir de 2014–2015, le pays est entré dans une phase de repli structurel. Le ratio est tombé à 2,52 % en 2015–2016, et ne dépassera plus jamais ce niveau jusqu'en 2024. En 2018–2019, il a chuté à 1,54 %, avant

d'atteindre un plancher historique de 1,16 % du PIB en 2023–2024. Ce recul, installé dans la durée, est d'autant plus préoccupant qu'en cinq ans, l'effort d'investissement public a été divisé par plus de deux.

Les conséquences de la faiblesse du ratio sont multiples. D'une part, la capacité de l'État à fournir des biens publics essentiels (routes, écoles, hôpitaux, infrastructures énergétiques) est durablement compromise ; D'autre part, le potentiel de croissance à moyen terme est gravement affaibli, car l'investissement public, vecteur central de productivité, de compétitivité et d'attractivité pour le secteur privé, n'assure plus son rôle moteur.

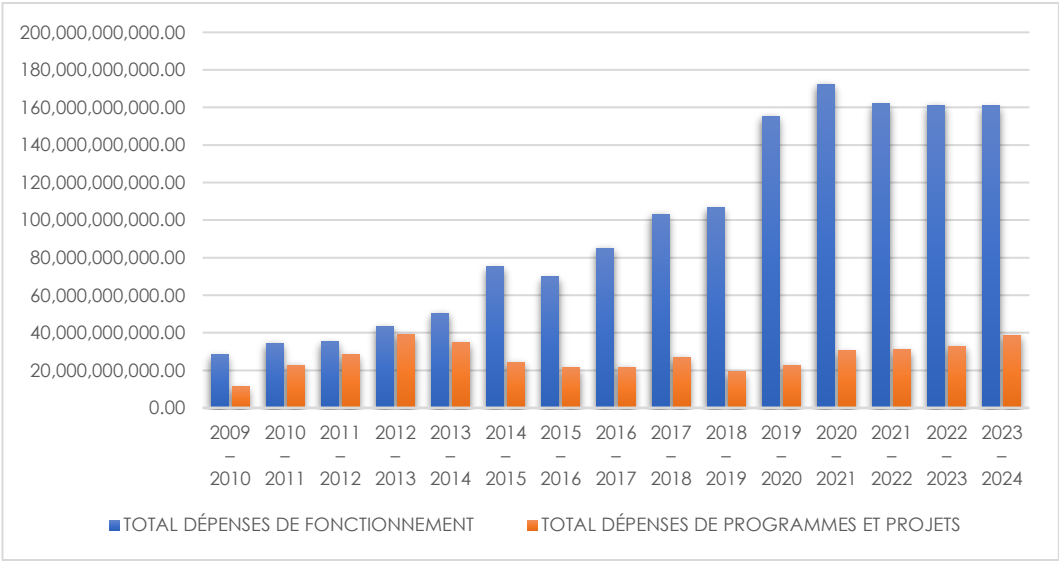
Par ailleurs, la comparaison entre dépenses de fonctionnement réalisées et d'investissement exécutées, révèle un déséquilibre budgétaire préoccupant. Sur la période 2009–2010 à 2023–2024, la part des dépenses de programmes et projets dans les dépenses totales, s'établit en moyenne à 25,57 %. En d'autres termes, près des trois quarts du budget (74,43 %) sont absorbés par des dépenses de fonctionnement. Cette structure budgétaire est intrinsèquement défavorable à la soutenabilité à long terme, car elle privilégie la consommation immédiate au détriment de l'investissement productif.

Figure 25 : Évolution du ratio dépenses d'investissement sur PIB de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

Figure 26 : Évolution comparée des dépenses effectives de programmes et projets, et de fonctionnement de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

## Conclusion de la première partie

L'examen des dynamiques économiques et des finances publiques en Haïti sur la période 2009 à 2024 met en évidence un tableau préoccupant où stagnation économique, instabilité budgétaire et fragilités structurelles s'entremêlent pour compromettre les perspectives de développement du pays. Les résultats de cette analyse soulignent, à la fois, l'absence d'un socle productif solide, la vulnérabilité chronique de la programmation budgétaire et les limites d'une gouvernance, incapable de créer les conditions d'une trajectoire soutenable.

L'analyse sectorielle met en évidence une détérioration persistante des bases productives de l'économie haïtienne. Le secteur primaire, autrefois pilier central, s'est enfoncé dans une récession prolongée, contribuant à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et à une dépendance accrue à l'égard des importations. Chaque année, Haïti importe en moyenne près de cinq milliards de dollars de biens et de services, contre à peine un milliard d'exportations, illustrant un déséquilibre commercial structurel préoccupant.

Le secteur secondaire n'a pas su jouer son rôle moteur, freiné par une crise énergétique persistante, une instabilité politique chronique et la perte de compétitivité des industries locales. Quant au tertiaire, bien qu'il représente désormais plus de la moitié du PIB, il demeure dominé par des services de faible valeur ajoutée et se caractérise par une faible dynamique de croissance. Cette stagnation multisectorielle, couplée à une croissance annuelle moyenne proche de zéro, traduit l'absence d'une stratégie cohérente de relance productive et fragilise les bases de la résilience économique du pays.

À ces faiblesses structurelles s'ajoute une instabilité macroéconomique persistante. L'inflation, devenue chronique, a continuellement érodé le pouvoir d'achat des ménages, tandis que la gourde a perdu plus de 200 % de sa valeur, face au dollar américain, au cours de la période. Ces déséquilibres

monétaires et budgétaires ont renforcé la vulnérabilité des ménages, découragé l'investissement privé et alimenté un climat généralisé d'incertitude. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) se sont révélés erratiques et insuffisants, confirmant le recul de l'attractivité du pays aux yeux des investisseurs internationaux. Si le stock d'IDE a progressé mécaniquement, les nouveaux engagements sont demeurés faibles, reflétant la défiance persistante à l'égard de l'environnement des affaires et du système politique.

La trajectoire budgétaire confirme cette fragilité. Les prévisions de ressources et de dépenses se sont inscrites dans une croissance nominale, mais sans véritable ancrage stratégique. Les recettes courantes, les dons et les financements extérieurs ont connu des variations abruptes, révélant une programmation largement soumise aux aléas conjoncturels. L'aide internationale, pilier essentiel du financement public, est restée instable.

L'exécution budgétaire illustre également ce décalage entre ambitions affichées et résultats effectifs. Si des performances notables ont été enregistrées au niveau des recettes internes, en particulier les recettes douanières, celles-ci demeurent insuffisantes pour compenser la faiblesse structurelle de la pression fiscale. Du côté des dépenses, la croissance rapide et continue des charges de fonctionnement a absorbé l'essentiel des ressources, reléguant l'investissement public au second plan. Or, l'investissement public est crucial pour moderniser les infrastructures, améliorer les services de base et stimuler la croissance. Sa sous-exécution chronique traduit à la fois des déficiences en matière de capacités administratives, de gestion des projets et de coordination avec les partenaires techniques et financiers. Ainsi, l'État dépense davantage, mais d'une manière qui ne favorise pas la transformation économique et sociale.

La soutenabilité budgétaire apparaît dès lors comme un défi central et préoccupant. Les déficits chroniques révèlent l'incapacité persistante de l'État à équilibrer ses finances sur le long terme. Si le ratio dette/PIB est resté relativement modéré, le poids du service de la dette sur les recettes fiscales a atteint des niveaux critiques, réduisant fortement la marge de manœuvre

budgétaire. Plus inquiétante encore est la tendance baissière du ratio des dépenses d'investissement par rapport au PIB, qui illustre une érosion progressive de la capacité de l'État à soutenir des politiques publiques de développement durable.

Au terme de cette analyse, plusieurs constats majeurs s'imposent. Premièrement, l'économie haïtienne n'a pas su transformer l'élan de la reprise post-séisme en une trajectoire de croissance durable, sombrant au contraire dans une récession prolongée à partir de 2018. Deuxièmement, la gouvernance budgétaire reste marquée par une absence d'ancrage stratégique et une exécution déficiente des crédits, en particulier des dépenses d'investissement. Troisièmement, la soutenabilité budgétaire est compromise par des déficits structurels persistants, une pression fiscale historiquement faible et un service de la dette qui pèse de plus en plus sur les finances publiques.

Globalement, la première partie du rapport met en lumière un système économique et budgétaire en proie à des fragilités persistantes, aggravées par des défaillances de gouvernance et une opacité dans la gestion publique, qui appellent des réformes structurelles profondes et une volonté politique renouvelée. Les conséquences sociales de cette trajectoire, dont une précarité accrue et un affaiblissement des services publics, ne font que renforcer l'urgence d'une action concertée et déterminée.



## PARTIE II

### Finances publiques : réformes, efficacité, enseignements et pistes d'action

# I. De la Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP)

## 1.1. La SRFP, un cadre stratégique pour une gouvernance financière renforcée

La Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP), élaborée en mai 2014, constitue un document-cadre visant à moderniser la gestion budgétaire et financière de l'État haïtien, à améliorer la crédibilité de la politique budgétaire, à renforcer la discipline fiscale et à garantir une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources publiques.

L'élaboration de la SRFP s'est appuyée sur des constats convergents issus de différents rapports d'évaluation budgétaire – notamment les revues PEFA de 2007 et 2011, les analyses d'entités nationales ainsi que les revues sectorielles menées avec des partenaires techniques. Ces travaux ont mis en évidence plusieurs contraintes structurelles des finances publiques, notamment des budgets irréalistes et instables, une sous-exécution chronique de l'investissement, une pression fiscale faible et une dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, ainsi qu'une gouvernance budgétaire marquée par des déficits de transparence et de reddition de comptes.

Face aux différents constats, la Stratégie a été conçue comme un cadre intégré, en cohérence avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH, 2012), afin de renforcer la gouvernance financière tout en appuyant les efforts de développement national. Elle se distingue par son approche pluriannuelle et son organisation en axes prioritaires traduits en Plans d'Actions Triennaux (PAT). Cette architecture vise à rendre la réforme progressive et mesurable, grâce à l'introduction d'outils modernes tels que le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), le budget-programme, le Compte Unique du Trésor (CUT) et le renforcement du contrôle externe assuré par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

## 1.2. Vision et principes de la SRFP

La SRFP est structurée autour d'une vision consistant à faire des finances publiques un pilier du développement, garantissant la stabilité macroéconomique, l'allocation efficiente des ressources et l'amélioration durable des services publics. Cette vision s'inscrit dans le cadre du PSDH et s'articule autour de quatre grands objectifs nationaux, que sont la promotion d'une croissance forte, un développement territorial équilibré, une cohésion sociale consolidée et une refondation institutionnelle.

Le document précise que plusieurs principes guident la réforme. Le premier est celui de la reddition de comptes, qui suppose la production de rapports annuels de gestion, l'obligation pour les ordonnateurs de justifier l'usage des fonds publics et l'instauration d'un véritable contrôle juridictionnel par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

Le deuxième principe est la transparence, qui implique une meilleure accessibilité aux informations budgétaires et financières par les citoyens et les institutions. Le troisième est l'efficacité, entendue comme la recherche du meilleur impact possible des dépenses publiques sur le développement économique et social.

La crédibilité budgétaire est considérée comme un principe transversal, exigeant des budgets réalistes, exécutables et alignés sur des projections macroéconomiques solides. Enfin, s'y ajoutent les principes relatifs à la comptabilité, à l'enregistrement de l'information, ainsi qu'à l'adhésion aux normes et bonnes pratiques internationales.

Les objectifs de la stratégie peuvent se résumer ainsi : moderniser la gestion des finances publiques, instaurer une discipline budgétaire stricte, accroître la mobilisation des ressources domestiques, garantir une allocation plus stratégique des dépenses, et renforcer la qualité de la dépense publique.

### 1.3. Programmes prioritaires de réforme

La SRFP identifie six axes de réformes prioritaires, qui couvrent l'ensemble du cycle budgétaire.

Le premier concerne la mobilisation des ressources internes et externes. La stratégie prévoit une réforme fiscale ambitieuse visant l'élargissement de la base fiscale, la rationalisation des exonérations, la modernisation de l'administration fiscale (DGI) et douanière (AGD).

Le deuxième axe est la gouvernance des finances locales. L'objectif est de donner aux collectivités territoriales une autonomie accrue en réformant la fiscalité locale, en créant des fonds de péréquation et d'investissement et en renforçant la déconcentration budgétaire.

Le troisième axe est la réforme du cadre budgétaire. Il s'agit de passer progressivement à un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et à des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Cette démarche doit favoriser la prévisibilité et la planification stratégique. Elle implique également une meilleure gestion de l'investissement public, sous la supervision conjointe du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

Le quatrième axe est la gestion de la trésorerie et de la comptabilité publique. L'élargissement du Compte Unique du Trésor, la rationalisation des opérations de caisse et l'amélioration des procédures comptables visent à garantir une meilleure discipline financière. Le transfert de la gestion de la dette publique à la Direction Générale du Trésor permet aussi de centraliser le suivi et de renforcer la crédibilité du pays vis-à-vis de ses créanciers.

Le cinquième axe concerne le contrôle externe et la transparence. La réforme prévoit de renforcer la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) dans ses missions d'audit financier, de contrôle juridictionnel et de reddition de comptes. Le rôle du Parlement doit également

être renforcé par un meilleur accès à l'information budgétaire et par un calendrier clair de contrôle des lois de finances et des lois de règlement.

Enfin, le sixième axe est la modernisation des systèmes d'information. La stratégie met en avant la mise en place d'un Schéma Directeur Informatique et le développement de systèmes intégrés de gestion budgétaire et comptable. L'objectif est de numériser, fiabiliser et rendre traçables toutes les opérations financières de l'État.

## **1.4. Réforme de seconde génération et mise en œuvre**

Au-delà des priorités définies, la SRFP prévoit des réformes de « seconde génération » destinées à consolider les acquis. Celles-ci incluent la généralisation du budget-programme, l'adoption progressive de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), et le renforcement de la décentralisation budgétaire. Ces réformes visent à rapprocher la planification et l'exécution budgétaire des citoyens et à accroître l'efficacité dans la fourniture des services publics.

La mise en œuvre de la stratégie repose sur un dispositif institutionnel articulé autour de trois niveaux. Le pilotage stratégique est assuré par un Comité de Pilotage Stratégique placé sous la responsabilité du MEF, chargé de définir les grandes orientations. La coordination et le suivi sont confiés à la Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique, qui doit produire des rapports réguliers sur l'état d'avancement des PAT (Plans d'Actions Triennaux). Enfin, l'opérationnalisation repose sur des plans triennaux permettant d'adapter le rythme de la réforme aux capacités techniques et politiques du pays.

## II. Réformes des finances publiques : un bilan mitigé

### 2.1. Mise en œuvre limitée des dispositions légales

Le tableau 7 contient les principaux textes encadrant la gestion des finances publiques en Haïti depuis le début des années 2000. L'analyse met en évidence une tendance générale de mise en œuvre assez préoccupante. Dans l'ensemble, les dispositions prévues ne sont appliquées que partiellement.

Les lacunes sont multiples. En effet, la transmission des documents de contrôle reste irrégulière, qu'il s'agisse des rapports financiers complets ou des inventaires des biens, pourtant attendus par la CSCCA. De plus, le respect des calendriers et des procédures n'est pas assuré ; La loi de 2016 sur les finances publiques n'est pas exécutée selon son calendrier et des outils comme le budget-programme ne sont pas déployés de façon effective. En outre, l'application des règles varie selon les institutions, notamment en matière de marchés publics où certains organismes ne déposent pas leurs plans annuels de passation de marchés publics. Enfin, des instruments techniques essentiels, tel que le Compte unique du Trésor, ne sont déployés que partiellement.

Il en résulte un écart marqué entre l'existence d'un cadre juridique formel et son application effective. Cette mise en œuvre partielle et fragmentée affaiblit la transparence, la qualité de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption. La situation appelle un engagement renforcé, un suivi plus rigoureux et des efforts ciblés, pour faciliter l'appropriation des dispositions prévues, par l'ensemble des institutions, dans la perspective de leur mise en œuvre.

Tableau 7 : Mise en œuvre des recommandations des textes de lois relatifs à la gestion des finances publiques

| Cadre légal et dispositifs institutionnels                                                                 | Année de Publication | Niveau de mise en œuvre des recommandations |                             |                   | Remarques                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                            |                      | Entièrement mise en œuvre                   | Partiellement Mise en œuvre | Non mise en œuvre |                                                                                                                                                                 |
| Décret portant création de l'ULCC                                                                          | 2004                 | ✓                                           |                             |                   | Dispositif anticorruption opérationnel.                                                                                                                         |
| Décret portant organisation de l'Administration Centrale de l'État                                         | 2005                 |                                             | ✓                           |                   | Le Gouvernement ne transmet pas à la CSCCA les rapports financiers complets incluant le bilan des activités financières engagées par les ministères (art.38.1). |
| Arrêté portant Règlement Général de la Comptabilité Publique                                               | 2005                 |                                             | ✓                           |                   | Les inventaires annuels des biens meubles et immeubles sont rarement fournis à la CSCCA.                                                                        |
| Décret portant organisation et fonctionnement de la CSCCA                                                  | 2005                 |                                             | ✓                           |                   | Le texte de la déclaration de conformité des Comptes Généraux de l'Administration Centrale n'est pas arrêté par le Conseil de la Cour (art.10)                  |
| Le décret portant sur la préparation et l'exécution des Lois de Finances remplacé par la loi du 4 mai 2016 | 2005                 |                                             | ✓                           |                   | Jusqu'à l'intervention de la loi du 4 mai 2016, plusieurs dispositions de ce décret n'étaient pas entièrement respectées.                                       |

|                                                                   |      |  |   |  |                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------|------|--|---|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Loi portant sur les marchés publics                               | 2009 |  | ✓ |  | Mise en œuvre inégale. Les plans de passation ne sont pas toujours soumis à la CNMP par certaines institutions.                                                                        |
| Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances, LEELF  | 2016 |  | ✓ |  | Cadre moderne de préparation, d'exécution et de contrôle budgétaires, mais mise en œuvre incomplète (calendrier non respecté, dispositifs sur le budget programme non appliqués, etc.) |
| Dispositions administratives relatives au Compte unique du Trésor | –    |  | ✓ |  | Le compte unique du Trésor n'est déployé que de façon partielle.                                                                                                                       |



## 2.2. La Réforme des finances publiques face à ses programmes prioritaires (missions)

Afin d'assurer la coordination et le suivi du processus de la réforme, a été instituée la Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique (CRFP/GE).

Dans le cadre de son mandat, la Commission a produit plusieurs rapports de suivi. Le plus récent, couvrant la période janvier-juin 2024, devait initialement rendre compte des résultats du PAT 2023–2025. Or, ce dernier n'ayant été validé ni techniquement ni politiquement, le rapport continue de s'appuyer sur la méthodologie structurée « par mission » du PAT 2020–2022, qui demeure à ce jour le référentiel opérationnel de la réforme. Le rapport met en évidence des avancées assez considérables au niveau des programmes prioritaires que la Commission appelle « missions » dans ses rapports.

Les avancées concernent notamment les domaines de la mobilisation fiscale, de la rationalisation de la trésorerie et de l'informatisation des systèmes financiers publics. Toutefois, la CRFP-GE souligne également des contraintes, dont l'instabilité politique, l'insécurité généralisée, la faiblesse institutionnelle, qui limitent la portée et l'efficacité des réformes engagées.

La CSCCA reprend ici la méthodologie de suivi adoptée par la CRFP-GE, afin de documenter les progrès réalisés mais aussi les insuffisances constatées. L'analyse présentée par la Cour porte sur quatre missions. Elle met particulièrement en lumière les acquis et les limites.

### 2.2.1. La mobilisation des ressources internes et externes (mission 1)

Afin d'optimiser la mobilisation de ressources, en janvier 2023, l'État haïtien a adopté le Code Fiscal Haïtien, comprenant le Code Général des Impôts (CGI) et le Livre des Procédures Fiscales (LPF). Dans la foulée, la DGI a engagé la

relance du système de gestion fiscale RMS et l'intégration progressive du CGI et du LPF dans ses procédures et outils numériques.

Du côté douanier, des réformes importantes ont également été mises en œuvre. En mars 2023, le nouveau Code des Douanes a modernisé le cadre réglementaire et aligné l'administration douanière sur les standards internationaux. Parallèlement, l'AGD a adopté son plan stratégique 2023–2026, qui fixe les priorités en matière de lutte contre la fraude, de renforcement de l'efficacité du recouvrement et de modernisation technologique. Les deux institutions ont, en outre, poursuivi la digitalisation de leurs opérations, dans une logique d'amélioration du rendement.

Sur le plan quantitatif, les recettes courantes mobilisées témoignent d'un dynamisme certain depuis l'adoption de la SRFP. Elles sont passées de 58,5 milliards de gourdes en 2014-2015 à 170,2 milliards en 2023-2024, soit une augmentation de près de 191 %. Les recettes fiscales internes perçues par la DGI ont évolué de 38,4 milliards de gourdes en 2014-2015 à 110 milliards de gourdes en 2023-2024, confirmant un renforcement graduel malgré l'informalité et les exonérations. Les recettes douanières, de leur côté, sont passées de 17,8 milliards de gourdes en 2014-2015 à 60 milliards de gourdes en 2023-2024, avec des rendements exceptionnels au cours des deux derniers exercices : 59,7 milliards de gourdes en 2022-2023 (soit 157 % des prévisions) et 60 milliards de gourdes en 2023-2024. Globalement, la trajectoire interne reflète des progrès notables qui confortent les efforts de modernisation des organismes de perception.

Cependant, en matière de financements extérieurs, les résultats sont demeurés largement en deçà des attentes, en dépit de la signature en 2017 du Cadre de Partenariat entre la République d'Haïti et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), censé renforcer la prévisibilité de l'aide. Entre 2014-2015 et 2023-2024, le taux moyen de réalisation des dons n'a pas dépassé 52 %. Malgré quelques années ponctuelles de meilleure performance, la tendance générale confirme que les ressources externes ne sont pas au

rendez-vous. En outre, la part des financements externes dans la composante « financement » du budget a diminué progressivement au cours des dernières années au profit d'un recours accru à la dette intérieure.

Fort de ce qui précède, la CSCCA estime que le Gouvernement a montré une certaine efficacité dans la mobilisation des ressources internes. La réalité, est cependant, tout autre en ce qui concerne celle des ressources externes attendues, dont les résultats demeurent faibles et irréguliers.

### 2.2.2. Statistique, planification, programmation et budgétisation (mission 2)

La mission 2 est implémentée notamment par trois entités : l'IHSI, le MPCE et le MEF. Depuis 2014, des efforts ont été entrepris en vue de la réalisation des objectifs visés. La CRFP/GE a, dans son dernier rapport, souligné des avancées en matière de renforcement de la planification globale, de renforcement du système de gestion de l'investissement public, de renforcement du cadre de suivi/évaluation du Programme d'Investissement Public (PIP), de préparation et publication d'indicateurs économiques et de rapports sur les finances publiques.

Cependant, la mise en œuvre de la mission 2 a été fortement freinée par plusieurs facteurs structurels et conjoncturels dont le faible engagement politique, les problèmes de financement et l'absence de préalables essentiels pour mener à bien plusieurs réformes. Certaines actions entreprises manquaient de pertinence, tandis que l'insécurité généralisée entraînant un climat socio-économique délétère a lourdement pesé sur la mobilisation et la performance des acteurs. À cela s'ajoutent le désengagement partiel des partenaires techniques et financiers, ainsi que des contraintes d'infrastructures de base (internet, énergie) qui limitent l'efficacité et l'effectivité de la réforme.

Tout en reconnaissant les contraintes exogènes qui pèsent lourdement sur le processus, la Cour souligne que la mission 2 n'a pas été mise en œuvre en stricte conformité avec les dispositions normatives. Plusieurs lacunes sont

relevées, notamment le non-respect du calendrier budgétaire, la lenteur dans la mise en œuvre du budget-programme, ainsi que l'absence d'application effective du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT).

- *Non-respect du calendrier prévu*

Tableau 8 : Adoption parlementaire et publication officielle des budgets

| Budget    | Initial / Rectificatif | Adoption par le Parlement | Date d'adoption  | Publication officielle (date) | Notes                                                                |
|-----------|------------------------|---------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 2009-2010 | Rectificatif           | Non                       | N/A              | 29 septembre 2010.            | Il s'agissait d'un décret. Budget initial publié le 09 octobre 2009. |
| 2010-2011 | Initial                | Non                       | N/A              | 14 janvier 2011               | Il s'agissait d'un décret                                            |
| 2011-2012 | Initial                | Oui                       | 12 mai 2012      | 5 juin 2012                   | -                                                                    |
| 2012-2013 | Initial                | Oui                       | 30 août 2012     | 1 <sup>er</sup> octobre 2012  | -                                                                    |
| 2013-2014 | Initial                | Oui                       | 21 mai 2014      | 14 juin 2014                  | -                                                                    |
| 2014-2015 | Initial                | Non                       | N/A              | 1 <sup>er</sup> octobre 2014  | Il s'agissait d'un décret                                            |
| 2015-2016 | Initial                | Non                       | N/A              | 1 <sup>er</sup> octobre 2015  | Il s'agissait d'un décret                                            |
| 2016-2017 | Rectificatif           | Oui                       | 19 juin 2017     | 26 juin 2017                  | -                                                                    |
| 2017-2018 | Rectificatif           | Oui                       | 4 septembre 2018 | 10 septembre 2018             | 10 septembre 2018                                                    |
| 2018-2019 | -                      | -                         | -                | -                             | -                                                                    |
| 2019-2020 | -                      | -                         | -                | -                             | -                                                                    |
| 2020-2021 | Rectificatif           | Non                       | N/A              | 16 septembre 2021             | Il s'agissait d'un décret.                                           |
| 2021-2022 | Initial                | Non                       | N/A              | 16 mai 2022                   | Il s'agissait d'un décret.                                           |
| 2022-2023 | Initial                | Non                       | N/A              | 28 décembre 2022              | Il s'agissait d'un décret.                                           |
| 2023-2024 | Rectificatif           | Non                       | N/A              | 11 août 2024                  |                                                                      |

Source : Lois de finances initiales et rectificatives de 2009 à 2024

Le calendrier budgétaire est au cœur de la planification et de la programmation budgétaires, mais il est rarement respecté. La LEELF impose, en effet, un calendrier strict, qui prévoit par exemple, le dépôt du projet de loi de finances au Parlement au plus tard le 30 juin, et son adoption au plus tard le deuxième lundi de septembre précédant l'exercice fiscal.

L'analyse de la documentation budgétaire de 2009 à 2024 montre que ces exigences ont été très rarement respectées. Plusieurs lois de finances et décrets établissant le budget ont été publiés après le 30 septembre, comme le décret de 2010–2011 (publié le 14 janvier 2011), celui de 2022–2023 (publié le 28 décembre 2022) ou encore celui de 2023–2024 (publié le 11 août 2024). La loi de finances 2011–2012 a été votée tardivement par le Parlement (12 mai 2012) et promulguée seulement le 5 juin. Les retards dans le processus entraînent fréquemment la reconduction du budget de l'année précédente, ce qui limite la capacité de l'État à adapter sa politique budgétaire aux évolutions économiques et sociales.

- *Lenteur dans la mise en œuvre du budget-programme*

La LEELF a introduit une innovation majeure dans la gestion des finances publiques, à savoir le passage au budget-programme. Ce mode de budgétisation vise à dépasser la logique traditionnelle fondée sur les chapitres et articles pour privilégier une approche axée sur les résultats et l'efficacité de la dépense publique.

Conformément aux articles 56 et 57 de la LEELF, chaque ministère ou institution publique devait présenter son budget sous forme de programmes, assortis d'objectifs spécifiques, d'indicateurs de performance et d'un cadre de résultats. Cette approche devait renforcer la redevabilité, améliorer la planification, accroître l'efficacité des dépenses et faciliter l'évaluation de l'impact des politiques publiques.

Selon le rapport de la CRFP/GE certaines initiatives ont été engagées, notamment par le MPCE dans le cadre de la réforme de la planification et de la gestion de l'investissement public (PIP). On peut globalement citer :

- l'élaboration d'un Cadre de Référence de la Programmation, incluant le processus de détermination des programmes ministériels ;
- l'analyse de la cartographie des programmes de huit ministères, réalisée en 2021 dans le cadre du plan de mise en œuvre du budget-programme.

Si ces avancées méritent d'être saluées, la Cour considère, conformément à ses recommandations formulées depuis près de cinq ans, que la mise en œuvre du budget-programme reste trop lente et ne permet pas encore de concrétiser pleinement les objectifs fixés par la LEELF.

- *Le CBMT reste un dispositif légal non appliqué*

La LEELF prescrit le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) comme étant le point de départ du processus d'élaboration et de vote des lois de finances. Elle précise en son article 44 que le processus démarre le premier lundi de juillet avec le lancement des travaux de révision du CBMT. En outre, au regard des dispositions de l'article 47 de la même loi, le CBMT constitue l'un des documents devant accompagner le projet de loi de finances.

Dans la pratique, cet outil de planification n'a pas été largement utilisé. La CSCCA note que sur les cinq dernières années, un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) n'a été intégré dans la loi de finances qu'en 2022-2023. Ce CDMT fixait des projections pour 2023-2024 et 2024-2025. Si les prévisions pour 2023-2024 coïncidaient avec le budget adopté, celles de 2024-2025 s'en étaient éloignées. En effet, alors que le CDMT tablait sur des prévisions de 287,5 milliards de gourdes, le budget adopté en Conseil des ministres a été ramené à 254,8 milliards, soit une révision à la baisse d'environ 11,4 %.

Pour le FMI (2025), la pratique de la préparation des cadres pluriannuels et des budgets annuels présente des faiblesses persistantes.

En définitive, le CBMT apparaît davantage comme un cadre normatif formel que comme un instrument réellement opérationnel. Sa non-application

systématique fragilise la crédibilité du processus budgétaire, et accentue l'imprévisibilité des politiques publiques.

### 2.2.3. Gestion de la trésorerie et comptabilité publique (mission 3)

Depuis 2014, des efforts ont été consentis afin de moderniser la gestion de la trésorerie et de la comptabilité publique, notamment à travers la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT), l'harmonisation progressive des régies financières avec la Trésorerie et la digitalisation des opérations de suivi comptable. Le rapport de la CRFP-GE couvrant la période janvier-juin 2023 faisait état de progrès notables dans la centralisation des comptes publics. Celui de janvier-juin 2024 a confirmé la poursuite de cette dynamique, avec des initiatives portant sur l'opérationnalisation accrue du CUT, l'optimisation de la gestion de la trésorerie et de la dette, ainsi que le perfectionnement de la gestion comptable.

D'importants défis demeurent en 2025. Comme le souligne le FMI (2025), malgré l'élargissement du périmètre du CUT, son efficacité reste limitée par des difficultés persistantes. La situation a été aggravée par la cyberattaque contre la BRH en 2023, qui a perturbé la gestion des flux financiers et affecté la disponibilité des données.

La CRFP-GE elle-même a relevé des déficits dans la gestion de la trésorerie et de la dette publique, notamment des retards récurrents dans la préparation et la diffusion des statistiques officielles. Ces retards tiennent autant, au manque de communication d'intrants par certaines structures publiques, qu'à des faiblesses institutionnelles, affectant la fiabilité et la régularité de la publication.



## 2.2.4. Contrôle budgétaire externe, transparence et lutte contre la corruption (mission 4)

La réforme des finances publiques a placé la redevabilité et la transparence au cœur de ses priorités. La LEELF prévoit des mécanismes destinés à garantir un contrôle démocratique effectif, une information financière sincère et une participation citoyenne plus active.

Tout comme pour les missions précédemment examinées, des actions ont été conduites. Le rapport de la CRFP-GE note des activités de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), de la CSCCA, et de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) ayant conduit des enquêtes jugées utiles. Toutefois, la mise en œuvre de ces actions demeure incomplète et marquée par de nombreuses faiblesses.

- *Affaiblissement du contrôle parlementaire*

Le premier déficit concerne le contrôle parlementaire, pourtant considéré comme la pierre angulaire de la redevabilité démocratique. Rares sont les projets de loi de règlement préparés par l'Exécutif et examinés par la CSCCA qui ont franchi les portes du Parlement. Il apparaît très clairement que le contrôle parlementaire des finances publiques en début comme en fin d'exercice est plus que négligé. Depuis le constat de la fin du mandat des parlementaires de la 50<sup>ème</sup> législature à date, le Parlement n'a pas été renouvelé. En son absence, l'Exécutif exerce pleinement le pouvoir législatif.

La concentration des pouvoirs exécutif et législatif par l'Exécutif prive le processus de préparation et d'adoption des budgets du débat démocratique. Elle mine la transparence et la légitimité du processus.

- *Dysfonctionnements dans la reddition des comptes*

Le processus de reddition des comptes prévu par la LEELF souffre de sérieuses lacunes. L'article 55 précise que la loi de règlement doit arrêter les résultats définitifs de l'exécution budgétaire et être accompagnée du Compte Général de l'Administration Centrale de l'État (CGACE). Or, dans les faits, le



MEF prépare le CGACE avec plusieurs mois, voire années de retard, et la transmission des comptes de gestion des comptes publics à la CSCCA, prévue depuis 2005, n'est pas encore une réalité. La CSCCA enregistre également de ce fait des retards dans la production et la publication de ses rapports.

La reddition des comptes suppose également la disponibilité et la transparence des données budgétaires. À cet égard, l'initiative du budget citoyen, lancée récemment par le MEF, constitue une avancée intéressante en matière de vulgarisation et de pédagogie budgétaires. Cependant, elle demeure limitée si elle n'est pas adossée à des données fiables et publiées en temps opportun.

Enfin, si des outils comme le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) et le Tableau d'Exécution des Recettes Encaissées et des Dépenses Autorisées (TEREDA) ont permis d'améliorer la diffusion de l'information, ils restent insuffisants pour garantir un suivi exhaustif, régulier et transparent de l'exécution budgétaire. Ces faiblesses alimentent un déficit de redevabilité qui continue de miner la crédibilité du processus budgétaire.

- *Limites de la lutte contre la corruption*

La lutte contre la corruption demeure un défi majeur en Haïti, en dépit des récents efforts de l'ULCC, de la CSCCA et de la CNMP. Si un cadre légal existe, son application reste inégale. Selon le FMI (2025), l'ingérence des élites, le manque de capacités et de moyens institutionnels, ainsi que le déficit d'indépendance des organes de contrôle, limitent l'efficacité des dispositifs. De plus, selon l'institution internationale, l'impunité s'est même aggravée au cours des dernières années, affaiblissant la crédibilité de l'État et décourageant les partenaires internationaux.

Les publications de *Transparency International* confirment l'ampleur du défi de la lutte contre la corruption en Haïti. En 2024, le pays a obtenu un score de 16 sur 100 à l'Indice de Perception de la Corruption (CPI), se classant à la 168<sup>e</sup> place sur 180 pays, soit parmi les plus corrompus au monde. Ce résultat traduit

une légère détérioration par rapport à 2023, où Haïti avait atteint 17 points, et reste largement en deçà de la moyenne régionale des Amériques.

La place d'Haïti dans ce classement, au cours des cinq dernières années, traduit une perception durable de corruption généralisée, alimentée par une gouvernance fragilisée, une faible indépendance de la justice et l'impunité qui continuent de miner la crédibilité des institutions ainsi que la confiance des citoyens et des partenaires internationaux.

### III. Efficacité peu satisfaisante des dépenses publiques

#### 3.1. Évaluation de l'efficacité des dépenses publiques à travers des ratios

Sur les dix dernières années, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) a régulièrement satisfait à ses obligations constitutionnelles et légales, en publiant annuellement un Rapport sur la situation financière du pays et l'efficacité des dépenses publiques (RSFPEDP). L'analyse transversale des rapports déjà publiés (RSFPEDP I à X) montre que l'efficacité des dépenses publiques demeure globalement insatisfaisante. En effet, les performances enregistrées par les gouvernements successifs sont restées, de manière récurrente, en deçà des objectifs fixés, tant sur le plan macroéconomique qu'au niveau de la gestion des finances publiques.

Alors que les précédents rapports privilégient une analyse, exercice par exercice, centrée sur des constats ponctuels, le présent rapport adopte une perspective longitudinale. Il mobilise un ensemble de ratios synthétiques pour apprécier, de manière indirecte, la performance des finances publiques. Il s'agit notamment des ratios d'efficacité économique, d'efficacité sociale et de rendement fiscal des dépenses publiques.

Ces ratios proposent une lecture simplifiée mais instructive de l'efficacité de la dépense de l'État. Ils présentent, toutefois, plusieurs limites, car ils ne couvrent qu'une partie des dimensions économiques et sociales, ne tiennent pas pleinement compte des effets différés des investissements et restent sensibles aux chocs exogènes susceptibles d'influencer les résultats. Malgré ces limites méthodologiques, l'usage des ratios demeure pertinent sur le plan analytique, puisqu'il met en évidence les grandes tendances et fait apparaître, dans

l'ensemble, des écarts persistants entre les objectifs annoncés et les résultats effectivement observés.

### 3.1.1. Une efficacité économique faible des dépenses publiques

#### *Encadré 7 : Indicateur efficacité économique*

L'efficacité économique des dépenses publiques est évaluée à travers un ratio simplifié, inspiré des travaux du (FMI, 2015; 2020) sur la performance des investissements publics dans les pays de la Caraïbe. Il est ainsi défini comme le rapport entre la variation du PIB réel et la variation des dépenses publiques d'investissement (programmes et projets) considérées en milliards de gourdes.

Contrairement à la méthodologie complète du FMI, qui intègre des ajustements structurels et des comparaisons inter-pays, la Cour adopte dans sa démarche une version simplifiée pour analyser l'évolution interne d'Haïti. L'idée consiste à estimer le niveau de croissance induite par les dépenses d'investissement réalisées dans l'économie.

Les données couvrant la période allant de 2009-2010 à 2023-2024 montrent que, malgré l'augmentation substantielle des dépenses d'investissement (passant de 11,2 milliards de gourdes en 2009-2010 à 38,6 milliards de gourdes en 2023-2024), l'efficacité économique globale des dépenses publiques demeure structurellement faible. Ceci indique que les investissements publics n'ont pas permis de soutenir une trajectoire durable de croissance.

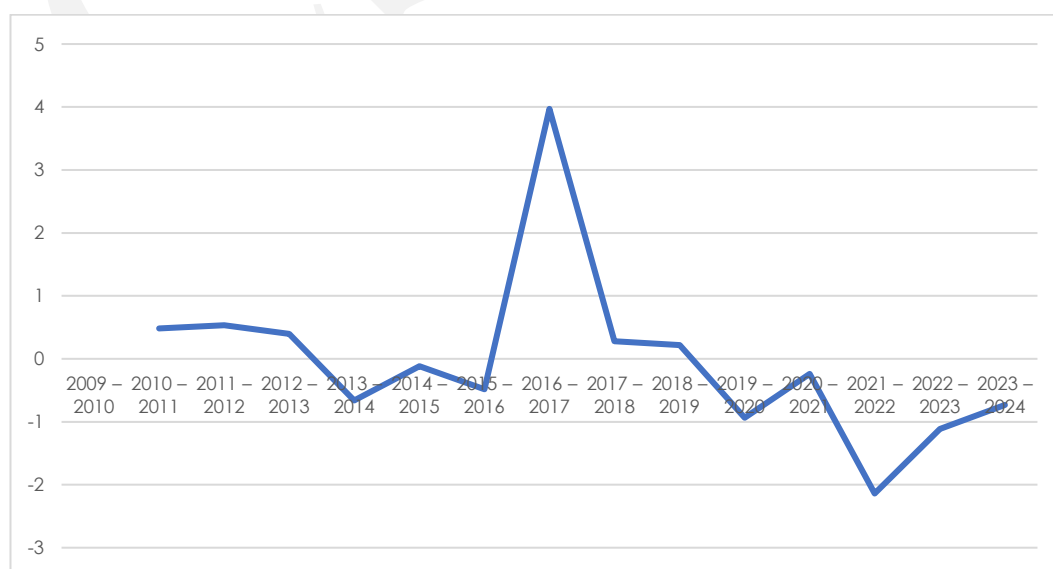
Entre 2010 et 2014, le ratio d'efficacité économique a affiché des niveaux relativement positifs, notamment en 2010-2011 (0,48) et 2011-2012 (0,53). Cette performance traduisait alors un certain rendement des programmes d'investissement, porté par l'afflux d'aide extérieure dans le contexte de la reconstruction post-séisme. Toutefois, même durant cette phase, les gains de croissance sont demeurés modestes au regard des ressources mobilisées.

Un fait saillant apparaît toutefois en 2016-2017, lorsque le ratio a bondi exceptionnellement à 3,97. Ce pic traduit moins une amélioration structurelle de la productivité des investissements qu'un effet de base lié à une quasi-stagnation des dépenses d'investissement (0,3 milliard de gourdes par rapport à l'année précédente), combinée à une croissance économique positive (1,2 %). Cette configuration a mécaniquement gonflé l'indicateur, mais ne reflète pas une amélioration durable de l'efficacité de la dépense publique.

À partir de 2018, la tendance s'est dégradée de façon marquée. Le ratio d'efficacité économique était devenu quasi nul ou négatif malgré des montants d'investissements dépassant régulièrement les 30 milliards de gourdes. En 2018-2019, le ratio s'est effondré à 0,22, puis a chuté à -0,93 en 2019-2020 et -2,13 en 2021-2022. En 2023-2024, malgré des investissements records de 38,6 milliards de gourdes, le ratio était resté négatif (-0,73). Autrement dit, chaque gourde investie n'entraîne plus de stimulation mesurable de l'activité économique.

Cette inefficacité persistante s'explique par des facteurs structurels et conjoncturels, dont l'instabilité politique chronique, l'insécurité généralisée, les catastrophes naturelles à répétition, mais aussi les faiblesses institutionnelles entravant la bonne exécution des projets.

Figure 27 : Évolution du ratio d'efficacité économique de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.1.2. Une transformation sociale limitée malgré des dépenses publiques plus élevées

#### *Encadré 8 : À propos de l'indicateur efficacité sociale*

L'efficacité sociale des dépenses publiques est mesurée par un ratio simplifié qui rapporte la variation annuelle de l'Indice de Développement Humain (IDH) aux dépenses publiques d'investissement. Cet indicateur, actionné par la Cour, vise à apprécier la capacité des ressources d'investissement mobilisées à améliorer les conditions de vie dans le pays.

Les données de 2009–2010 à 2023–2024 montrent que, malgré une progression régulière des dépenses d'investissement, l'impact sur l'IDH est resté limité. Les dépenses d'investissement sont passées de 11,2 milliards de gourdes en 2009–2010 à 38,6 milliards de gourdes en 2023–2024, mais la variation de l'IDH est demeurée faible. Entre 2010 et 2014, l'IDH a progressé de 0,452 à 0,549 (+0,097 point) pour un volume d'investissement cumulé supérieur à 124 milliards de gourdes. Cette période traduit un effet positif lié aux programmes de reconstruction post-séisme. Toutefois, l'efficacité sociale calculée reste faible, comprise entre 0,0007 et 0,00045, ce qui signifie que les améliorations obtenues étaient modestes au regard des montants investis.

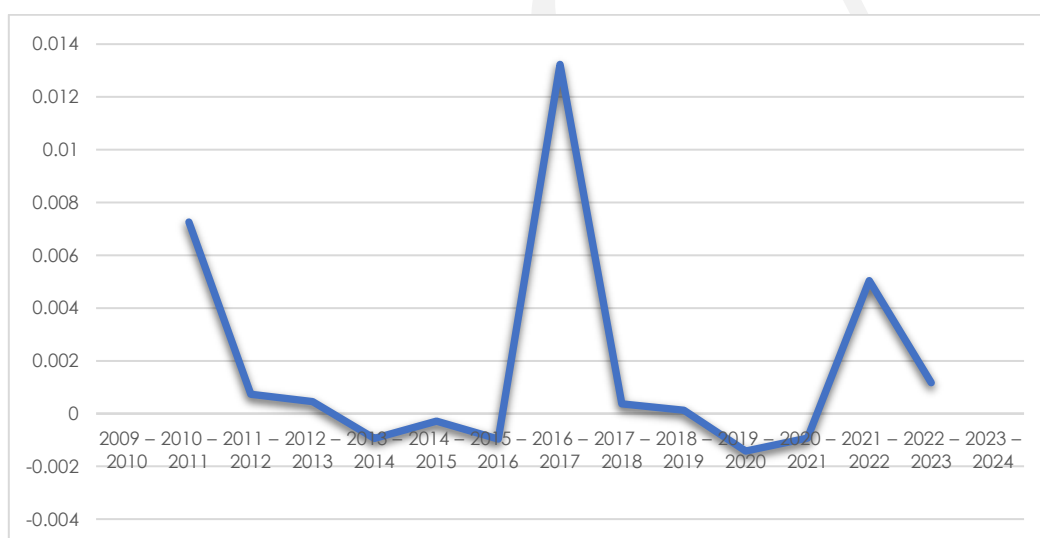
À partir de 2015, la tendance s'est essoufflée. L'IDH n'a augmenté que de 0,009 point entre 2014–2015 où il a atteint 0,552 et 2017–2018 (0,561), alors que les dépenses oscillaient entre 21 et 27 milliards de gourdes par an. Le ratio devient même négatif pour certaines années, traduisant une absence de transformation sociale perceptible malgré les investissements.

L'exercice 2016–2017 a toutefois constitué une exception. Avec une hausse de l'IDH de 0,004 point et des dépenses relativement stables (21,6 milliards de gourdes), le ratio a atteint 0,0132. Ce résultat ponctuel, considéré comme une valeur aberrante, étant donné la tendance de la série, indique que, dans certaines conditions particulières, les dépenses publiques peuvent être associées à un effet plus marqué sur l'IDH.

Néanmoins, cette performance n'a pas été reproduite les années suivantes, ce qui confirme le caractère exceptionnel de cette amélioration. Depuis 2018, la situation s'est dégradée. L'IDH stagne ou recule légèrement, tandis que les dépenses d'investissement ont régulièrement dépassé 30 milliards de gourdes. En 2022–2023, l'IDH est resté à 0,554 en dépit de 32,8 milliards de gourdes dépensées.

Sur la période entière, le ratio d'efficacité sociale est proche de zéro en moyenne et souvent négatif, ce qui indiquerait que l'ampleur des investissements publics n'a pas été associée à des gains significatifs en termes de développement humain.

Figure 28 : Évolution du ratio d'efficacité sociale de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.1.3. Des dépenses publiques en hausse pour un rendement fiscal marginal

#### Encadré 9 : À propos du ratio de rendement fiscal des dépenses publiques

Le rendement fiscal des dépenses publiques est mesuré à travers un ratio simplifié, défini comme le rapport entre la variation des recettes courantes et la variation des dépenses publiques totales. Cet indicateur vise à évaluer, dans une certaine mesure, la capacité des dépenses de l'État à générer des recettes fiscales additionnelles.

Sur la période analysée, le rendement apparaît globalement marginal, avec des fluctuations importantes et quelques valeurs atypiques.

Entre 2010 et 2012, le ratio de rendement fiscal était positif mais faible, compris entre 0,44 et 0,54. En 2012–2013, il a chuté à 0,02 en raison d'une hausse faible des recettes (0,3 milliard de gourdes) alors que les dépenses ont augmenté de plus de 17 milliards de gourdes. En 2013–2014, une valeur exceptionnellement élevée de 1,96 est enregistrée, les recettes ayant progressé davantage que les dépenses. Cette performance reste toutefois ponctuelle. En 2015–2016, le ratio était devenu négatif (–1,06). En 2016–2017 et 2017–2018, il était revenu en territoire positif mais faible (0,55 et 0,20).

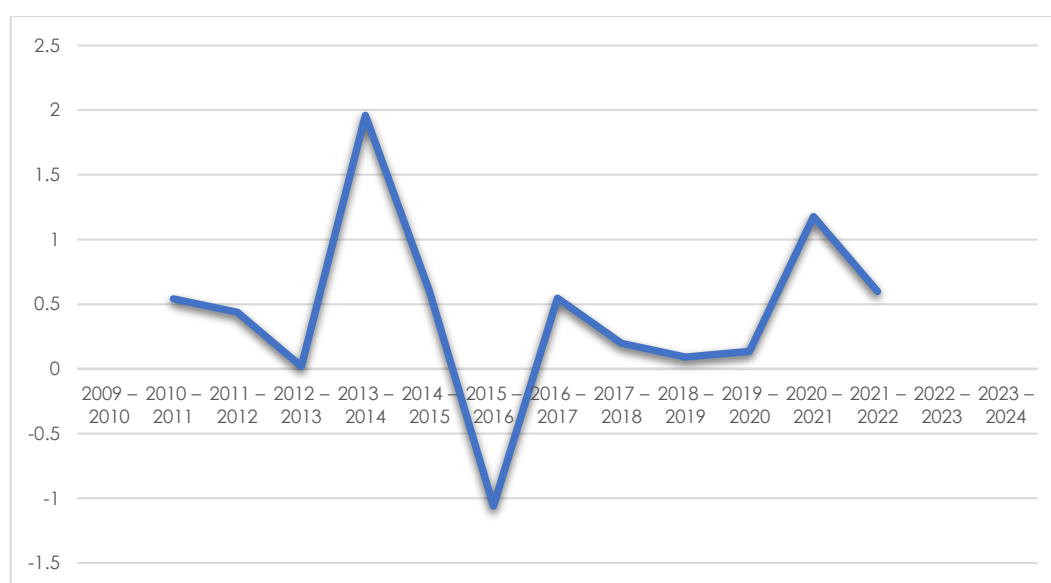
Entre 2018 et 2020, l'efficacité était restée marginale. En 2018–2019, les recettes ont reculé légèrement, le ratio étant proche de zéro (0,09). En 2019–2020, la hausse des dépenses de 52,3 milliards de gourdes contraste avec une progression modeste des recettes d'environ 7,0 milliards de gourdes, pour un ratio recettes courantes sur dépenses publiques de 0,13. En 2020–2021, un rebond était observé avec un ratio de 1,18, les recettes progressant plus vite que les dépenses. En 2021–2022, le ratio était de 0,60, mais résultait d'une contraction simultanée des recettes et des dépenses publiques.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le ratio de rendement fiscal a atteint un niveau exceptionnel de 65,1. Cette valeur, considérée comme aberrante, a été exclue de la figure pour préserver la comparabilité des données. Cette situation s'explique par une hausse modeste des dépenses, d'environ 0,9 milliard de gourdes, conjuguée à une augmentation très forte des recettes, de plus de 59,1 milliards de gourdes. L'exercice suivant, 2023-2024, a confirmé le caractère exceptionnel de cette performance, le ratio retombant à 0,11.

Définitivement, le rendement fiscal des dépenses publiques apparaît instable et globalement marginal sur la période. Les valeurs extrêmes observées, traduisent davantage des effets ponctuels que des améliorations durables.



Figure 29 : Évolution du rendement fiscal de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

### 3.1.4. Des taux d'exécution faibles et susceptibles de limiter l'efficacité des dépenses d'investissement

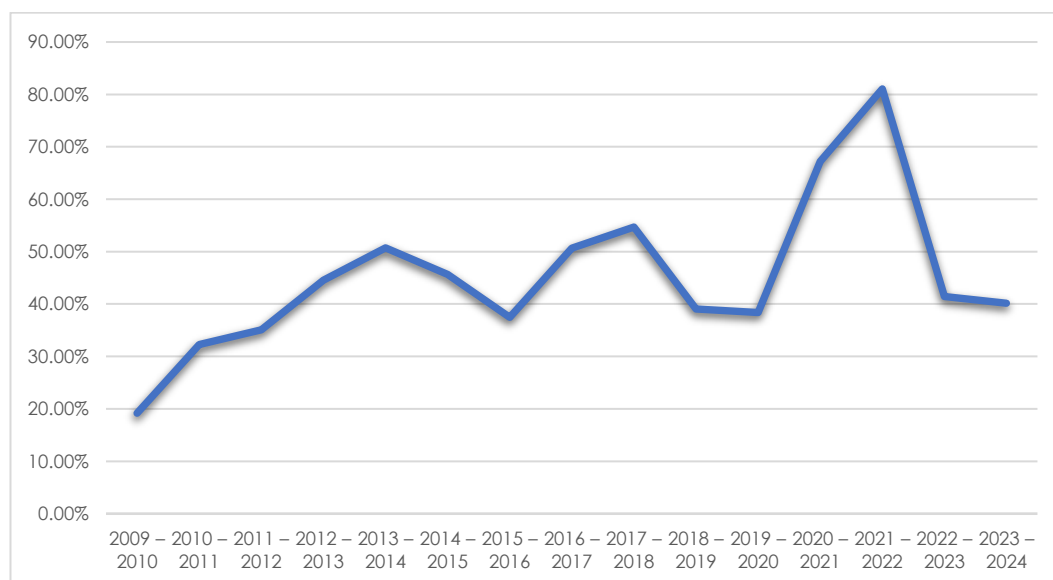
L'appréciation de l'évolution du taux d'exécution des dépenses d'investissement sur la période 2009–2010 à 2023–2024 révèle une performance structurellement faible. En moyenne, à peine 45 % des crédits prévus ont été effectivement dépensés, ce qui traduit une capacité limitée de l'État à transformer ses intentions budgétaires en réalisations concrètes.

La Cour relève que, pour certaines années — notamment 2020–2021 (taux d'exécution de 67 %) et 2021–2022 (81 %) — les taux d'exécution des dépenses d'investissement ont été plus élevés, mais qu'il s'agissait d'exceptions ponctuelles. Le taux d'exécution calculé pour les autres exercices se situait bien en dessous de 50% dans la majorité des cas, certains tombant même sous la barre de 20%.

Des taux d'exécution bas limitent en principe l'efficacité des dépenses publiques. Même lorsque des montants substantiels sont inscrits dans les lois de finances, ils ne se traduisent pas par des investissements réels dans les infrastructures, l'éducation, la santé ou d'autres secteurs stratégiques.

Autrement dit, la Cour note une certaine contradiction entre la mise en œuvre d'une politique d'investissement public efficace et la sous-utilisation à outrance des crédits programmés.

Figure 30 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement de 2009 à 2024



Source : Comptes Généraux de 2009-2010 à 2023-2024

## 3.2. Estimation de l'impact de la « réforme des finances publiques mise en œuvre depuis la publication de la LEELF » sur la capacité de mobilisation de ressources du pays

### 3.2.1. Une démarche empiriquement justifiée

La CSCCA, afin d'analyser l'impact de la réforme des finances publiques présentée dans la SRFP et adoptée officiellement avec la LEELF (2016) sur la capacité de l'État à générer des ressources internes, entreprend d'estimer un modèle de régression linéaire multiple par la méthode des moindres carrés ordinaires (OLS). Ce modèle vise à expliquer les déterminants des ressources publiques à travers un ensemble de variables économiques et institutionnelles



l'amélioration de la mobilisation des ressources. Les variables de contrôle, en ce qui les concerne, sont justifiées comme suit :

- Les dépenses d'investissement peuvent favoriser l'activité économique et donc élargir la base taxable (Barro, 1990 ; Ram, 1986).
- Les IDE sont susceptibles d'influencer les recettes, positivement ou négativement selon le régime fiscal en place (Borensztein et al., 1998).
- Le taux de change intervient dans la mesure où une part importante des recettes, notamment douanières, est liée au commerce international et est souvent perçue en dollar américain au taux de référence de la Banque centrale.
- La stabilité politique affecte la gouvernance fiscale, la conformité et la confiance des contribuables (Alesina & Perotti, 1996).
- Les catastrophes naturelles constituent des chocs exogènes susceptibles de réduire temporairement l'activité économique et les recettes.

La méthode de type OLS est notamment retenue par la Cour pour sa capacité à fournir des estimations cohérentes dans un cadre de données transversales temporelles limitées (14 observations annuelles), en l'absence de diagnostics majeurs d'endogénéité.

### 3.2.2. La réforme des finances publiques de 2016 et estimation de ses effets sur la mobilisation de ressources

Les résultats de l'estimation montrent que la réforme des finances publiques matérialisée à travers la LEELF est associée à un effet positif et statistiquement significatif sur la mobilisation des ressources publiques ( $\beta = 0,411$  ;  $p = 0,038$ ), toutes choses étant égales par ailleurs. Cela signifie qu'après la mise en œuvre de la réforme, les recettes publiques ont augmenté en moyenne d'environ 41 %, ce qui correspond à une progression notable. Cependant, le résultat reste

modeste étant donné que l'amélioration constatée ne permet pas encore au pays d'élargir significativement son assiette fiscale.

Les dépenses publiques d'investissement présentent également un effet positif et significatif ( $\beta = 0,466$  ;  $p = 0,033$ ). Autrement dit, une hausse de 1 % des investissements est associée, en moyenne, à une augmentation d'environ 0,47 % des recettes publiques, toute proportion gardée. Ce résultat confirme le rôle structurant des dépenses productives sur la mobilisation fiscale, via l'amélioration des infrastructures, la stimulation de l'activité économique et l'élargissement de la base taxable. Toutefois, les effets demeurent dépendants de la qualité des projets et de leur mise en œuvre, dans un contexte marqué par des contraintes institutionnelles et une faible efficacité globale des investissements publics.

Les investissements directs étrangers (IDE) exercent un effet négatif et significatif sur les recettes publiques ( $\beta = -0,299$  ;  $p = 0,026$ ). Ce résultat plutôt surprenant reflète la pratique courante en Haïti d'accorder des exonérations fiscales et des incitations aux investisseurs dans certains domaines, ce qui est susceptible de réduire l'impact direct des flux de capitaux étrangers sur les recettes fiscales. Autrement dit, l'arrivée de capitaux s'accompagnerait donc d'une certaine perte de ressources potentielles pour l'État dans le court et le moyen termes. Ce résultat est conforme aux conclusions du FMI (2013), qui soulignait la nécessité de rationaliser les exonérations fiscales afin d'accroître les recettes tout en veillant à ne pas décourager l'investissement privé, ni compromettre les contributions d'acteurs essentiels comme les bailleurs et ONG impliqués, dans des projets sociaux et d'infrastructures.

Le taux de change apparaît comme une variable déterminante ( $\beta = 0,0088$  ;  $p = 0,044$ ). Une dépréciation de la gourde accroît mécaniquement la valeur en monnaie locale des importations taxées et, par conséquent, les recettes douanières. Autrement dit, plus la gourde perd de la valeur, plus les recettes douanières ont tendance à être plus importantes.

Enfin, l'indice de stabilité politique présente un coefficient positif mais non significatif ( $\beta = 0,464$  ;  $p = 0,196$ ). Ce résultat suggérerait que, malgré son importance théorique, la stabilité politique n'a pas encore permis d'améliorer la mobilisation fiscale de manière significative. En pratique, certaines périodes de stabilité apparente ont été accompagnées de blocages institutionnels et de crises économiques persistantes, limitant l'effet de ce facteur.

Dans l'ensemble, les résultats de la régression indiquent que la réforme de 2016 a eu un effet positif sur la mobilisation de ressources publiques, mais que l'effet reste limité et dépendant de facteurs structurels plus profonds. Le rôle crucial des dépenses d'investissement, la faible contribution directe des IDE et la dépendance vis-à-vis des taxes douanières mettent en évidence la nécessité de diversifier les sources de recettes, de rationaliser les exonérations fiscales et de renforcer la gouvernance budgétaire pour réduire davantage la vulnérabilité des finances publiques haïtiennes.

*Tableau 9 : Résultats des estimations*

| Ressources publiques (log)       | Coefficient | Std. err. | t     | P>  t | [95% conf. interval] |           |
|----------------------------------|-------------|-----------|-------|-------|----------------------|-----------|
| Réforme de 2016                  | .4113461    | .1611166  | 2.55  | 0.038 | .030366              | .7923263  |
| Catastrophes naturelles (nombre) | .0180103    | .0259896  | 0.69  | 0.511 | -.0434454            | .079466   |
| Dépenses d'investissement (log)  | .4663208    | .1760757  | 2.65  | 0.033 | .0499679             | .8826737  |
| IDE (log)                        | -.299141    | .106755   | -2.80 | 0.026 | -.5515766            | -.0467055 |
| Taux de change                   | .0088165    | .0035997  | 2.45  | 0.044 | .0003044             | .0173285  |
| Indice de stabilité politique    | .4643731    | .3252827  | 1.43  | 0.196 | -.3047983            | 1.233545  |
| _cons                            | 20.43802    | 4.998693  | 4.09  | 0.005 | 8.617989             | 32.25805  |

Source : Réalisé sur STATA

### 3.2.3. Des résultats assez solides au regard des tests de robustesse réalisés

Les tests de robustesse appliqués au modèle confirment la fiabilité statistique des résultats et la solidité des conclusions. Le test de Breusch-Pagan/Cook-Weisberg pour l'hétéroscédasticité indique une p-value de 0,9762, largement supérieure au seuil conventionnel de 5%. On ne peut donc pas rejeter

l'hypothèse nulle d'homoscédasticité, ce qui signifie que la variance des résidus est constante et renforce la validité des estimations obtenues par les moindres carrés ordinaires.

L'analyse des facteurs d'inflation de variance (VIF) montre une moyenne de 3,46 avec un maximum de 6,56 pour le taux de change. Ces valeurs sont bien inférieures au seuil critique de 10, ce qui indique que la multi-colinéarité n'est pas une menace majeure pour la stabilité des coefficients estimés. Les variables explicatives sont donc suffisamment indépendantes pour garantir la robustesse des résultats.

De plus, le test de Durbin-Watson fournit une statistique de 2,466, très proche de la valeur de référence de 2, ce qui suggère une absence d'autocorrélation sérielle des erreurs. Cette propriété est particulièrement importante dans le cadre de données temporelles, car elle confirme que les estimations ne sont pas biaisées par des dépendances non prises en compte.

Enfin, des modèles alternatifs ont été estimés, en réduisant progressivement le nombre de variables explicatives. Les résultats montrent que l'impact de la réforme des finances publiques de 2016 sur la mobilisation des ressources, demeure positif et hautement significatif dans toutes les spécifications, ce qui confirme la stabilité des coefficients et la robustesse des conclusions.

#### 3.2.4. Éléments de conclusion et limites

Dans l'ensemble, l'analyse confirme que la réforme de 2016 a eu un effet positif sur la mobilisation des ressources publiques, mais que cet effet reste limité. Les résultats sont statistiquement robustes et reposent sur des fondements théoriques solides. Toutefois, ils doivent être interprétés avec prudence compte tenu du nombre limité d'observations et de la possibilité de relations endogènes entre certaines variables.

Autrement dit, le modèle met en évidence des associations significatives mais ne permet pas, à lui seul, d'affirmer une causalité stricte. Ces limites

n'invalident pas les résultats, mais elles invitent à considérer la réforme de 2016 comme un facteur ayant contribué à améliorer les recettes sans pour autant transformer les contraintes structurelles persistantes des finances publiques haïtiennes.



## IV. Leçons apprises et pistes pour l'action

L'analyse de la trajectoire budgétaire et macroéconomique d'Haïti au cours des quinze dernières années met en évidence un ensemble de défis structurels et institutionnels persistants. La volatilité des recettes, la croissance continue des déficits, la rigidité des dépenses et le manque de transparence dans la gestion publique traduisent une faiblesse chronique du système de finances publiques. Ces difficultés sont renforcées par un environnement marqué par l'instabilité politique, les crises sécuritaires et les catastrophes naturelles, qui limitent la capacité de l'État à planifier et exécuter ses choix budgétaires.

La réforme formellement introduite par la LEELF en 2016 a constitué une avancée normative importante, mais sa mise en œuvre est restée partielle. Le non-respect du calendrier budgétaire, l'absence de suivi des projets de loi de règlement et le manque d'application des mécanismes de reddition de comptes montrent que l'écart entre la norme et la pratique demeure profond. De plus, la dépendance à l'égard des financements extérieurs et aux droits de douane, combinée à une pression fiscale historiquement basse, continue de constituer des risques sur les finances de l'État.

Dans ce contexte, la CSCCA croit opportun de tirer des leçons claires des expériences passées, afin d'orienter les choix futurs. À cet égard, Les enseignements tirés, en matière de finances publiques, de gouvernance et de gestion macroéconomique, conduisent à des pistes d'action concrètes.

De façon générale, les leçons apprises serviront de base pour renforcer la mobilisation fiscale, améliorer l'efficacité et la transparence de la dépense publique et restaurer la confiance dans les institutions budgétaires, conditions essentielles à la relance du développement économique et social du pays.

## 4.1. Dix leçons apprises

### 4.1.1. Réforme des Finances Publiques

**LEÇON 1** : Une réforme législative, aussi ambitieuse soit-elle, demeure insuffisante si elle n'est pas appuyée par un cadre de mise en œuvre adapté.

La promulgation de la loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances (LEELF), en 2016, a posé un cadre moderne de gestion des finances publiques.

Cependant, près d'une décennie après son entrée en vigueur, l'application de la LEELF reste toutefois partielle, faute d'un dispositif d'accompagnement complet, comprenant des procédures détaillées et des manuels opératoires, des systèmes d'information et des formulaires normalisés, ainsi qu'une coordination interinstitutionnelle et des capacités réellement renforcées. Il en résulte une modernisation des finances publiques encore inachevée.

**LEÇON 2** : En l'absence d'un cadre opérationnel approprié, le budget-programme, conçu pour lier les ressources aux résultats, ne peut être systématiquement mis en œuvre. Prévu par la LEELF, le budget-programme devait constituer un instrument central de modernisation des finances publiques.

L'une des prescriptions fortes de la réforme est que ce type de budget visait à dépasser la logique de gestion par moyens (articles et chapitres) pour instaurer une logique de performance fondée sur les résultats et l'efficacité des dépenses. Près de dix ans après l'adoption de la loi, cette ambition reste cantonnée à des expériences pilotes. Le manque de référentiels méthodologiques, d'outils de suivi adaptés et de capacités managériales au sein des administrations, entrave son déploiement à l'échelle nationale.

**LEÇON 3** : En Haïti, la reddition de comptes reste largement déficiente, compromettant la transparence et la responsabilité dans la gestion des

Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action



**finances publiques.** Les mécanismes de redevabilité prévus par la LEELF, au cœur de la réforme des finances publiques, sont loin d'être appliqués.

Au moins, trois raisons, peuvent être évoquées à cet égard. Premièrement, les Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État (CGACE) sont produits par le MEF avec des retards importants, pouvant atteindre plusieurs années, et la transmission des comptes des comptables publics à la CSCCA n'a jamais été effective. Deuxièmement, le Parlement n'a pas exercé pleinement sa fonction de contrôle budgétaire, déficit accentué depuis la fin du mandat de la dernière législature en 2020.

Troisièmement, l'obligation de sincérité budgétaire est seulement partiellement respectée. Les données rendues disponibles par le MEF sont généralement incomplètes et publiées en retard, tandis que des outils comme le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) ou les Tableaux d'Exécution des Recettes Encaissées et des Dépenses Autorisées (TEREDA) restent limités pour assurer un suivi exhaustif et fiable du cycle budgétaire.

#### 4.1.2. Gestion Budgétaire

**LEÇON 4 : Le processus budgétaire accuse des retards récurrents au regard des exigences de la LEELF.** Cette loi fixe un calendrier destiné à garantir la discipline, la transparence et le contrôle démocratique. Dans la pratique, cependant, les délais de dépôt et de publication sont régulièrement dépassés.

Plusieurs lois de finances ont été promulguées avec plusieurs mois de retard, et la reconduction de budgets antérieurs est devenue une pratique courante. Ces retards persistent même durant la période de centralisation de la décision budgétaire par l'Exécutif. Depuis la fin du mandat des parlementaires de la 50e législature, les budgets sont adoptés par décret, et tant leur adoption que leur publication continuent de connaître des dépassements de délais.

L'absence de discipline et de règle budgétaire permet la reproduction annuelle de ce schéma, tandis que le financement des déficits par l'endettement et les avances monétaires entretient un cycle dangereux qui alourdit la dette publique, alimente les pressions inflationnistes, et fragilise l'équilibre économique.

Par ailleurs, les taux d'exécution des dépenses d'investissement demeurent faibles, en raison notamment d'insuffisances de capacités techniques au sein des ministères sectoriels (études préalables incomplètes, planification et passation tardives, faiblesse du suivi de chantier). Cette contrainte aggrave la baisse relative de l'investissement en limitant sa mise en œuvre effective.

**LEÇON 7 : Les investissements publics restent tributaires de ressources extérieures souvent incertaines, ce qui fragilise à la fois la programmation et l'autonomie budgétaires de l'État.** Une large part des dépenses de programmes et de projets provient de dons, de prêts concessionnels et d'appuis budgétaires. Pourtant, les engagements des bailleurs, bien qu'inscrits dans les lois de finances, se convertissent rarement en décaissements au niveau prévu, du fait de conditionnalités assez lourdes, de procédures complexes et de réallocations liées à l'évolution de leurs priorités.

À ces contraintes externes s'ajoutent des limites internes, notamment une faible capacité d'absorption et des lenteurs d'exécution. L'ensemble crée une incertitude permanente qui perturbe la programmation des investissements, compromet la continuité des politiques publiques et soumet la planification nationale aux aléas de l'aide internationale.

**LEÇON 8 : Haïti n'est pas un bon élève en matière de pression fiscale.**

La pression fiscale en Haïti, estimée à environ 5 % du PIB, demeure très en deçà de la moyenne régionale d'environ 20 %. Cette situation s'explique notamment par la taille importante de l'économie informelle, l'inefficacité de l'administration fiscale et la multiplication des exonérations fiscales et douanières.

De l'avis de la Cour, le pays ne sera pas en capacité de financer convenablement le processus de son développement aussi longtemps que la pression fiscale n'est pas significativement améliorée.

#### 4.1.3. Contexte Économique et Social

**LEÇON 9 : L'économie haïtienne a connu une stagnation prolongée au cours des 15 dernières années.** Depuis 2009–2010, la croissance économique est restée faible et instable, avant d'entrer dans une récession prolongée à partir de 2018. Sur la période 2009-2024, la croissance a été plutôt insignifiante.

L'instabilité politique, l'insécurité, les catastrophes naturelles et la pandémie ont aggravé cette spirale, entraînant une contraction de l'activité économique.

Cette stagnation s'est traduite par une aggravation de la pauvreté et des conditions de vie. Elle reflète la faiblesse structurelle du secteur productif, la dépendance aux importations et la vulnérabilité du pays aux chocs externes. Il s'agit donc d'une économie haïtienne qui a perdu en dynamisme.

**LEÇON 10 : L'économie haïtienne souffre d'une dépendance structurelle à l'égard des importations, compromettant sa stabilité et son développement.**

Le déficit commercial du pays est chronique, révélateur de l'incapacité de l'appareil productif national à satisfaire les besoins fondamentaux de la population. Cette situation expose Haïti à une vulnérabilité permanente face aux chocs exogènes.

La prééminence des produits importés freine le développement des filières locales, incapables de rivaliser avec des biens importés. Il en résulte une hémorragie continue de devises qui affaiblit la monnaie nationale. Cette dynamique perpétue un modèle économique extraverti, limitant la création d'emplois durables et compromettant la sécurité alimentaire en décourageant la production agricole locale.

La dépendance des finances publiques vis-à-vis des recettes douanières — donc aux importations — est particulièrement préoccupante. Elle engendre une vulnérabilité budgétaire où la capacité de l'État à financer ses services essentiels devient tributaire des flux commerciaux internationaux et des fluctuations des taux de change.

## 4.2. Dix pistes pour l'action

### 4.2.1. Réforme des Finances Publiques

**PISTE 1** : Opérationnaliser la LEELF en déployant un dispositif intégré d'accompagnement, fondé sur des procédures détaillées, des systèmes d'information adaptés et une coordination interinstitutionnelle renforcée. Cette opérationnalisation exige la mise en place complète d'un cadre fonctionnel clair, incluant des manuels de procédures, des outils numériques appropriés et des mécanismes de collaboration entre les institutions concernées. En leur fournissant les moyens concrets de fonctionner, on favorisera la synergie entre les instruments techniques et institutionnels, condition essentielle pour traduire le cadre normatif en pratiques budgétaires modernes, durables et responsables.

**PISTE 2** : Structurer la mise en œuvre du budget-programme autour d'un référentiel de performance constitue une étape décisive pour dépasser le stade pilote et ancrer durablement la logique de résultats dans la gestion publique. Ce référentiel doit définir l'architecture des programmes, les modalités de sélection des indicateurs de performance, ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation. Il doit être soutenu par un système d'information intégré permettant de relier les flux financiers aux réalisations physiques, afin de faciliter le pilotage budgétaire par les résultats.

En parallèle, un dispositif de formation et d'accompagnement ciblé doit être mis en place à l'intention des gestionnaires publics, pour renforcer leurs compétences techniques et managériales et favoriser l'appropriation de la culture de performance.

**PISTE 3 : Instaurer un dispositif structuré et systématique de reddition des comptes.** Le dispositif peut être articulé, entre autres, autour de trois actions prioritaires.

Premièrement, le MEF publie trimestriellement des rapports détaillés intégrant TOFE et TEREDA et renforce l'initiative budget-citoyen par la diffusion de versions simplifiées, accessibles et diversifiées sous forme de brochures, d'infographies et de plateformes numériques. Deuxièmement, il transmet à la CSCCA, dans les délais légaux, le Compte général de l'Administration Centrale de l'État et le Compte de gestion des comptes publics, couvrant la totalité des opérations financières et accompagnés des annexes prévues par la LEELF, afin d'en permettre l'examen complet et opportun par la CSCCA.

Troisièmement, le rôle de contrôle du Parlement est rétabli et pleinement exercé, avec examen, vote et suivi de l'exécution budgétaire conformément à la loi. Cette triple approche vise à restaurer la confiance des citoyens et des partenaires techniques et financiers en assurant une gestion des finances publiques transparente, responsable et légitime.

#### 4.2.2. Gestion Budgétaire

**PISTE 4 : Pour résorber le décalage temporel entre le cadre normatif et les pratiques, un tableau de bord public du calendrier budgétaire sera hébergé sur le site de la CSCCA.** Ce tableau affichera les étapes de préparation, d'adoption, d'exécution et de contrôle du budget, et mettra notamment en évidence les écarts éventuels entre les délais légaux et les échéances effectivement respectées.

La CSCCA assurera l'hébergement, la consolidation, l'archivage et réalisera une veille annuelle du processus afin d'en garantir l'accès public et la traçabilité. Le Parlement peut s'appuyer sur ce suivi pour exercer son contrôle, notamment par des auditions et demandes d'éclaircissements en cas de retard. Ce dispositif est susceptible de créer une pression de conformité sur



les institutions responsables du processus budgétaire en rendant visibles les écarts et les retards, sans modifier formellement la répartition des responsabilités.

**PISTE 5 : Pour limiter les déficits chroniques nés des écarts entre ressources mobilisées et dépenses exécutées, il convient d'adopter une règle budgétaire simple, claire et mesurable qui plafonne le déficit global à un pourcentage défini du PIB.** Cette règle doit être assortie d'une clause d'échappement strictement encadrée, activable uniquement en cas de choc majeur afin de concilier discipline budgétaire et flexibilité conjoncturelle.

Le Pacte de gouvernance économique et financière, signé au besoin entre le MEF et la BRH, peut servir de point d'appui, mais il demeure insuffisant s'il n'est pas assorti d'obligations vérifiables. La règle doit donc s'accompagner d'un suivi public rigoureux : le MEF publie trimestriellement un tableau de bord (ratio déficit/PIB, dynamique des dépenses primaires, exécution des recettes), accompagné d'un dossier de sincérité comparant prévisions, réalisations et écarts expliqués. Dans ses rapports trimestriels d'exécution, la CSCCA inclut, pour sa part, une note de conformité attestant du respect de la règle et formule, le cas échéant, des recommandations sur l'activation du mécanisme correctif.

**PISTE 6 : Il convient de mettre en place des dispositifs de maîtrise de la masse salariale dans la fonction publique et de renforcement des capacités d'exécution de l'investissement public.** L'action doit combiner une gestion rigoureuse des effectifs et un appui ciblé aux capacités techniques. La maîtrise des effectifs passera par un gel temporaire des recrutements nets avec des dérogations strictement encadrées pour les secteurs prioritaires, et sera appuyée par un audit complet des postes et des compétences, par la rationalisation des contrats et par un plan pluriannuel de mobilité interne.

Le volet investissement doit être consolidé par l'obligation d'études préalables complètes, incluant des analyses détaillées des coûts et des risques ; par une planification en amont avec des calendriers de passation réalistes ; et par un suivi rigoureux des chantiers au moyen de tableaux de bord physico-financiers. Ces mesures seront soutenues par l'élaboration de guides méthodologiques normalisés, le renforcement des Unités d'Étude et de Programmation (UEP), et un programme de formation adapté aux gestionnaires de projets.

**PISTE 7 : Pour réduire la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs et assurer la continuité des investissements publics, une approche stratégique en trois axes complémentaires est recommandée.** Premièrement, il faut développer les sources domestiques de financement en élargissant le marché primaire des titres publics, avec des obligations d'État accessibles au public et des produits d'investissement dédiés aux entreprises nationales, afin de mobiliser durablement l'épargne locale.

Deuxièmement, il convient de réduire l'instabilité des flux externes, en négociant des accords-cadres pluriannuels avec les principaux bailleurs, alignés sur les priorités nationales du Plan Stratégique de Développement d'Haïti. Troisièmement, comme déjà souligné, il est essentiel de renforcer les capacités techniques des ministères, en matière de gestion des programmes d'investissement public. Cette triple approche vise à construire progressivement une autonomie financière, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles et en garantissant la pérennité des investissements structurants pour le développement national.

**PISTE 8 : Élargir l'assiette fiscale par la formalisation et l'inclusion, tout en renforçant la modernisation de l'administration fiscale et douanière.** La stratégie s'articule autour de deux axes complémentaires. Le premier axe concerne la formalisation progressive de l'économie informelle. Cela passe par la mise en place de guichets uniques de formalisation, la simplification des procédures d'enregistrement pour les micros et petites entreprises

particulièrement, et le recensement numérique des activités économiques. Le développement du *mobile-banking* pour le paiement des taxes et impôts faciliterait cette transition vers le secteur formel.

Le second axe vise à renforcer l'efficacité du recouvrement par la modernisation de l'administration fiscale et douanière. L'interconnexion des systèmes de la DGI et de l'AGD permettrait un croisement systématique des données, une détection des incohérences dans les déclarations et une réduction significative des fraudes.

#### 4.2.3. Contexte Économique et Social

**PISTE 9 : Articuler une stratégie contraignante de croissance et de développement réellement exécutable.** Après des plans restés sans effets faute de financement, d'appropriation, de suivi et d'ancrage juridique, l'État haïtien doit adopter une stratégie de développement inclusive, assortie d'un cadre clair d'exécution et de redevabilité. À la différence du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), cette stratégie sera endossée par le Parlement à travers l'adoption d'une loi ; elle deviendra ainsi la référence du cadrage budgétaire annuel et du cadre budgétaire à moyen/long terme.

La stratégie doit prioriser des filières à fort effet de levier. Elle inclut une agriculture modernisée et diversifiée, visant à réduire la facture alimentaire et à renforcer la sécurité alimentaire ; une industrie légère — agro-industrie, textile et assemblage — pour dynamiser les exportations et l'emploi ; des services numériques élargis, capables d'ouvrir de nouvelles niches de croissance ; un tourisme à forte empreinte locale et durable, davantage professionnalisé ; et le développement d'infrastructures de santé, routières et éducatives.

Les incitations fiscales et douanières destinées à soutenir le développement de ces filières doivent être assorties d'objectifs mesurables en matière d'emplois, d'exportations et de productivité.

Pour le financement de la mise en œuvre, les autorités doivent privilégier les ressources domestiques via le budget national, complétées par l'émission graduelle de titres d'État crédibles sur le marché (maturités adaptées, transparence sur l'usage des fonds) et par des appuis des partenaires techniques et financiers (PTF), sous forme d'accords-cadres pluriannuels.

En matière de pilotage, la stratégie peut s'appuyer sur une unité de *delivery* rattachée à la Primature, chargée de proposer au Gouvernement les arbitrages prioritaires et d'assurer le suivi rigoureux de l'exécution des plans issus de la stratégie. Cette unité doit produire des rapports réguliers à l'attention du Chef du Gouvernement, facilitant ainsi la prise de décision et l'ajustement des actions. Parallèlement, le Parlement doit exercer un contrôle structuré et régulier, afin de garantir l'alignement des initiatives de l'Exécutif sur les objectifs de la loi-cadre, en s'appuyant notamment sur les recommandations formulées par la CSCCA dans ses rapports d'évaluation.

**PISTE 10 : Réorienter le modèle économique vers la souveraineté productive et la résilience commerciale.** Comme recommandé dans les pistes précédentes, la transformation de la structure économique haïtienne doit reposer sur une approche coordonnée.

Conformément à la PISTE 9, une politique industrielle et agricole volontariste devra être mise en œuvre, pour réduire la dépendance aux importations, en ciblant spécifiquement les filières stratégiques identifiées. Le financement de cette transition mobilisera les ressources domestiques via le budget national et l'émission de titres publics, comme envisagé dans la PISTE 7, tout en poursuivant la modernisation de l'administration fiscale (PISTE 8) pour élargir l'assiette fiscale et réduire la dépendance à l'égard des recettes douanières.

Cette approche intégrée vise à construire, progressivement, une base productive nationale résiliente, créatrice d'emplois et génératrice de recettes fiscales durables, en cohérence avec la stratégie de développement définie dans la PISTE 9.

## Conclusion de la seconde partie

Dans la seconde partie du rapport, la Cour a conduit une analyse qui s'intéresse à la mise en œuvre de la Stratégie de Réforme des Finances Publiques et de la Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances, ainsi que leurs effets sur la mobilisation des ressources et sur l'efficacité des dépenses publiques. L'analyse révèle que, malgré l'adoption de textes normatifs modernes et l'accumulation d'initiatives visant à aligner le système budgétaire haïtien sur les standards internationaux, les résultats demeurent globalement en deçà des attentes.

D'abord, l'examen de quatre missions prioritaires de la réforme montre une mise en œuvre partielle. Si la mobilisation des ressources internes a progressé en valeur nominale, elle demeure structurellement insuffisante. Quant aux financements externes, ils n'ont pas suivi la même trajectoire. La pression fiscale demeure l'une des plus faibles de la région et la dépendance des investissements envers les financements extérieurs persiste. La budgétisation par programme, l'une des principales innovations de la réforme, n'a pas dépassé le stade pilote près de dix ans après l'adoption de la LEELF, maintenant une logique de moyens peu favorables aux résultats et qui empêche d'évaluer correctement la performance publique. La gestion de la trésorerie a été modernisée par l'introduction du Compte unique du Trésor (CUT), mais son application n'est pas encore complète. Enfin, le contrôle externe et la reddition de comptes demeurent fragilisés par l'absence de Parlement et par les limites de la transparence budgétaire.

D'un autre côté, l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques demeure faible. L'efficacité économique reste également limitée, illustrant la difficulté des dépenses d'investissement à stimuler durablement la productivité. Sur le plan social, les hausses de dépenses n'ont pas produit de transformations notables en matière de développement humain, traduisant une faible efficacité sociale. Enfin, le rendement fiscal des dépenses publiques apparaît

marginal, indiquant que l'accroissement des dépenses n'a pas été accompagné d'un renforcement proportionnel de la mobilisation des recettes. Ces constats sont corroborés par la sous-exécution chronique des projets financés sur ressources extérieures, qui réduit considérablement la portée des investissements publics. Par ailleurs, l'approche économétrique mobilisée par la Cour confirme que la « réforme de 2016 », bien qu'associée statistiquement à une certaine progression des ressources, n'a pas entraîné un effet structurant sur la mobilisation de ressources.

Dans l'ensemble, la seconde partie du rapport met en évidence un certain paradoxe : Haïti dispose aujourd'hui d'un corpus juridique et stratégique relativement avancé en matière de finances publiques, mais son effectivité demeure largement compromise. Les écarts répétés entre les normes prévues et les pratiques effectives traduisent une gouvernance financière fragile, marquée par la faiblesse des institutions de contrôle, l'instabilité politique et la dépendance persistante à l'égard des financements extérieurs.

Le diagnostic posé dans le rapport a conduit à dégager des leçons claires. Une leçon transversale est que la réforme des finances publiques ne saurait se limiter à l'adoption de textes normatifs ou de dispositifs techniques modernes. Elle doit reposer sur un socle de volonté politique, d'appropriation institutionnelle et de renforcement des capacités administratives. L'expérience haïtienne démontre qu'en l'absence de ces conditions, les innovations budgétaires demeurent limitées dans leur mise en œuvre effective.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'examen des finances publiques haïtiennes sur la période 2009–2024 révèle une réalité préoccupante qui ne correspond pas aux engagements pris dans le cadre des réformes envisagées. L'État haïtien s'est doté d'un cadre légal et stratégique relativement avancé, à travers la Stratégie de Réforme des Finances Publiques (SRFP) et la Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances (LEELF), toutes deux alignées sur les standards de discipline, de transparence et de performance.

Cependant, la mise en œuvre des réformes prévues est restée limitée, ne permettant ni une amélioration significative durable de la gouvernance budgétaire, ni une mobilisation accrue des ressources, encore moins une utilisation plus efficiente des dépenses publiques. Ce décalage préoccupant entre normes adoptées et pratiques effectives traduit une faiblesse structurelle de gouvernance qui fragilise la crédibilité de l'action publique.

Cinq constats majeurs émergent des analyses relatives à la gestion des finances publiques. Le premier concerne la mobilisation des ressources, qui demeure structurellement faible malgré certains progrès ponctuels. La pression fiscale plafonne autour de 5 % du PIB et les dépenses d'investissement restent fortement dépendantes de financements extérieurs.

Quant au deuxième constat, il porte sur la structure des dépenses publiques, dont la croissance nominale a surtout alimenté les charges de fonctionnement, tandis que l'investissement productif est demeuré insuffisant et souvent sous-exécuté, limitant son impact sur la croissance et le développement social.

Le troisième constat se rapporte à l'efficacité des dépenses publiques : les analyses concluent à une efficacité peu satisfaisante, la progression des crédits budgétaires n'ayant pas produit des résultats proportionnels en matière de croissance ou d'amélioration sociale. Le quatrième point touche à la soutenabilité budgétaire et à la gouvernance, marquées par des déficits

chroniques, un poids croissant du service de la dette, l'absence de contrôle parlementaire et une transparence limitée. En ce qui concerne le dernier constat, il porte sur la question de la transparence et de la redevabilité. Il ressort qu'elles restent limitées malgré les dispositions de la LEELF.

De ces constats émerge une leçon transversale : la réforme des finances publiques ne se résume pas à l'adoption de textes ou d'outils techniques modernes. Elle exige, pour être effective, une appropriation institutionnelle réelle et un renforcement substantiel des capacités opérationnelles, techniques et administratives. Sans ce socle, les innovations normatives resteront lettres mortes, le fossé entre le cadre légal et les pratiques se perpétuera, et la gestion des finances publiques continuera d'afficher des lacunes chroniques, entravant toute perspective d'efficacité.

La réforme des finances publiques demeure un chantier stratégique et incontournable. La Cour considère que sa mise en œuvre complète est une condition essentielle pour restaurer la confiance des citoyens, renforcer la crédibilité de l'État et accompagner la transformation économique et sociale du pays.



## Notices bibliographiques

Alesina, A., & Perotti, R. (1996). *Fiscal discipline and the budget process*. American Economic Review, 86(2), 401-407.

Banque de la République d'Haïti (BRH). (2010–2024). *Notes sur la politique monétaire*. Port-au-Prince : BRH.

Banque de la République d'Haïti (BRH). (2010–2024). *Bulletins statistiques*. Port-au-Prince : BRH.

Banque de la République d'Haïti (BRH). (2010–2024). *Rapports statistiques*. Port-au-Prince : BRH.

Banque mondiale. (2011). *Haiti: Reconstruction Fund Annual Report*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2014). *Rapport annuel du Fonds de Reconstruction d'Haïti*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2018). *Haiti : Fiscal and Social Resilience – Development Policy Financing (P162452): Program Document* (Report No. 129435-HT). Banque mondiale.

Banque mondiale. (2023). *World Development Indicators*. Washington, DC : Banque mondiale.

Barro, R. J. (1990). *Government spending in a simple model of endogenous growth*. Journal of Political Economy, 98(5), S103-S125.

Borensztein, E., De Gregorio, J., & Lee, J. W. (1998). *How does foreign direct investment affect economic growth?* Journal of International Economics, 45(1), 115-135.

Commission de Réforme des Finances Publiques et de la Gouvernance Économique (CRFP-GE). (2014). *Stratégie de Réforme des Finances Publiques*. Port-au-Prince : Ministère de l'Économie et des Finances.

Commission de Réforme des Finances Publiques et de la Gouvernance Économique (CRFP-GE). (2023). *Rapport sur la mise en œuvre de la réforme des finances publiques de janvier à juin 2023*. Port-au-Prince : MEF.

Commission de Réforme des Finances Publiques et de la Gouvernance Économique (CRFP-GE). (2023). *Rapport sur la mise en œuvre de la réforme des finances publiques de janvier à juin 2024*. Port-au-Prince : MEF.

Constitution de la République d'Haïti, amendée (1987).

Loi constitutionnelle portant amendement de la Constitution de 1987, Moniteur no. 96 du 19 juin 2012.

Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). (2010–2023). *Rapports annuels sur les lois de règlement*. Port-au-Prince : CSCCA.

Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif. (2010–2023). *Rapports sur la situation financière du pays et l'efficacité des dépenses publiques (RSFPEDP)*. Port-au-Prince, Haïti : CSCCA.

Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). (2023). *Rapports thématiques sur la gestion des finances publiques*. Port-au-Prince : CSCCA.

Décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des lois de finances (LEELF). *Le Moniteur* no. 39 du 23 mai 2005. République d'Haïti.

Décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut général de la Fonction publique. *Le Moniteur* no. 7 du 22 juillet 2005. République d'Haïti.

Fonds Monétaire International (FMI). (2018). *Domestic revenue mobilization in developing countries*. Washington, DC : FMI.

Fonds Monétaire International (FMI). (2022). *Haiti—Staff-Monitored Program: Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Haiti* (IMF Country Report No. 22/207). FMI.

Fonds Monétaire International (FMI). (2024). *Haiti: Article IV Consultation Report*. Washington, DC : FMI.

Fonds Monétaire International (FMI). (2025). *Haïti : Diagnostic de la Gouvernance*. Washington, DC : FMI.

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). (2009–2024). *Comptes économiques annuels*. Port-au-Prince : IHSI.

Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public. *Le Moniteur* No. 78 du 28 juillet 2009, République d'Haïti.

Loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF). *Le Moniteur* no. 5 du 1<sup>er</sup> février 2017, République d'Haïti.

Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). (2010–2024). *Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État (CGACE)*. Port-au-Prince : MEF.

PARDH (Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti). (2010). *Document stratégique post-séisme*. Port-au-Prince : Gouvernement d'Haïti.

Ram, R. (1986). *Government size and economic growth: A new framework and some evidence from cross-section and time-series data*. *American Economic Review*, 76(1), 191-203.

République d'Haïti & Partenaires Techniques et Financiers. (2017). *Cadre de partenariat entre la République d'Haïti et ses partenaires techniques et financiers pour les appuis budgétaires et assistances techniques en appui aux réformes des finances publiques et de la gouvernance économique*. Port-au-Prince.

Tanzi, V., & Zee, H. (2000). *Tax policy for emerging markets: Developing countries*. *National Tax Journal*, 53(2), 299-322.

Transparency International. (2023). *Corruption Perceptions Index 2023*. Berlin : Transparency International.

- Visitez le site internet de la CSCCA pour accéder à nos différents rapports : [www.cscca.gouv.ht](http://www.cscca.gouv.ht)
- Nous sommes également présents sur les différents réseaux sociaux [X](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#).